Leur répartition par secteur d'enseignement et par région administrative est portée dans le tableau ci-après qui indique la forte concentration dans le Centre-Sud (66 établissements) suivi du Littoral (31 établissements) puis de l'Ouest (24 établissements).

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR REGION ADMINISTRATIVE

SECTEUR	ENSEIGNEMENT PUBLIC			ENSEIGNEMENT PRIVE			ENSEMBLE
REGION ADMINISTRATIVE	CES + CEG	Lycée	Total (1)	Court	Long	Total (2)	(1 + 2)
Centre-Sud							
Est							
Littoral							
Nord							
Ouest							
Total							

Le nombre total des salles de classe était de 1 095 pour l'ensemble des 136 établissements. Leur ventilation par année d'étude et par secteur d'enseignement est indiqué dans le tableau 14.

En 1969-70, l'enseignement technique regroupait, au total, 64 établissements dont 15 publics et 49 privés. Leur répartition par région administrative est donnée par le tableau 15.

Ces établissements comptaient un nombre total de 404 classes dont 102 appartenant au secteur public et 302 au secteur privé.

TABLEAU 14. — **ENSEIGNEMENT GENERAL DU SECOND DEGRE — CAMEROUN OCCIDENTAL**

NOMBRE DE SALLES DE CLASSE PAR SECTEUR D'ENSEIGNEMENT ET ANNEE D'ETUDES

SECTEUR	ETABLISSEMENTS PUBLICS			ETABLISSEMENTS PRIVES			ENSEMBLE
ANNEE D'ETUDES	CEG + CES	Lycée	Total (1)	Court	Long	Total (2)	(1 + 2)
Sixième							
Cinquième							
Quatrième	32	38	70	81	45	126	
Troisième	26	37	63	67	47	114	
Total 1er cycle(I)	154	153	307	384	243	627	934
Seconde	—	29	29	—	39	39	68
Première	—	22	22	—	31	31	53
Terminale	—	23	23	—	17	17	40
Total second cycle (II) ..	—	74	74	—	87	87	161
Ensemble (I + II)	154	227	381	384	330	714	1 095

TABLEAU 15. — **ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU SECOND DEGRE**
CAMEROUN ORIENTAL

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT ET REGION ADMINISTRATIVE

	Ecole ménagère	Collège d'ens. technique	Lycée technique	TOTAL
I — *Enseignement public.*				
Centre-Sud				
Est				
Littoral				
Nord				
Ouest				
Total I				
II. — *Enseignement privé.*				
Centre-Sud				
Est				
Littoral				
Nord				
Ouest				
Total II				
Total général (I + II)				

Non compris 27 sections d'artisanat rural et 9 sections ménagères pour le public ainsi que 2 sections ménagères pour le privé.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU SECOND DEGRE
(PUBLIC ET PRIVE) — **CAMEROUN ORIENTAL**
NOMBRE DE SALLES DE CLASSE PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT
ET REGION ADMINISTRATIVE

	Ecole ménagère	Collège ens. technique	Lycée technique	TOTAL
I. — *Enseignement public.*				
Centre-Sud				
Est				
Littoral				
Nord				
Ouest				
Total I				
II. — *Enseignement privé.*				
Centre-Sud				
Est				
Littoral				
Nord				
Ouest				
Total II				
Total général (I + II)	45	270		404

b) **Cameroun occidental :**

En 1969-1970, l'enseignement secondaire général regroupait 17 établissements, dont trois publics.

L'enseignement secondaire technique en comptait 9 dont un seul public. Le nombre total de salles de classe était de 55 dont trois seulement pour le secteur public.

6.2.1.4 Rendement du système

A. — **Cameroun oriental :**

a) *Abandons et redoublements.*

— Dans l'enseignement général, le taux de promotion décroît au fur et à mesure qu'on avance vers les classes supérieures, la classe de troisième constituant un goulot d'étranglement. Les redoublements et les abandons sont plus importants dans les classes d'examen : troisième, première et terminale.

La progression d'ensemble montre qu'il n'y a pas eu, au cours des dernières années, d'amélioration du rendement dans l'enseignement secondaire général.

Parallèlement, la stagnation des taux de promotion, conjuguée avec la diminution des taux d'abandon, atteste d'un engorgement croissant des classes.

A titre indicatif, l'année 1969-70 a enregistré 3 080 redoublements dans le premier cycle et 1 961 dans le second cycle.

— Dans l'enseignement secondaire technique, le taux moyen de promotion accuse une progression favorable ; il ateignait déjà 67,9 % des effectifs élèves en 1967-68.

Le taux des redoublements demeure modeste alors que celui des abandons, surtout au niveau des premières années, reste trop élevé. Il faut y voir la conséquence du fait que l'enseignement technique, continuant à pâtir d'un préjugé défavorable, accueille en nombre toujours important, les déchets de l'enseignement général, qui, brutalement désorientés et faute de pouvoir suivre, se résolvent à abandonner.

b) *Résultats aux examens :*

Le pourcentage de réussite au BEPC est passé de 44,6 % en 1967-68 à 59,6 % en 1969, avec régression par rapport à 1968-69 (61,2 %); pour le probatoire, ce pourcentage est en progression constante depuis 1967-68 (46,1 %), et atteint 63,2 % en 1969-70. En ce qui concerne le baccalauréat, le taux de réussite était de 45,4 % en 1967-68, 57,9 % en 1968-69 et 43,5 % en 1969-70, accusant ainsi une régression brutale entre ces deux dernières années.

TABLEAU 16. — **RESULTATS DES EXAMENS SUIVANT LE NOMBRE D'ELEVES PRESENTS DANS LA CLASSE**

EXAMENS		1967/1968			1968/1969			1969/1970		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
BEPC. — Court + long.	Eleves présents en 3e	3 817	2 828	6 645	4 432	2 [illegible]	[illegible]	[illegible]	4 456	6 617
	Admis	1 765	1 179	2 944	2 [illegible]	[illegible]	[illegible]	3 [illegible]	2 613	3 944
	%	46,2	59,1	44,3	6[illegible]	[illegible]	[illegible]	8[illegible]	42,3	59,6
Probatoire.	Eleves présents en 1re	957	1 [illegible]6	2 [illegible]3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 360	1 300	2 660
	Admis	452	2[illegible]0	[illegible]	[illegible]26	[illegible]6	6[illegible]6	20[illegible]	141	1 049
	%	47,2	15,7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	39,[illegible]	66,7	10,8	39,4
Baccalauréat.	Eleves présents en terminale	[illegible]	2[illegible]	[illegible]	615	114	729	960	168	1 128
	Admis	275	36	[illegible]	[illegible]	[illegible]	422	—	—	491
	%	47,5	32,5	45,7	24,8	36,8	57,8	—	—	43,5

Les pourcentages de réussite ont été calculés par rapport au nombre d'élèves inscrits dans les classes d'examen et ne tiennent pas compte des candidats libres (tableau 16).

Dans l'enseignement technique, les résultats aux examens en 1969-70 ont été les suivants :

Résultats aux examens.

Examens	Présentés	Admis
CAP industriels	693	252
CAP commerciaux	1 003	262
CAP spéciaux	127	16
Brevet de technicien	22	8
Brevet supérieur d'études commerciales	50	19
Baccalauréat de technicien industriel :		
Examen probatoire	84	13
Baccalauréat	48	26
Baccalauréat de technicien économique :		
Examen probatoire	262	142
Baccalauréat	120	68

B. — **Cameroun occidental :**

a) *Abandons et redoublements :*

L'enseignement secondaire général a enregistré un total de 192 redoublements en 1969-70, la « Form 3 » accusant le chiffre le plus fort, alors que les redoublements deviennent quasiment nuls dans les dernières classes du cycle.

Dans l'enseignement secondaire technique, le total des redoublements est égal à 31 élèves qui se retrouvent surtout dans les trois premières années.

b) *Résultats aux examens :*

Les résultats aux examens sont bons dans l'ensemble, la moyenne de réussite aux différentes matières étant de 84 % pour l'ensemble des candidats présentés en 1969-70.

6.2.2 GRANDES ORIENTATIONS DU IIIe PLAN

Il s'agit essentiellement de rappeler brièvement les grandes orientations, de l'enseignement secondaire qui ont été traitées dans le chapitre 3, 2e paragraphe de ce document :

— Amélioration de la qualité de l'enseignement, de son efficacité et de son adaptation aux réalités nationales ;
— Développement accéléré et prioritaire de l'enseignement technique ;
— Développement raisonné de l'enseignement général ;
— Développement contrôlé de l'enseignement privé ;
— Mise en place d'une cellule centrale de planification pour l'ensemble du système éducatif et l'ensemble de la Fédération ;
— Renforcement et restauration des services régionaux du ministre de l'éducation, de la culture et de la formation professionnelle.

6.2.3 LES ACTIONS POUR LE IIIe PLAN

Cameroun oriental :

a) *Taux de passage du primaire au secondaire.*

Le taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, qui était de 20,8 % des élèves des CM2 en 1969-70, doit atteindre 25 % en 1975-76 compte tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil du secondaire au cours de la période.

6.2.3.1 Flux d'effectifs

L'institution *d'un examen unique d'entrée en classe de sixième* avec l'intervention du service d'orientation, permettra de faire une vraie sélection des meilleurs éléments. On peut, en conséquence, prévoir la diminution des redoublements en classe de sixième ce qui augmentera sensiblement le nombre de places mises à l'examen d'entrée dans ces classes.

	CM2	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE				
		6e générale (1)	6e technique (1)	1re A CET (1)	Total (1)	Taux de passage primaire, secondaire
1969-70	81 000	11 630	250	4 170	16 050	20,80
1970-71	86 000	12 730	280	4 400	17 410	21,50
1971-72	92 000	13 830	300	4 630	18 760	21,80
1972-73	96 000	14 730	300	4 860	20 090	21,80
1973-74	98 000	15 730	300	5 090	21 420	22,50
1974-75	96 000	17 130	300	5 320	22 750	24,20
1975-76	100 000	18 230	300	5 500	24 030	25,00

(1) promus uniquement (redoublement exclus).

b) *Evolution des effectifs élèves au cours du IIIe Plan.*

Compte tenu des taux de croissance des effectifs constatés au cours du IIe Plan et des mesures envisagées au titre du IIIe Plan, la progression des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire suivra l'évolution indiquée dans les tableaux 17, 18, 19, 20 et 21.

6.2.3.2 Rendement du système

L'amélioration du rendement du système au cours du IIIe Plan dépendra de la mise en œuvre des mesures suivantes :

— Formation en nombre suffisant du personnel enseignant qualifié ;

— Mise en place d'un système de formation des professeurs de l'enseignement technique théorique et pratique, commercial et industriel ;

— Dotation des établissements d'enseignement d'un équipement et d'un matériel pédagogiques suffisants ;

— Création d'un Institut national de recherches éducationnelles pluridisciplinaires ;

— Systématisation de l'orientation scolaire aux principaux paliers d'orientation du système éducatif.

a) *Formation du personnel enseignant.*

La détermination du nombre de professeurs nécessaires au cours du IIIe Plan découle des effectifs élèves à encadrer pendant la période, en tenant compte d'un ratio élèves-professeur qui lui-même varie en fonction des classes, des niveaux et des types d'enseignement.

Au cours du IIIe Plan, les professeurs non qualifiés seront éliminés progressivement pour disparaître totalement en 1975-76. Par contre, le volume de l'assistance technique sera stabilisé à son niveau actuel.

TABLEAU 17. — **EFFECTIFS DES ELEVES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL — CAMEROUN ORIENTAL

		Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième	Seconde	Première	Terminale	TOTAL
69-70	Public	3 840	3 350	2 770	2 400	1 180	780	360	14 680
	Privé	9 000	6 250	5 210	4 100	1 230	810	300	26 900
	Total	12 840	9 600	7 980	6 500	2 410	1 590	1 060	41 980
70-71	Public	4 390	3 970	3 320	2 630	1 480	1 100	460	17 350
	Privé	9 800	6 860	5 200	4 640	1 380	920	320	29 120
	Total	14 190	10 830	8 520	7 270	2 860	2 020	780	46 470
71-72	Public	4 940	4 450	3 930	3 160	1 780	1 380	1 010	20 650
	Privé	10 600	7 470	5 710	4 630	1 530	1 030	370	31 340
	Total	15 540	11 920	9 640	7 780	3 310	2 410	1 380	51 990
72-73	Public	5 490	5 010	4 400	3 730	2 080	1 460	1 060	23 230
	Privé	11 400	8 080	6 210	5 090	1 680	1 150	420	34 030
	Total	16 890	13 090	10 610	8 820	3 760	2 610	1 930	57 260
73-74	Public	6 040	5 370	4 960	4 180	2 380	1 640	1 190	25 760
	Privé	12 200	8 690	6 720	5 490	1 810	1 240	450	36 600
	Total	18 240	14 060	11 680	9 670	4 190	2 880	1 640	62 360
74-75	Public	6 590	6 130	5 510	4 570	2 670	1 840	1 340	28 650
	Privé	13 000	9 300	7 230	5 990	1 970	1 360	490	39 340
	Total	19 590	15 430	12 740	10 560	4 640	3 200	1 830	67 990
75-76	Public	7 140	6 680	6 070	5 040	2 730	1 880	1 370	30 910
	Privé	13 800	9 910	7 640	6 330	2 060	1 420	520	41 680
	Total	20 940	16 590	13 710	11 370	4 790	3 300	1 890	72 590

TABLEAU 18. — **EFFECTIFS DES ELEVES**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG — CAMEROUN ORIENTAL

		Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième	Seconde	Première	Terminale	TOTAL
1969-70	Public	170	220	230	200	380	350	140	1 690
	Privé	30	25	15	20	180	100	60	430
	Total	200	245	245	220	560	450	200	2 120
1970-71	Public	200	150	220	230	430	360	150	1 740
	Privé	35	30	25	20	210	120	50	490
	Total	235	180	245	250	640	480	200	2 230
1971-72	Public	230	170	150	220	480	410	170	1 830
	Privé	35	30	25	20	240	550	30	930
	Total	265	200	175	240	720	960	200	2 760
1972-73	Public	260	200	200	150	530	160	330	1 830
	Privé	35	30	25	20	270	620	40	1 040
	Total	295	230	225	170	800	780	370	2 870
1073-74	Public	290	220	200	200	580	180	370	2 040
	Privé	35	30	25	20	300	680	50	1 140
	Total	325	250	245	220	880	860	420	3 180
1974-75	Public	320	250	220	200	630	200	400	2 210
	Privé	35	30	25	20	330	750	60	1 250
	Total	355	280	245	220	960	950	460	3 470
1975-76	Public	350	270	250	220	680	220	440	2 430
	Privé	35	30	25	20	360	820	70	1 360
	Total	385	300	275	240	1 040	1 040	510	3 790

TABLEAU 19. — **EFFECTIFS DES ELEVES**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COURT — CAMEROUN ORIENTAL

		Première A	Seconde A	Troisième A	Quatrième A	TOTAL
1969-70		490	340	320	250	1 400
	Privé	3 850	2 520	2 080	950	9 400
		4 340	2 860	2 400	1 200	10 800
1970-71		530	450	300	290	1 570
		3 050	2 680	2 220	590	10 520
		3 580	3 130	2 520	880	12 090
1971-72		530	440	360	370	1 730
		3 050	2 680	2 340	2 700	11 080
		3 580	3 120	2 700	3 070	12 810
1972-73		540	450	380	360	1 930
		3 050	2 680	2 300	2 720	11 630
		3 590	3 130	2 680	3 080	13 560
1973-74		540	470	390	390	2 080
		3 050	2 680	2 300	2 980	12 180
		3 590	3 150	2 690	3 370	14 260
1974-75		540	470	390	420	2 220
		3 050	2 680	2 300	2 710	12 740
		3 590	3 150	2 690	3 130	14 960
1975-76		540	470	390	470	2 370
		3 050	2 680	2 300	3 270	13 300
		3 590	3 150	2 690	3 740	15 670

TABLEAU 20. — **EFFECTIFS DES ELEVES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL — CAMEROUN OCCIDENTAL

		Form 1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
1969-70									795
									4 020
									4 815
1970-71									800
									4 120
									4 920
1971-72									1 147
	Privé								4 260
	Total								5 407
1972-73	Public	340	250	184	124	78	280	184	1 434
	Privé	1 170	1 100	850	700	630	35	20	4 465
	Total	1 510	1 350	1 034	824	708	315	204	5 899
1973-74	Public	410	310	225	160	110	320	220	1 755
	Privé	1 270	1 050	925	800	700	30	20	4 795
	Total	1 680	1 360	1 150	960	810	350	240	6 550
1974-75	Public	480	370	270	205	145	360	250	2 080
	Privé	1 370	1 150	975	875	750	35	25	5 180
	Total	2 850	1 520	1 245	1 080	895	395	275	7 260
1975-76	Public	555	430	350	245	185	400	280	2 465
	Privé	1 470	1 250	1 050	925	825	40	30	5 590
	Total	2 025	1 700	1 400	1 170	1 010	440	310	8 055

TABLEAU 21. — **EFFECTIFS DES ELEVES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE — CAMEROUN OCCIDENTAL

		Form (1)	Form (2)	Form (3)	Form (4)	Form (5)	TOTAL
1969-70	Public	45		82			
	Prive	695	525	311	154		
	Total	740	525	393			
1970-71	Public		42				
	Prive	840	570	420		183	
	Total						
1971-72	Public	80					
	Prive	860					
	Total	940	689	426			
1972-73	Public		78		58		
	Prive	1 040	705	551			
	Total	1 040	783	551	371	270	
1973-74	Public	80		76			156
	Privé	1 060	853	564	402	293	
	Total	1 140	853	640	402	293	
1974-75	Public	40	78		74		192
	Privé	1 240	869	682	412	354	3 557
	Total	1 280	947	682	486	354	3 749
1975-76	Public	120	40	76	—	—	236
	Privé	**1 260**	**1 017**	**695**	**507**	**363**	3 842
	Total	**1 380**	**1 057**	**771**	**507**	**363**	4 078

Dans ce contexte, les besoins en professeurs supplémentaires sont indiqués dans les tableaux 22, 23 et 24.

Pour faire face à ces besoins, l'Ecole normale supérieure, établissement de formation des professeurs pour l'enseignement secondaire général, premier et deuxième cycles, sera dotée d'importants moyens supplémentaires pour augmenter sa capacité d'accueil et accroître sa production en professeurs qualifiés camerounais.

En attendant que la production de l'Ecole normale supérieure ait couvert les besoins du secteur public et puisse former, selon des modalités à définir, du personnel enseignant pour le secteur privé, ce dernier ordre d'enseignement fera appel aux étudiants diplômés des diverses facultés de l'université.

b) *Formation des professeurs de l'enseignement technique.*

Pour satisfaire les besoins en professeurs d'enseignement technique, des annexes, administrativement rattachées à l'Ecole normale supérieure, seront créées au cours du IIIe Plan :

— Enseignement industriel : en complément au lycée technique de Douala ;

— Enseignement commercial : en complément au lycée technique de Yaoundé ;

c) *Dotation des établissements d'enseignement d'un équipement et d'un matériel pédagogiques suffisants.*

— Equipement des laboratoires de sciences ;

— Matériel audio-visuel ;

— Equipement pour l'enseignement de la technologie etc...

Ceci entrainera une augmentation des crédits normalement alloués aux établissements.

d) *Institut national de recherches pour l'éducation.*

Cet institut sera entièrement mis en place au cours du IIIe Plan.

TABLEAU 22. — **BESOINS EN PROFESSEURS SUPPLEMENTAIRES**
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL (Cameroun oriental)

			BESOINS SUPPLEMENTAIRES							
			1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	III° Plan
PUBLIC	1er cycle	Besoins bruts	67	61	88	63	85	58	86	380
		Remplacement des non qualifiés.	—	—	25	25	25	25	25	125
		Total	67	61	113	88	110	83	111	505
	2e cycle	Besoins bruts	39	21	44	32	40	29	40	185
		Non qualifiés	—	—	—	—	—	—	—	—
		Total	39	21	44	32	40	29	40	185
PRIVE	1er cycle	Besoins bruts	13	47	84	59	99	54	98	394
		Non qualifiés	—	—	90	90	90	90	90	450
		Total	13	47	174	149	189	144	188	844
	2e cycle	Besoins bruts	14	3	15	8	15	7	14	59
		Non qualifiés	—	—	—	—	—	—	—	—
		Total	14	3	15	8	15	7	14	59

TABLEAU 23. — **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE** (Cameroun occidental).

			BESOINS SUPPLEMENTAIRES							
			1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	III° Plan
PUBLIC	C.E.T.	Besoins bruts	6	6	12	15	3	12	12	54
		Remplacement des non qualifiés.			10	10	10	10	10	50
		Total	6	6	22	25	13	22	22	104
	Lycées	Besoins bruts	10	11	7	5	16	16	18	62
		Remplacement des non qualifiés.							—	—
		Total	10	11	7	5	16	16	18	62
PRIVE	C.E.T.	Besoins bruts	31	35	60	30	6	29	31	126
		Remplacement des non qualifiés.			60	60	60	60	60	300
		Total	31	35	90	90	66	89	91	426
	Lycées	Besoins bruts	3	3	2	5	3	3	3	14
		Remplacement des non qualifiés.							—	—
		Total	3	3	2	5	3	3	3	14

TABLEAU 24. — **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL** (Cameroun occidental).

			BESOINS SUPPLEMENTAIRES							
			1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	III° Plan
PUBLIC	1er cycle	Besoins bruts	4	8	9	11	11	12	14	57
		Remplacement des non qualifiés.	—	—	—	—	—	—	—	—
		Total	4	8	9	11	11	12	14	57
	2e cycle	Besoins bruts	4	1	1	3	4	2	3	13
		Non qualifiés	—	—	—	—	—	—	—	—
		Total	4	1	1	3	4	2	3	13
PRIVE	1er cycle	Besoins bruts	9	2	3	6	12	15	16	52
		Non qualifiés	—	—	20	20	20	20	20	100
		Total	9	2	23	26	32	35	36	152
	2e cycle	Besoins nets	—	—	2	4	3	4	3	16
		Non qualifiés	—	—	—	—	—	—	—	—
		Total	—	—	2	4	3	4	3	16

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

		1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	III° Plan
PUBLIC	Besoins bruts	—	—	—	—	—	2	5	7
	Remplacement des non qualifiés.	—	—	—	1	1	1	1	5
	Total	—	—	1	1	1	3	6	12
PRIVE	Besoins bruts	11	14	14	17	13	17	14	75
	Remplacement des non qualifiés.	—	—	8	8	8	8	8	40
	Total	11	14	22	25	21	25	22	115

Ses objectifs seront les suivants :

— Recherches pluridisciplinaires et opérationnelles sur les programmes, les méthodes, les structures, l'orientation, le financement de l'éducation ;

— Documentation, information et conseils pour le personnel de l'éducation ;

— Mise en place de projets pilotes pour l'expérimentation des recherches ;

— Recyclage du personnel de l'éducation.

Cet institut regroupera toutes les activités de recherches éducationnelles afin que la coordination entre les services traitant des différents niveaux, types et ordres d'enseignement soit effective et efficace.

e) *Systématisation de l'orientation scolaire :*

Afin de rentabiliser au maximum les dépenses d'éducation, l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle interviendra systématiquement aux différents paliers du système éducatif.

Les paliers d'orientation sont liés à la structure du système d'enseignement qui est actuellement la suivante :

SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES

A. **Etablissements :**

C.A.S.T. : College of Arts, Science and Technology ;

C.E.G. ; C.E.S. : Collège d'enseignement général ; collège d'enseignement secondaire ;

C.E.T. : Collège d'enseignement technique ;

C.P.G.E. : Centre de préparation à la gestion des entreprises ;

C.U.S.S. : Centre universitaire des sciences de la santé ;

E.F.S.A. : Ecole fédérale supérieure d'agriculture ;

E.F.S.P. : Ecole fédérale supérieure polytechnique ;

E.M. : Ecole ménagère ;

E.N.I. : Ecole normale d'instituteurs ;

E.N.I.A. : Ecole normale d'instituteurs adjoints ;

E.N.E.M.C. : Ecole normale d'enseignement ménager et de couture ;

E.N.S. : Ecole normale supérieure ;

E.S.I.J.Y. : Ecole supérieure internationale de journalisme de Yaoundé ;

E.T.I.C. : Elementary teacher training college ;

H.E.T.T.C. : Higher elementary teacher training college ;

I.A.E. : Institut d'administration des entreprises ;

S.A.R. : Section artisanale rurale ;

S.M. : Section ménagère.

B. **Examens :**

B.E.P.C. : Brevet d'études du premier cycle ;

B.S.A.E.M. : Brevet supérieur d'aptitude à l'enseignement ménager ;

B.S.C. : Brevet supérieur de capacité ;

B.T.S. : Brevet de technicien supérieur ;

C.A.F.M.E.G. : Certificat d'aptitude aux fonctions de maître d'enseignement général ;

C.A.M. : Certificat d'arts ménagers ;

C.A.P. : Certificat d'aptitude professionnelle ;

C.A.P.C.E.G. : Certificat d'aptitude pédagogique pour les C.E.G. ;

C.A.P.E. : certificat d'aptitude pédagogique élémentaire ;

C.A.P.E.S. : Certificat d'aptitude pédagogique de l'enseignement secondaire ;

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT AU CAMEROUN ORIENTAL

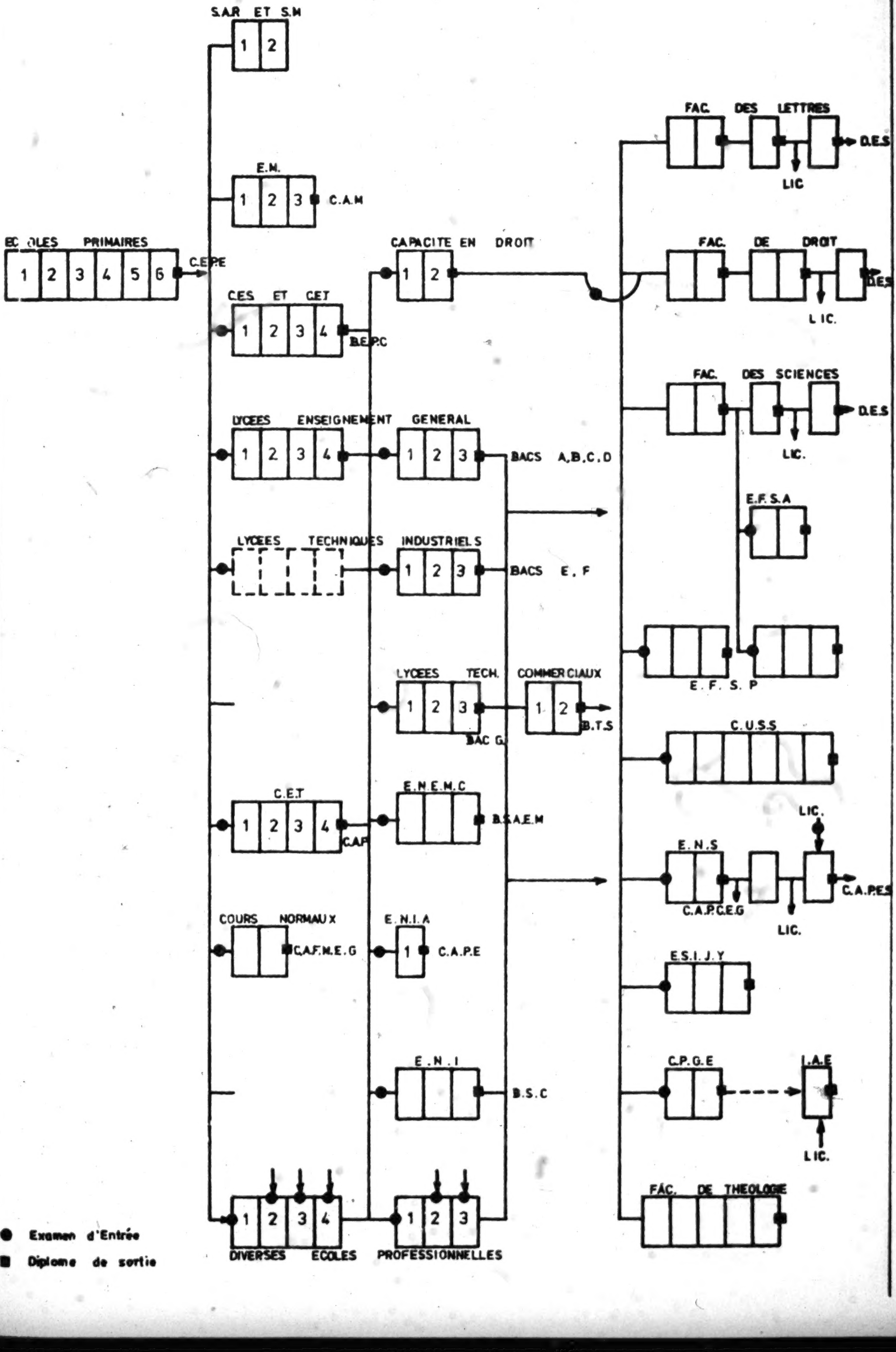

● Examen d'Entrée

■ Diplome de sortie

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT AU CAMEROUN OCCIDENTAL

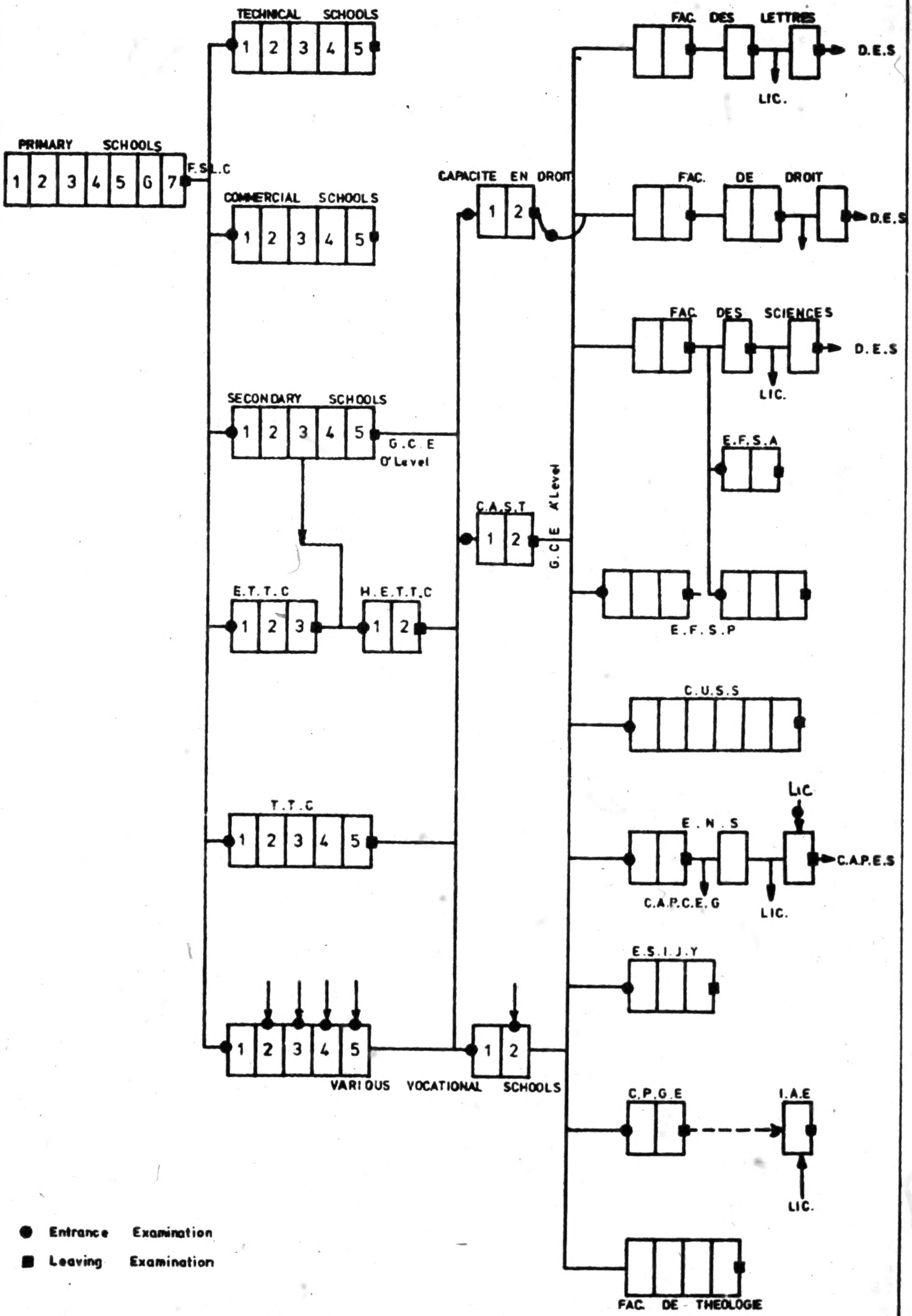

C.E.P.E. : Certificat d'études primaires élémentaires ;
D.E.S. : Diplôme d'études supérieures ;
F.L.S.C. : First school leaving certificate ;
G.C.E.A.L. : General certificate of education, advanced level ;
G.C.E.O.L. : General certificate of education, ordinary level ;
Lic. : Licence.

Ces paliers d'orientation se situeront :

— A la fin du primaire ;
— A la fin du premier cycle du secondaire ;
— A la fin du deuxième cycle du secondaire.

Le principe d'un quatrième palier à l'intérieur du premier cycle du secondaire est retenu. Mais son niveau reste à définir compte tenu de la loi de 1963 fixant à cinq ans la durée du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Pour assurer pleinement sa tâche, le bureau d'orientation du ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation professionnelle sera doté de moyens supplémentaires en hommes et en équipement.

Des conseils d'orientation seront constitués ; ils se composeront de psychologues, de pédagogues, de planificateurs et de parents d'élèves.

6.2.3.3 Développement accéléré et prioritaire de l'enseignement technique

Il se traduira par :

— La création de nouveaux établissements publics et privés et l'extension de certains établissements existants. Il sera construit quatre nouveaux C.E.T. (Kumba, Maroua, Ngaoundéré, Bertoua) auxquels s'ajouteront les interventions éventuelles de l'initiative privée.

On construira de nouveaux lycées techniques à Douala, Bafoussam, Garoua et Victoria tandis que les lycées actuels de Douala et de Yaoundé bénéficieront d'extensions ;

— L'équipement suffisant des établissements d'enseignement technique ;

— La diversification des formations en fonction des besoins de l'économie ;

— L'organisation de stages dans les entreprises pour les élèves des lycées techniques préparant le baccalauréat à l'instar de ceux organisés pour les élèves des C.E.T. préparant le C.A.P. ;

— Le recrutement amélioré des élèves de l'enseignement technique, grâce à l'orientation scolaire, entraînera une revalorisation de ce type d'enseignement ;

— L'établissement de relations plus étroites entre le ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation professionnelle, le ministère du Travail et des Lois sociales et les utilisateurs de main-d'œuvre sera poursuivi afin d'adapter l'enseignement technique aux exigences de l'évolution de l'emploi.

6.2.3.4 Développement raisonné de l'enseignement secondaire général

Le seul essor de l'enseignement technique au cours du IIIe Plan ne suffirait pas à faire face à la demande d'éducation au niveau du secondaire et à fournir un nombre de bacheliers suffisant pour permettre à l'enseignement supérieur de produire les cadres que requiert le développement économique du pays.

Il sera, en conséquence, nécessaire de produire et de parfaire l'œuvre entreprise en ce domaine par le IIe Plan, à savoir :

— L'ouverture d'un établissement du premier cycle dans chaque chef-lieu de département ;

— L'ouverture d'un établissement du second cycle dans chaque chef-lieu de région administrative ; cet établissement, destiné aux meilleurs éléments de toutes les classes de troisième de la région, diminuera les inégalités dues à la répartition géographique des unités d'enseignement et donnera des chances égales pour l'accès dans le second cycle ;

— L'ouverture éventuelle d'établissements supplémentaires à ceux précités pour tenir compte de la densité de la population et de la dimension des départements du point de vue de leur superficie.

Au regard des possibilités de financement de l'entreprise éducationnelle, la mise en œuvre complète de ces mesures ne pourra s'effectuer dans le seul cadre du IIIe Plan, aussi s'inscrivent-elles dans une perspective à plus long terme.

6.2.3.5 Développement contrôlé de l'enseignement privé

L'Etat, par ses seules ressources, ne pourra assurer le développement attendu de l'enseignement secondaire, aussi le secteur privé devra-il continuer à jouer un rôle important en cette matière.

Toutefois, pour atteindre les normes de qualité et de rendement préconisées, il sera institué un contrôle plus étroit des établissements privés par :

— La généralisation de l'examen d'entrée en sixième ;

— L'autorisation d'enseigner qui obéira aux critères suivants :

Avoir au minimum le baccalauréat pour enseigner dans le premier cycle ;

Avoir au minimum le diplôme universitaire d'études scientifiques ou le diplôme universitaire d'études littéraires ;

Avoir le diplôme universitaire d'études scientifiques ou le diplôme universitaire d'études littéraires au minimum pour pouvoir diriger un établissement de premier cycle ;

Avoir au minimum la licence pour postuler à la direction d'un établissement de second cycle ;

— La mise en place de moyens appropriés pour améliorer les conditions de travail du personnel et l'enseignement privé ;

— L'ouverture de nouveaux établissements respectera strictement la « carte scolaire » pour éviter le double emploi ou une concurrence qui ne se justifient pas.

6.2.3.6 Renforcement et restructuration des services régionaux du ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation professionnelle

Des services régionaux seront progressivement mis en place pour opérer une déconcentration nécessaire afin de rendre l'application des décisions plus rapide et plus efficace.

Les délégations culturelles actuelles seront restructurées et renforcées dans leurs moyens.

6.3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CULTURE

6.3.1 APERÇU GENERAL

N° d'ordre	NATIONALITE / FACULTE OU ECOLE	CAMEROUNAIS						ETRANGERS		ENSEMBLE	
		Cameroun oriental		Cameroun occidental		Total					
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
1	Faculté de droit et sciences économiques.	824	39	15	—	839	39	24	2	863	41
2	C.P.G.E.	119	3		—	119	3	1	—	120	3
3	Faculté des lettres et sciences humaines.	223	29	87	9	310	38	14	9	324	47
4	Faculté des sciences	247	9	7	—	254	9	35	10	289	19
5	C.U.S.S.	29	3	9		38	4			38	4
6	Ecole normale supérieure (1)	215	31	26	3	241	34		—	241	34
7	Ecole fédérale supérieure d'agriculture (E.F.S.A.)	42	2	—	—	42	2	9	—	51	2
8	Grand séminaire de Nkolbisson	86				86		2	—	88	—
9	Faculté protestante de théologie			3				3		5	—
10	I.N.J.S.E.P.							3	—	11	—
	Total	1 774	116	147	13	1 919	129	111	21	2 030	150

(1) Y compris les effectifs de l'annexe de Bambili.

En 1969-1970, l'enseignement supérieur au Cameroun comptait dix établissements regroupant 2 180 étudiants au total, dont 150 étrangers.

A elle seule, la Faculté de droit et de sciences économiques renfermait près de la moitié des étudiants. Cette situation était due à la trop grande facilité accordée jusque-là pour les inscriptions en capacité en droit, ce niveau d'enseignement ayant 490 étudiants contre 464 préparant la licence.

Les étudiants en provenance du Cameroun occidental étaient au nombre de 158 et se concentraient surtout à la Faculté des lettres (87) et à l'Ecole normale supérieure (26).

En ce qui concerne le personnel enseignant, l'effectif total de l'enseignement supérieur était, en 1969-1970, de 210 personnes comprenant 190 permanents et 20 vacataires. Le personnel d'assistance technique se montait à 3 enseignants contre 99 nationaux.

Du point de vue de leur grade ou de leur diplôme universitaire, il y avait : 26 professeurs (dont 8 Camerounais), 4 professeurs adjoints, 1 maître de conférence, 38 chargés d'enseignement (dont 24 Camerounais), 16 maîtres assistants, 45 assistants (dont 30 Camerounais), 13 agrégés et docteurs d'Etat (dont 3 Camerounais), 7 docteurs de 3e cycle (dont 6 Camerounais), 17 licenciés et diplômés d'études supérieures etc...

Rendement (1968-1969) :

— *Faculté de droit et des sciences économiques :*

Aux examens de capacité, 241 candidats ont été admis sur 452 présentés ; en licence, 156 admis sur 223 présentés, ce qui représente des pourcentages respectifs de 53,3 et 70 % de réussite.

— *Faculté des lettres et sciences humaines :*

Pour les deux premières années il y a 69 % d'admis et 81 % en licence.

— *Faculté des sciences :*

1re et 2e années : 37,5 % d'admis ;

S.P.C.N. : 37 % ;

C.E.S. - licence : 73 %.

— *Ecole normale supérieure :*

1re section : 81 % ;

2e section : 50 % ;

3e section : C.A.P.E.S. : 37 %.

— *Ecole fédérale supérieure d'agriculture :*

Au diplôme d'ingénieur, le succès a été total (8/8).

Le rendement de l'enseignement supérieur au cours de l'année de référence a été satisfaisant dans l'ensemble. Il en a été de même pour les années précédentes.

6.3.2 ORIENTATIONS GENERALES

Une triple mission a été assignée à l'Université fédérale du Cameroun :

— La formation des enseignants qualifiés nécessaires au développement de l'enseignement secondaire général et technique ;

— La formation des chercheurs et la réalisation de la recherche fondamentale et appliquée ;

— La formation de spécialistes hautement qualifiés devant satisfaire les besoins des secteurs public et privé.

Pour répondre à cette mission, les effectifs étudiants devront se situer autour de 6 000 en 1975-1976 suivant la répartition ci-après :

— Faculté de droit ..... 10 %
— Faculté des lettres ..... 40 %
— Faculté des sciences ..... 50 %.

En conséquence, la politique d'orientation des étudiants à leur entrée à l'Université, déjà amorcée, sera plus rigoureusement poursuivie au cours du IIIe Plan.

En outre, la capacité d'accueil de l'Université doit considérablement augmenter au cours du IIIe Plan, avec :

— L'extension des établissements existants ;

— La création de nouveaux établissements pour dispenser les enseignements spécialisés jugés nécessaires.

PROJECTION DES EFFECTIFS

		1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
Faculté de droit.	1er cycle	440	500	475	500	475	500
	Licence	608	794	1 000	1 193	1 387	1 582
	Gestion entreprises	130	160	190	220	250	280
	Total	1 178	1 454	1 665	1 913	2 112	2 362
Faculté des lettres.		420	520	620	780	920	1 060
Faculté des sciences.		535	645	755	885	1 045	1 200
Ecole normale supérieure (avec Bambili)	1re section CAPCEG	282	351	401	465	515	540
	2e section inspecteurs	24	28	30	33	36	39
	3e section CAPES	35	40	55	70	90	100
	Total	341	419	486	568	641	679
Ecole fédérale supérieure d'agriculture.		45	95	110	115	120	125
Centre universitaire des sciences de la santé.	Médecins	82	130	178	226	274	284
	Infirmiers sages-femmes	—	12	28	60	92	112
	Techniciens de laboratoire	—	12	28	48	72	92
	Administration de la santé	—	12	28	48	72	92
	Recyclage	—	36	36	36	36	36
	Personnel paramédical	—	—	—	24	24	24
	Total	82	202	262	342	570	640
Total général (1).		2 601	3 335	3 893	4 603	5 408	6 066

(1) Il a été tenu compte des étudiants inscrits dans deux établissements à la fois (CAPES à L'E.N.S.) qui n'ont été comptés qu'une seule fois.

6.3.3 MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des objectifs énoncés ci-dessus se réalisera dans deux directions :

— Extension des établissements existants, pour accroître leur capacité d'accueil ;

— Construction de nouveaux établissements pour dispenser sur place les spécialisations prioritaires.

6.3.3.1 Extension des établissements existants

a) FACULTES

1° *Faculté des lettres et des sciences humaines.*

Effectifs, étudiants et rendement :

Cet établissement ayant perdu sa vocation initiale de la faculté propédeutique à la suite des transformations qu'à connues l'enseignement supérieur au cours de ces dernières années, le IIIe Plan connaîtra un gonflement appréciable de ses effectifs étudiants.

En 1975-1976 ces effectifs seront légèrement supérieurs à 1 000 étudiants, ce qui donnera une production de diplômés de l'ordre de 175 pour le D.E.L.G. et 65 pour la licence. Le total des diplômés au cours de la période quinquennale se situera aux alentours de 675 titulaires du D.E.L.G. et 315 licenciés. Ces estimations ne prennent pas en compte les élèves de l'Ecole normale supérieure.

Encadrement :

Cinq nouveaux départements seront ouverts au sein de la Faculté des lettres pendant la période quinquennale, ce qui portera leur nombre total à treize.

Afin d'encadrer efficacement les étudiants et d'assumer les nouveaux enseignements ainsi créés, le total des heures de cours dispensées passera de 500 en 1971-1972 à 750 en 1975-1976. En conséquence, il faudra relever l'effectif des enseignants à 125.

Parallèlement, l'effectif du personnel administratif subira un accroissement important.

Constructions et équipements :

Il devrait être construit :

— Un bâtiment pouvant abriter :
  20 salles de cours,
  6 laboratoires,
  Des salles de travaux pratiques ;

— Un bâtiment pour l'ensemble des services administratifs ;

— Deux grands amphithéâtres, de 1 500 et 1 000 places, dont l'un sera annexé d'un musée pour le Centre de recherches africanistes.

L'équipement consistera en mobilier, matériel pédagogique, ouvrages de bibliothèque et moyens de transport.

2° *Faculté de droit et des sciences économiques.*

Effectifs, étudiants et rendement :

En dépit de la mesure tendant à limiter à 10 % des effectifs de l'Université le nombre des étudiants inscrits dans cette faculté, ce nombre sera appelé à croître, en valeur absolue, au cours du IIIe Plan.

En capacité, les effectifs seront stabilisés aux alentours de 500 étudiants par an, tandis qu'en licence, ils passeront de 800 étudiants environ, en 1971-1972, à 1 600 environ en 1975-1976. Au cours de la période, on prévoit une production de près de 370 licenciés et de 760 capacitaires environ.

Encadrement :

Le doublement des effectifs étudiants entraînera un accroissement important du personnel enseignant et du personnel administratif pour assurer un encadrement efficace.

Constructions, équipement :

La deuxième et la troisième tranches de la faculté devront être construites pour faire face à l'augmentation des effectifs.

Il est à prévoir des équipements en meubles, matériel pédagogique, ouvrages de bibliothèques, etc...

3° *Facultés des sciences.*

Le IIIe Plan met un accent particulier sur le développement de l'enseignement technique. A cette fin, la Faculté des sciences, en plus de ses tâches de recherches, aura la mission :

— De former des licenciés ès sciences correspondant aux différentes sections de la faculté qui, elles-mêmes devraient être créées en fonction des besoins de l'économie ;

— De donner la formation scientifique de base aux étudiants qui se destinent aux écoles scientifiques spécialisées ;

— De fournir à l'enseignement secondaire, public et privé, des professeurs pour les matières scientifiques.

Effectifs, étudiants et rendement :

L'orientation des étudiants, à leur entrée dans l'enseignement supérieur, permettra, à moyen terme, d'atteindre un nombre d'étudiants en Faculté des sciences représentant 50 % des effectifs des trois facultés, et ceci, grâce au développement de l'enseignement secondaire, technique et général, et à sa restructuration.

Pendant la période du IIIe Plan, il est prévu un accroissement important des effectifs étudiants qui, au total, passeront de 650 étudiants en 1971-1972 à 1 200 étudiants environ en 1975-1976, non compris les élèves de l'Ecole fédérale supérieure d'agriculture (E.F.S.A.).

Le rendement de cet établissement au cours de la période quinquennale se traduira par la production de 935 diplômés dont 526 titulaires du D.E.S.G. (diplôme d'études scientifiques générales) et de 310 licenciés ès sciences.

Encadrement :

Les besoins en personnel, surtout enseignant, seront fonction du nombre de sections nouvelles qui seront créées. Mais on peut estimer qu'ils seront importants.

Constructions et équipement :

Il faudra, au cours du IIIe Plan, construire les locaux nécessaires, correspondant à l'accroissement des effectifs étudiants et à la création des nouvelles sections :

— 3e tranche de la Faculté ;
— 4e tranche de la Faculté ;
— Institut de chimie des plantes médicales africaines.

Ces bâtiments devront être dotés des équipements en meubles et en matériel pédagogique suffisants.

4° *Œuvres universitaires.*

L'augmentation des effectifs étudiants s'accompagnera d'un développement parallèle du service des œuvres universitaires.

Ce service intéresse aussi bien les étudiants des trois facultés que les élèves des grandes écoles ou instituts spécialisés, dans la mesure où l'implantation géographique des établissements relevant de ces deux dernières catégories le permet.

Il est donc à prévoir :

— La construction de chambres d'étudiants ;
— La construction de studios pour étudiants mariés ;
— La construction ou l'agrandissement du restaurant universitaire, et l'extension de la cuisine ;
— La construction des équipements sportifs.

Le caractère régional de l'Université fédérale ajoute à l'urgence de la réalisation de ces investissements.

b) ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Cette école subira une double extension au cours du IIIe Plan :

— Par l'augmentation de sa capacité d'accueil ;

— Et par l'achèvement de la mise en place d'une troisième section préparant au C.A.P.E.S., et la création d'une section préparant au professorat d'enseignement technique.

Ceci lui permettra de faire face, sur le plan quantitatif et qualitatif, à l'énorme besoin en enseignants du premier et second cycles, de l'enseignement secondaire.

Les effectifs de cet établissement passeront de 341 élèves en 1970-1971 à 600 élèves environ en 1975-1976.

Constructions et équipement :

L'extension du projet de l'E.N.S. se fera par :

— La construction d'un bloc scientifique ;

— L'agrandissement de l'internat ;

— Le déplacement de la cuisine et du restaurant actuels ;

— L'acquisition et l'équipement d'un terrain omnisport ;

— La construction de l'annexe de Douala pour les professeurs d'enseignement technique industriel ;

— La construction de l'annexe de Bamenda.

Ces différentes opérations devront être suivies de l'équipement minimum nécessaire à leur utilisation judicieuse.

c) ECOLE FEDERALE SUPERIEURE D'AGRICULTURE

Trois objectifs sont assignés à cette école : l'enseignement, la recherche, la vulgarisation.

La formation des ingénieurs agronomes se déroulera en quatre années, les deux premières étant consacrées à la formation générale en agronomie et les deux dernières à la spécialisation dans l'une des branches suivantes :

— Production agricole ;
— Protection des plantes ;
— Elevage ;
— Eaux et forêts ;
— Economie rurale ;
— Pédagogie agricole ;
— Vulgarisation agricole ;
— Génie rural ;
— Recherche agronomique.

L'E.F.S.A. aura également la charge de former les ingénieurs des travaux agricoles dont le besoin est vivement ressenti.

Par ailleurs, l'E.F.S.A. sera un centre de recyclage pour le personnel de la production rurale de tous les niveaux, notamment des enseignements agricoles.

Le Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole, dont la création est prévue au cours du IIIe Plan, sera rattaché à L'E.F.S.A.

Effectifs :

Les effectifs annuels des élèves de l'E.F.S.A. varieront entre 45 en 1970-1971 et 125 en 1975-1976 auxquels seront incorporés annuellement 20 cadres à recycler.

En l'absence d'indications précises à ce sujet, il n'a pas été tenu compte dans ces estimations, des élèves de la section ingénieurs des travaux agricoles.

Encadrement :

On intensifiera la formation et le recrutement de professeurs camerounais destinés à l'E.F.S.A. pour assurer la relève progressive du personnel expatrié qui, à l'heure actuelle, constitue la quasi-totalité du corps enseignant.

Constructions et équipement :

— Construction d'internat ;
— Construction laboratoire de phytopathologie et économie rurale ;
— Magasin central ;
— Atelier ;
— Cases pour travailleurs ;
— Agrandissement salle préparation des aliments du bétail ;
— Hangar pour matériel tracté ;
— Serre pour laboratoires (entomologie et phytopathologie) ;
— Goudronnage des routes ;
— Défrichement 300 hectares ;
— Ranch d'Obala ;
— Bâtiment (agriculture, eaux et forêts, génie civil) ;
— 3 fermettes expérimentales ;
— 3 poulaillers d'expérimentation ;
— Bâtiments pédagogie, vulgarisation et zootechnie ;
— Amphithéâtre (60 places) ;
— Bâtiment pour étude digestibilité chez les animaux ;
— Magasin pour récoltes ;
— Stockage du fumier ;
— Cafétéria - restaurant ;
— Aménagements divers.

d) CENTRE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE LA SANTE (C.U.S.S.)

Les deux premières années du C.U.S.S. fonctionnant actuellement, il faudra procéder, au cours du IIIe Plan, à la mise en place des autres années et à l'ouverture des formations paramédicales.

A cette fin, les investissements à réaliser porteront sur les projets de constructions suivants :

— Unité de santé communautaire ;
— Unité soins médicaux ;
— Et les logements et bâtiments administratifs jugés nécessaires.

e) ECOLE SUPERIEURE INTERNATIONALE DE JOURNALISME

Cet établissement, à caractère régional, a ouvert ses portes à la rentrée d'octobre 1970.

La mise en place définitive de ses installations s'achèvera au cours du IIIe Plan, aussi bien en ce qui concerne la construction de bâtiments que de leur équipement.

Le volume de promotions annuelles serait d'une trentaine d'élèves dont une quinzaine de Camerounais.

6.3.3.2 Créations

Au cours du IIIe Plan, sera créé sept nouveaux établissements d'enseiment supérieur à vocation nationale ou régionale :

1° *Ecole supérieure polytechnique :*

Qui ouvrira ses portes à la rentrée d'octobre 1971 et qui sera implantée à Yaoundé.

Cette école devra former des ingénieurs des travaux et des ingénieurs de conception pour les secteurs public et privé. Les différentes sections spécialisées fourniront des ingénieurs des disciplines ci-après :

— Génie civil ;
— Electricité ;
— Electro-mécanique ;
— Topographie, etc...

Son but étant de satisfaire la demande interne, la création de ses sections suivra l'évolution du marché de l'emploi.

2° *Ecole supérieure de commerce :*

Cet établissement, qui était prévu au IIe Plan, devra voir sa réalisation au cours du IIIe Plan.

Il pourra s'inscrire dans le cadre sous-régional de l'Afrique Centrale, le volume de ses promotions annuelles d'élèves restant à déterminer.

3° *Ecole de traducteurs et interprêtes :*

Cette école s'inscrit dans le cadre de la promotion effective du bilinguisme.

Au sein de l'Université, il a été institué des cours obligatoires d'anglais pratique pour les étudiants francophones et de français pour les étudiants anglophones dans tous les établissements ; à cela s'ajoute la création de la licence bilingue, et la possibilité de dispenser des enseignements dans les deux langues.

Toutefois, le besoin en traducteurs et interprètes étant encore fortement ressenti, il sera créé, au cours du IIIe Plan, un Institut de formation des cadres spécialisés dans ces disciplines.

Cet institut aura une vocation régionale ; le volume de ses promotions reste à déterminer.

4° *Institut de photogrammétrie :*

Cet établissement sera créé sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique pour l'ensemble des Etats d'Afrique francophone.

Son implantation à Yaoundé entraînera des charges de contrepartie pour le Gouvernement camerounais.

5° *Institut de démographie :*

Il en sera de même pour cet institut que pour le précédent.

6° *Institut de volcanologie :*

Ce projet sera assisté par l'U.N.E.S.C.O. et débutera probablement par la création d'une station de séismologie, sa mise en œuvre complète pouvant déborder la période du IIIe Plan. Il est à caractère régional.

7° *Institut de droit international :*

Ce projet démarrera à la rentrée universitaire 1971. Il est attendu, pour la réalisation des constructions et équipement, un prêt du Gouvernement suisse, tandis que les charges de fonctionnement seront probablement supportées par plusieurs aides bilatérales s'ajoutant à la contrepartie du Gouvernement camerounais.

6.3.4 CULTURE

Malgré les efforts entrepris jusqu'à cette date, presque tout reste à faire dans le domaine de la culture.

Mais compte tenu des possibilités budgétaires limitées, les réalisations de l'Etat au cours du IIIe Plan en cette matière resteront modestes.

Il s'agira surtout d'amorcer quelques opérations dont l'exécution totale débordera la période quinquennale.

1° *Musée national :*

Cette opération doit aboutir à la réalisation d'un complexe comprenant :

— Un musée classique ;
— Un jardin zoologique ;
— Un jardin botanique ;
— Un village artistique reconstituant les différents types de l'habitat traditionnel camerounais.

2° *Salle des spectacles et école des beaux-arts.*

Ces deux projets auront leur implantation à Yaoundé.

6.3.5 CENTRES LINGUISTIQUES

En plus des opérations prévues dans le cadre des établissements d'enseignement en matière de formation bilingue, il sera créé au cours du IIIe Plan des centres linguistiques, supplémentaires à celui qui existe actuellement à Yaoundé, destinés à un public plus large que la population scolarisée.

Ces centres seront implantés aux chefs-lieux des régions administratives.

6.4 ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET FORMATION SUPERIEURE

6.4.1 APERÇU GENERAL

La tranche d'âge de 14 à 19 ans, qui est essentiellement concernée par l'enseignement post-primaire, atteignait déjà 500 000 jeunes, approximativement, en 1968.

En déduisant les effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire, leur importance numérique dépassait encore 400 000 personnes, qui sont sorties de tous les niveaux de l'école primaire ou simplement analphabètes.

Ces jeunes étant généralement à la recherche d'un emploi pour lequel ils ne sont pas formés, de nombreuses actions publiques ou privées ont été engagées en vue de leur insertion dans la vie active.

Parmi ces actions, celles qui sont significatives et revêtent un minimum d'envergure et qui atteignent aussi la population de plus de dix-neuf ans, ont trait à :

— L'animation rurale ;
— La coopération, mutualité et crédit ;
— L'éducation populaire et les mouvements de jeunesse ;
— La production agricole ;
— L'enseignement - formation.

a) **Animation rurale.**

La première constatation qu'il y a lieu de faire est que les objectifs de l'animation sont par trop ambitieux, ce qui conduit à l'imprécision des actions qui perdent ainsi le caractère impératif qu'elles nécessitent.

En second lieu, la formation des animateurs n'est pas toujours suffisante ni adaptée par rapport aux tâches qui leur sont confiées. L'idée que l'animateur se fait de son rang social est généralement incompatible avec le travail qu'il doit exécuter ; ainsi, faute d'un moyen de transport automobile, l'animateur jugera indigne de lui de visiter les villages à pied ou à bicyclette et arrêtera ses tournées.

D'un autre côté, les équipes mobiles sont incompatibles avec la nécessité d'une action continue et permanente qui seule peut donner des fruits à brève échéance. Les paysans retombent facilement dans leurs habitudes entre les passages des équipes.

En ce qui concerne l'action des services d'animation sur les jeunes, on constate que :

1. Le nombre des jeunes qui assistent aux réunions organisées n'est pas très important en général ;

2. Les jeunes, groupés avec les adultes, ne s'expriment pas librement et ne font donc pas état de leurs désirs et de leurs aspirations ;

3. En conséquence, on a tendance à négliger les besoins des jeunes.

b) **Coopération. — Mutualité. — Crédit.**

En ce domaine, c'est un procès-verbal de carence qu'il faut faire. La jeunesse n'est l'objet d'aucune action spécifique.

c) **Education populaire. — Mouvement de jeunesse.**

1. Faute de moyens, les activités de ce service n'atteignent pas les villages et en général se localisent dans les agglomérations urbaines.

2. On peut se demander quelle est l'efficacité réelle de l'alphabétisation des adultes au regard du développement économique. Sans mettre en cause le caractère généreux de cette action, il semble tout de même absurde de

déployer des efforts et des moyens importants pour apprendre à la grand-mère à écrire son nom alors que le petits-fils de sept ans ne trouve pas de place à l'école, faute de locaux et d'enseignants en nombre suffisant. Quand on pense que le taux de scolarisation au primaire dépasse 35 % des effectifs à scolariser, la rentabilité de l'alphabétisation des adultes, même fonctionnelle, devient difficile à soutenir.

3. Les foyers des jeunes, cantonnés dans les villes, ne répondent pas à l'heure actuelle à leur vocation. On y cherche davantage à occuper les jeunes plutôt qu'à les former à une profession déterminée. Mais il faut reconnaître ici qu'en l'absence d'indications opérationnelles sur la situation et l'évolution de l'emploi, il n'est pas aisé aux responsables de ce secteur de déterminer les types de formation à donner, sans compter que ces foyers sont en général sous-équipés.

4. Les centres de formation civique et professionnelle et le village pionnier de Minkama constituent des opérations trop onéreuses qui ne sauraient être généralisées.

d) **Production agricole.**

Parmi les opérations retenues pour accroître la production agricole, deux d'entre elles apportent une attention particulière aux problèmes des jeunes :

1. Les Z.A.P.I. font un effort louable par la formation des jeunes. La mise à la disposition de ces jeunes de terrains propres leur permet de mettre en pratique la formation reçue.

2. Opération Yabassi - Bafang : la colonisation des terres par les jeunes aboutit à leur émancipation économique et sociale.

e) **Enseignement. — Formation.**

Dans ce domaine, de nombreux efforts sont déployés par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes privés. Mais il est à déplorer l'absence d'échanges entre les différents promoteurs, ce qui ne permet pas un enrichissement réciproque des expériences.

Ces expériences ont abouti à des résultats inégaux. Mais ne touchant que quelques dizaines d'adolescents, leur impact dans la solution du problème peut ne pas être déterminant.

Par ailleurs, les éléments formés par les secrétariats d'Etat à l'Elevage et au Développement rural débouchent presque tous à la fonction publique, ce qui conduit à la limitation des effectifs à former aux capacités budgétaires de ces départements.

Toutefois, il est bon de signaler quelques expériences efficaces qui peuvent servir de modèle. Il s'agit :

1. De la ferme-école de Libamba ;

2. De la maison rurale de Figolé.

CONSEQUENCES

a) Décalage considérable entre les faibles moyens dont disposent les services qui œuvrent ou devraient œuvrer dans le domaine de la jeunesse et du développement, et l'importance des opérations nécessaires pour mener, dans ce domaine, une action efficace.

b) Manque de coordination entre services ayant des objectifs voisins qui aboutit au gaspillage des faibles moyens disponibles, sans que les résultats attendus soient atteints.

c) Exode rural dont le rythme s'accélère au niveau des jeunes et qui ne correspond pas aux capacités d'accueil des villes, l'évolution économique du pays ne permettant pas une création d'emplois d'un tel volume dans le secteur moderne.

d) Gonflement du nombre de « chômeurs » dans les villes, ces « chômeurs » étant, dans la majeure partie des cas, sans qualification. On voit les multiples conséquences que cela implique (délinquance, prostitution, etc...).

e) Sous-emploi ou désœuvremnt des jeunes à la campagne, situation incompatible avec les nécessités du développement.

6.4.2 PERSPECTIVES DU IIIe PLAN

— Mise au travail à plein temps de toute la population en âge d'activité en vue de son mieux-être grâce à l'accroissement des biens dont elle dispose par l'augmentation de la productivité.

— Acquisition des notions de base relatives à la gestion du budget d'une petite entreprise, et à la gestion du budget familial.

— Education sanitaire de la population, axée sur la médecine curative.

— Education nutritionnelle devant permettre un apport en calories compatible avec les efforts à fournir dans le travail.

— Education civique et communautaire adaptée, visant à faire participer d'une manière efficace l'ensemble de la population à la gestion des collectivités de tous les niveaux.

Ces orientations seront poursuivies et recherchées au sein des diverses actions qui seront mises en œuvre au cours du IIIe Plan et qui auront trait à l'enseignement post-primaire et à la formation professionnelle des jeunes.

D'une manière plus précise :

— L'accent sera mis sur l'éducation de masse ;

— Les actions coûteuses et toutes les structures qui tendraient à maintenir les jeunes dans l'oisiveté seront évitées ;

— La priorité sera accordée au monde rural dans le but d'endiguer l'exode des campagnes.

6.4.3 MISE EN ŒUVRE

a) **Création de Z.A.C.C.**

(zones d'action communautaire et culturelle).

Elles doivent servir de structures de formation, d'éducation, d'animation et d'encadrement du monde rural. Elles seront diversifiées pour tenir compte des caractéristiques propres à la région d'implantation.

Les Z.A.C.C. regrouperont les jeunes gens et jeunes filles non scolaires, ainsi que les adultes désireux d'acquérir ou de parfaire une formation professionnelle.

L'implantation des Z.A.C.C. obéira aux conditions économiques et démographiques et tiendra compte de l'existence d'un minimum d'infrastructure routière permettant l'écoulement des produits.

Les multiples tâches auxquelles les Z.A.C.C. seront attelées, nécessiteront un encadrement pluridisciplinaire pour lequel il sera fait appel aux techniciens des différents départements intéressés (enseignement, agriculture, élevage, santé, etc...).

Dans une première étape, on tentera de créer une Z.A.C.C. au niveau de chaque arrondissement. Mais le IIIe Plan n'en ouvrira qu'une quarantaine dont le seul succès déterminera la poursuite de l'opération.

b) **Les centres de formation et d'animation rurale**

Les centres de formation et d'animation rurale continueront à fonctionner sous la formule actuelle, mais devront tendre à plus ou moins brève échéance vers leur transformation en zones d'activités communautaires et culturelles.

Les C.F.A.R. poursuivront essentiellement trois fonctions :

1° Former les animateurs, par des sessions de formation socio-économique sur des thèmes simples, clairs et concrets. Ces thèmes devront correspondre à certains problèmes ruraux décélés lors des enquêtes méthodiquement menées par les agents d'animation, et arrêtés en comité d'action rurale.

2° Offrir un appui complémentaire aux services techniques de l'arrondissement par des visites régulières aux villageois et par des conseils appropriés.

3° Aider les paysans à s'organiser et à réaliser concrètement certaines actions avec le concours financier de l'Etat ou des collectivités locales :

— Participer à la définition des objectifs et des thèmes d'animation ;

— Arrêter le calendrier saisonnier des sessions avec le concours du comité d'action rurale ;

— Organiser des sessions de formation des ruraux.

c) **Centres de formation civique et professionnelle.**

Ces centres deviendront, au cours du IIIe Plan, des offices régionaux des Z.A.C.C. et seront des organismes de perfectionnement et d'expérimentation aux méthodes nouvelles.

d) **Villages pionniers.**

Cette expérimentation, bien que concluante, ne peut être généralisée à cause de son coût trop élevé.

Cependant, les villages pionniers existants poursuivront leurs actions.

e) **Equipes mobiles d'animation.**

Le IIIe Plan s'attachera à améliorer la formation des agents travaillant dans ces équipes qui sont implantées au niveau de l'arrondissement. Ces agents seront incorporés progressivement dans les Z.A.C.C.

L'exécution de ces opérations, comme celle des actions de vulgarisation relevant des services de l'agriculture, nécessitera un encadrement important.

En plus de l'apport en cadres des différents services techniques intéressés, un accent particulier sera mis sur la formation agricole.

FORMATION AGRICOLE

Il s'agit essentiellement ici de la fc mation des encadreurs du monde rural, autres que ceux concernés par les différentes expériences précitées qui ne relèvent pas directement des services de l'agriculture.

Mais, dans le but de poursuivre les opérations déjà engagées, il sera également retenu des actions visant à la formation des producteurs de base.

Les besoins exprimés, qui concernent les seuls services de l'agriculture pour la période quinquennale, sont les suivants :

1. **Agriculture :**

— Adjoints techniques 156
— Conducteurs 167
— Assistants 142

2. **Eaux et forêts :**

— Adjoints techniques 58
— Contrôleurs 37
— Assistants 123

A ces effectifs doivent s'ajouter 200 cadres pour les coopératives, ce qui correspond au rythme de production actuel des établissements de formation coopérative, et des cadres du génie civil qui continueront à être formés à Saria (Haute-Volta) en attendant que les enseignements correspondants soient aménagés à l'Ecole supérieure polytechnique de Yaoundé et à l'E.F.S.A.

La formation des encadreurs continuera à être dispensée à l'école d'agriculture de Dschang, à l'école des eaux et forêts de Mbalmayo et dans les établissements de formation coopérative existants.

— *Les centres de formation des jeunes agriculteurs* qui forment, installent et encadrent les jeunes ruraux et les *centres de formation rurale* (C.F.R.) qui organisent des stages pour les planteurs. Il existe actuellement sept C.F.R. ; cinq autres seront créés au cours du IIIe Plan.

Construction et équipement :

— 2 centres de formation des jeunes agriculteurs ;
— 5 centres de formation rurale ;
— Des fermes régionales d'application ;
— 2 salles de travaux pratiques de sciences ;
— 2 salles de travaux pratiques de biologie.

AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET PERFECTIONNEMENTS PROFESSIONNELS

I. — **Situation 1970-1971.**

La formation et le perfectionnement professionnels dans les domaines ci-après :

Scientifique et technique ;
Economique et financier ;
Administratif et juridique ;
Médical et social

se présentent comme suit en 1970-1971.

1. *Secteur scientifique et technique.*

11. Personnel dans l'emploi.

La liste des écoles ou centres de formation professionnelle est la suivante :

● *Ecole fédérale des Postes et Télécommunications* : formation de receveurs des Postes et Télécommunications.

● *Ecole de formation professionnelle de la Régifercam* : elle assure la formation de son personnel dans les disciplines « voie et bâtiment » et « mécanique et télécommunications ». Les élèves effectuent leur scolarité pendant trois ans dans le centre supérieur d'apprentissage et ont en dernière année un niveau de formation équivalent à celui du brevet industriel.

Le schéma de scolarité est le suivant, en 1970-1971 :

1re année : 12 élèves dont : 5 venant du centre d'apprentissage ;
7 venant de réseaux étrangers : Dahomey, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Guinée.

2e année : 12 élèves ;

3e année : 12 élèves : 7 retournant en réseaux étrangers ;
: 5 entrant en activité à la Régifercam ou allant à l'école des techniciens supérieurs de la S.N.C.F. ; soit, au total, 36 élèves.

L'école est implantée sur un terrain de 5 hectares, les bâtiments (certains avec un étage) offrent une surface couverte de 3 000 mètres carrés.

Le personnel de l'école comprend :

— Assistance technique française	:	11
— Cadres permanents camerounais	:	16
— Camerounais convention collective	:	66
Total	:	43

● *Cours des chambres de commerce.*

La chambre de commerce de Yaoundé assure des cours de formation dans les disciplines suivantes :

— Mécanique auto ;
— Electricité ;
— Machines-outils ;
— Menuiserie ;
— Maçonnerie.

A Douala, la chambre de commerce assure également des cours de mécanique générale, menuiserie, mécanique auto et génie civil.

● *Centre de formation E.D.C.* à Douala-Bassa. En 1970-1971, la scolarité s'y présente comme suit :

112 ouvriers, recrutés « sur le tas » ou ayant le C.A.P., en formation ou en spécialisation, appelés à tenir des emplois d'agents de réseaux, d'agents de centrales, de mécaniciens diésélistes, d'électriciens de postes.

72 agents de maîtrise en cours de perfectionnement.

● *Centre Renault de perfectionnement*, qui assure la formation d'ouvriers spécialisés pour le besoin de Saviem Renault.

Le personnel formé dans ces cinq établissements se répartit comme suit :

Techniciens	:	119
Qualifiés	:	125
Semi-qualifiés	:	9
Total	:	253

12. *Personnel hors emploi :*

Les écoles sont les suivantes :

● *Centre de formation professionnelle rapide de Douala.*

Il comprend deux sections (tôlerie et soudure, mécanique auto) de 24 stagiaires au total. Les stagiaires, placés sans difficultés apparentes, paraissent appréciés mais d'un niveau relativement faible (le recrutement se fait au niveau du C.E.P.E. + tests) quant aux possibilités de formation. Pendant le IIIe Plan il sera créé des cours de mécanique entretien sur petites machines (menuiserie, chaussures, confection) et de motoriste diéséliste avec une partie réservée à l'électricité-auto.

● *Centre d'apprentissage de la Régifercam.*

La scolarité en 1970-1971 est dispensée à 84 élèves, le recrutement se fait sur concours auprès de candidats de moins de 16 ans titulaires du C.E.P.E.

1re année : 27 élèves ;
2e année : 24 élèves ;
3e année : 18 élèves ;
4e année : 15 élèves dont 10 élèves rentrent en activité à la Régifercam, 5 poursuivent au C.S.A. évoqué ci-dessus compte tenu de l'extension du réseau ferré du Cameroun. La capacité de production en personnel de la Régifercam est appelée à passer de 15 (10 du C.A. + 5 du C.S.A.) à 60, soit un quadruplement.

● *Centre de formation professionnelle des mécaniciens d'engins*, dépendant du Parc national de matériel et de génie civil.

Les effectifs sont de 17 en 1970-1971, la scolarité est de 10 mois.

● *Ecole fédérale des postes et télécommunications.*

Elle assure la formation de :

— Vérificateurs des services mixtes et des télécommunications (niveau de recrutement : B.E.P.C.) ;
— Contrôleurs (niveau de recrutement : classe terminale) ;
— Inspecteurs (niveau de recrutement : baccalauréat).

Le personnel formé dans ces quatre établissements se répartit comme suit :

— Techniciens supérieurs	:	15
— Techniciens	:	12
— Qualifiés	:	73
— Semi-qualifiés	:	41
Total	:	141

2. *Secteur économique et financier.*

— L'institut de formation statistique de Yaoundé assure en un an, à partir du B.E.P.C., la formation d'agents techniques, en deux ans, à partir du probatoire, celle d'adjoints techniques.

— Les deux centres d'enseignement technique des banques de Yaoundé et de Douala assurent la formation d'employés de banque.

La formation assurée par ces trois établissements se répartit comme suit en 1970-1971 :

Techniciens : 22
Qualifiés : 39

3. *Secteur administratif et juridique.*

La chambre de commerce de Douala organise des cours d'un an en vue de former des aides-comptables (50 en 1970-1971), des sténodactylos (40 en 1970-1971), et des cours d'une durée de trois ans pour former des comptables (15 en 1970-1971).

Les centres de formation rapide de Yaoundé et de Douala forment des sténodactylos et des employés de bureau.

Le CRADAT forme des administrateurs du travail chargés de veiller à l'application de la législation du travail.

L'E.N.A.M. (Ecole nationale d'administration et de magistrature).

Cet établissement peut être rattaché à l'enseignement supérieur. En 1970-1971, l'E.N.A.M. a recruté :

En cycle A. 25 élèves : 12 étudiants (licence) ;
: 13 fonctionnaires ;
En cycle B. 35 élèves : 17 étudiants ;
: 18 fonctionnaires.

Elle comprend deux divisions : la division administrative forme des fonctionnaires pour les catégories A1 et B1 ; la division juridique forme des magistrats (catégorie A2 de la fonction publique) et des greffiers.

4. *Secteur médical et social.*

La formation d'infirmiers est assurée par l'école nationale de Bamenda et l'école d'Ayos : le recrutement se fait au niveau du B.E.P.C. Les éducateurs assistants sociaux sont formés tous les deux ans dans une école fédérale spécialisée (niveau de recrutement : classe de seconde). L'école des sciences appliquées et d'orientation de Douala forme des secrétaires médicales et des spécialistes en aide maternelle.

Au total en 1970-1971, la répartition du personnel médical et social formé se présente comme suit :

Techniciens : 31
Qualifiés : 125
Total : 156

En résumé, les effectifs 1970-1971 formés dans les établissements précités sont les suivants :

FAMILLES DE FORMATION	TECHNICIENS SUPERIEURS	TECHNICIENS	PERSONNEL SEMI-QUALIFIE	PERSONNEL QUALIFIE	TOTAL
Scientifique et technique.	15	131	198	50	394
Economique et financière.		22	89		111
Administrative et juridique		17	105	64	186
Médicale et sociale		31	25		156
Ensemble	15	201	517	114	847

II. — **Projets de nouveaux centres de formation professionnelle.**

● *Ecole de conduite de matériel de génie civil.*

Cette école, qui ouvrira ses portes en 1971-1972 ou en 1972-1973, formera chaque année environ 90 conducteurs d'engins de terrassement, recrutés « sur le tas » dans les effectifs de chauffeurs de camions. Il y aurait 4 cours par an, chaque cours ayant des promotions de 20 à 25 élèves. Il s'agit d'un essai de formation interne au Parc national de matériel de génie civil.

● *Ecole de chefs de secteur et chefs de groupe d'entretien routier.*

Cet projet devra être défini d'une manière plus précise et entrer en exécution pendant la période quinquennale.

III. — **Projets réalisés dans lesquels aucune formation n'a été assurée en 1970-1971.**

● *Ecole nationale de technologie* : elle a ouvert ses portes en 1970-1971.

Durée des études : quatre ans.
Recrutement principal auprès des :

— Fonctionnaires D des travaux publics, cadastre, génie rural ;
— Jeunes gens titulaires du B.E.P.C. ou du C.A.P. industriel.

Recrutement complémentaire en 3e année auprès des :

— Fonctionnaires C des travaux publics, cadastre, génie rural ;
— Jeunes gens titulaires du probatoire technique.

4 sections d'études : travaux publics ;
: génie rural ;
: topographie et cadastre ;
: bâtiment et travaux urbains.

Recrutement 1970-1971 : sur 485 candidats, 30 ont été retenus en première année dont :

10 pour la section travaux publics ;
10 — bâtiment ;
5 — génie rural ;
5 — cadastre.

En 3e année, 13 candidats ont été retenus dont :

3 pour la section travaux publics ;
10 — cadastre.

A leur sortie, les élèves sont intégrés dans la catégorie B1 de la fonction publique (adjoints techniques).

L'école assure la formation de techniciens, qui pourra évoluer vers celle de techniciens supérieurs. Il y a lieu de déterminer, à plus ou moins long terme, son articulation avec l'École fédérale supérieure polytechnique.

Les effectifs seront portés progressivement de 45 à 95.

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE			TOTAL des investissements
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics	Aide extérieure		Total	Fonds privés	Aide extérieure	Total	
				Subventions	Emprunts					
Récapitulation :										
I. — Enseignement supérieur	2 181			2 503	342	5 026				5 026
II. — Enseignement secondaire général	2 159		200	790	1 804	4 953	2 600			7 553
III. — Enseignement secondaire technique	343			2 500	969	2 812				2 812
IV. — Formation professionnelle	100					100				100
V. — Culturel et linguistique	181			350		531				531
VI. — Divers	123					123				123
VII. — Formation agricole	110			30		140				140
VIII. — Enseignement primaire	4 553			462	335	5 350				5 350
Total général	9 650		200	5 635	3 450	19 035	2 600			21 635

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE			TOTAL des investissements
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics	Aide extérieure		Total	Fonds privés	Aide extérieure	Total	
				Subventions	Emprunts					
I. — **Enseignement supérieur :**										
— Ecole normale supérieure (BIRD I + BIRD II)	214				251	465				465
— Centre universitaire des sciences de la santé (C.U.S.S.)	836			1 268		2 104				2 104
— E.F.S.A. (BIRD I + BIRD II)	257				91	348				348
— Facultés	270			300		670				670
— Œuvres universitaires	382					382				382
— Ecole fédérale polytechnique				375		375				375
— Ecole traducteurs-interprètes	13			73		86				86
— Ecole supérieure de commerce				287		287				287
— Institut de démographie	36			100		136				136
— Institut de photogrammétrie	58			100		158				158
— Amphithéâtre de verdure	15					15				15
Total enseignement supérieur	2 181			2 503	342	5 026				5 026

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE				TOTAL des investissements
	Etat	Ressources locales		Aide extérieure		Total	Fonds privés		Aide extérieure	Total	
		Collectivités Locales	Organismes publics	Subventions	Emprunts						
II. — Secondaire général :											
a) 1er cycle :											
C.E.G. : Construction :											
Fort-Foureau.											
Mokolo.											
Yagoua.											
Yokadouma.											
Batouri.											
Akonolinga.											
Nanga-Eboko.											
Eséka.											
Mamfé.											
Kaélé-Maroua.											
Guider-Tcholliré.											
Ngambé.											
Banyo.											
Monatélé.											
Moloundou.											
Wum.											
Mora.											
Meiganga.											
Bengwi.											
Extension et équipement des des C.E.G. existants.											
Total 1er cycle	912			864		1 776					1 776
b) 2e cycle :											
Obala.											
Sangmélima.											
Edéa.											
Bertoua.											
Garoua.											
Bambili.											
Kumba.											
Douala.											
Yaoundé.											
Achèvement Bonabéri.											

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE			TOTAL investissements
	Ressources locales			Aide extérieure			Fonds privés	Aide extérieure	Total	
	Etat	Collectivités locales	Organismes Publics	Subventions	Emprunts	Total				
— Construction nouveaux lycées :										
Bafia										
Foumban										
Ebolowa										
Nkambé										
Maroua										
Ngaoundéré										
— Extension, réaménagement :										
Manengouba										
Bafoussam										
Garoua										
Leclerc (clôture)										
— Extension des lycées existants										
— Equipements pédagogiques										
Total 2e cycle	1 247		200	510	940	2 897				2 897
c) Enseignement privé :										
— Enseignement privé catholique				280		280	2 100			2 300
— Enseignement privé protestant							100			100
— Enseignement privé laïc							400			400
Total enseignement privé				280		280	2 600			2 880
Total II	2 159		200	790	1 804	4 953	2 600			7 553
				2 594						
III. — **Secondaire technique :**										
Lycée de Bafoussam										
Lycée de Douala construction										
Lycée de Garoua										
Lycée de Victoria										
Lycée technique de Maroua										
— Extension lycée de Douala										101
— Equipement C.E.T. Edéa										29
— Equipement C.E.T. Ebolowa										26
— Construction C.E.T. Kumba										208
										364

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE				TOTAL des investissements
	Ressources locales			Aide extérieure		Total	Fonds privés	Aide extérieure	Total		
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics	Subventions	Emprunts						
— C.E.T. de Maroua											
— C.E.T. de Ngaoundéré											
— C.E.T. de Bertoua											
— Aile commerciale lycée de Yaoundé											
— C.E.T. de Garoua											
— C.E.T. de Buéa											
— Aménagement des lycées techniques existants											
— Extension des C.E.T. existants				500	969	2 812					
Total III	343			469							2 812
IV. — **Formation professionnelle :**											
— Sections artisanales rurales											
— Sections ménagères											
Total											100
V. — **Culturel et linguistique :**											
— Musée national											200
— Salles de spectacles, écoles des beaux-arts											236
— Centres linguistiques											95
Total											531
VI. — **Divers :**											
— Centre de production des manuels scolaires.											23
— Etudes techniques											100
Total											123

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE				TOTAL des investissements
	Ressources locales			Aide extérieure							
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics	Subventions	Emprunts	Total	Fonds privés		Aide extérieure	Total	
VII. — **Formation agricole :**											
— Centres de formation rurale	100					100					100
— Fermes régionales d'application	10					10					10
— Salles T.P. sciences (Mbalmayo et Dschang).					20	20					20
— Salles T.P. biologie (Mbalmayo et Dschang).					10	10					10
Total	110			30		140					140

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT — FORMATION — EMPLOI**
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC						FINANCEMENT PRIVE			TOTAL des investissements
	Ressources locales			Aide extérieure		Total	Fonds privés	Aide extérieure	Total	
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics	Subventions	Emprunts					
VIII. — Enseignement primaire :										
a) *Cameroun oriental.*										
— Réforme des moyens pédagogiques	970									
— Encadrement (bureaux, logements des inspections)	320									
— Transformation d'écoles normales en centres régionaux de recyclage	120									
— Construction des classes	1 900									
— Ecoles normales										
— Ngoumou	82									
— Bafoussam	56									
— Bertoua	50									
— Garoua	150									
Total I	3 648									4 445
b) *Cameroun occidental.*										
— Ruralisation de l'enseignement	8					8				8
— Centres d'enseignement de l'artisanat ..	22					22				22
— Centres d'économie rurale post-primaire	35									
— Création de 3 000 classes primaires	240									240
— Réaménagement de 100 classes primaires.	10									10
— Construction de 5 bureaux d'inspection ..	18									18
— Extension de l'E.N.I. de Kumba	131									131
— Création de 11 classes dans les autres écoles normales	6					6				6
— Création de 5 centres de formation post-primaire	25									25
Total II	905									905
Total I + II	4 553									5 350

CHAPITRE VII

La jeunesse, les sports et l'éducation populaire

7.1 SITUATION ET PERSPECTIVES

Les mesures d'intervention envisagées au titre du IIIe Plan en ce qui concerne la jeunesse et l'éducation populaire ont été présentées dans le chapitre Enseignement et Formation (section 6.4., enseignement post-primaire et formation professionnelle).

La situation dans le domaine des sports est marquée par un retard considérable pris en matière d'équipements sportifs.

Les objectifs du IIIe Plan seront en conséquence :

— De rattraper le retard accumulé au cours des années antérieures ;

— De réaliser un programme comportant des installations sportives nombreuses, simples et peu coûteuses, réparties rationnellement sur l'ensemble des régions.

Ce programme entraînera un essor nouveau et un développement accru du sport national et fera du Cameroun un des hauts lieux africains des rencontres internationales.

7.2 MISE EN ŒUVRE

7.2.1 EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le programme retenu pour le IIIe Plan comporte :

a) La construction des stades omnisports aux chefs-lieux des régions administratives, ceux de Douala et de Yaoundé devant ouvrir leurs portes au début de l'année 1972.

b) La construction de deux palais des sports à Douala et Yaoundé et de gymnases d'entraînement à Bafoussam, Bertoua, Buéa et Garoua ;

c) La construction de deux piscines de compétition à Douala et Yaoundé ;

d) La construction de stades départementaux et aménagement des aires de sport pour l'entraînement des équipes.

7.2.2 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET DE FORMATION

Le développement escompté du sport au cours du IIIe Plan nécessitera un encadrement et une administration efficaces. L'effort de déconcentration administrative se matérialisera par la *construction de 10 inspections régionales et départementales* au cours de la période quinquennale.

Par ailleurs, l'Institut national des sports et d'éducation populaire se trouve actuellement installé dans des locaux vétustes et inadaptés, incompatibles avec sa vocation régionale.

Afin de permettre à cet établissement de remplir dans les meilleures conditions sa mission de formation des cadres destinés aux sports et à l'éducation populaire, des constructions seront effectuées au cours du IIIe Plan, en vue de son installation définitive.

TABLEAU I — **JEUNESSE — SPORTS — EDUCATION POPULAIRE**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC					FINANCEMENT PRIVE				TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Ressources locales			Aide extérieure	Total	Fonds privés	Crédit public	Aide extérieure	Total	
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics							
I. — JEUNESSE										
— Création de Z.A.C.C.	200	—	—		200	—	—	—	—	200
— Equipement des centres de jeunesse	35	—	—		35	—	—	—	—	35
— Construction des centres de Bafoussam, Bertoua et Garoua	45	—	—		45	—	—	—	—	45
— Construction de 10 inspections régionales et départementales	50	—	—		50	—	—	—	—	50
— Institut national de la jeunesse, sports et éducation populaire	250	—	—		250	—	—	—	—	250
— Cinébus	20	—	—		20	—	—	—	—	20
Total I	600	—	—		600	—	—	—	—	600
II. — SPORTS										
— 4 stades omnisports Bafoussam, Bertoua, Buéa et Garoua	400	—	—		400	—	—	—	—	400
— 2 piscines (Yaoundé et Douala)	160	—	—		160	—	—	—	—	160
— 2 palais des sports (Yaoundé et Douala)	100	—	—		100	—	—	—	—	100
— Stades départementaux	150	—	—		150	—	—	—	—	150
— 4 gymnases d'entraînement Bafoussam, Bertoua, Buéa et Garoua	72	—	—		72	—	—	—	—	72
— Aménagement des aires de sport	18	—	—		18	—	—	—	—	18
Total II	900	—	—		900	—	—	—	—	900
Total I et II	1 500	—	—		1 500	—	—	—	—	1 500

TABLEAU II — **JEUNESSE — SPORTS — EDUCATION POPULAIRE**

REPARTITION ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	TOTAL
I. — JEUNESSE						
— Création de Z.A.C.C.	40	40	50	70	—	200
— Equipement des centres de jeunesse	6	6	6	5	—	35
— Construction des centres de Bafoussam, Bertoua et Garoua	15	15	15	—	—	45
— Construction de 10 inspections régionales et départementales	—	15	10	—	—	50
— Institut national de la jeunesse	100	100	—	—	—	250
— Cinébus	5	5	5	5		20
Total I	247	181	86	85	—	600
II. — SPORTS						
— 4 stades régionaux omnisports Bafoussam, Bertoua, Buéa et Garoua	100	100	100	100	—	400
— 2 piscines (Yaoundé et Douala)	—	80	—	80	—	160
— 2 palais de sports (Yaoundé et Douala)	—	—	50	—	50	100
— Stades départementaux	3	50	—	50	—	150
— 4 gymnases d'entraînement (Bafoussam, Bertoua, Buéa et Garoua)	—	18	18	18	—	72
— Aménagement aires de sport	6	6	6	—	—	18
Total II	174	254	174	248	50	900
Total I et II	415	442	260	333	50	1 500

218

CHAPITRE VIII

L'information et les équipements admistratifs

8.1 L'INFORMATION

8.1.1 LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Le rôle de l'information est essentiel au sein de toute cellule organisée. A l'échelle d'une nation, elle permet une participation des citoyens à la vie du pays par une prise de conscience de leurs responsabilités respectives dans le développement économique et social.

Au cours du IIIe Plan, le Gouvernement mettra l'accent en priorité sur l'information radiophonique et l'information écrite.

A l'intérieur, l'information doit avoir un double rôle : informer et éduquer les citoyens.

L'éducation des populations suppose la pénétration des masses par les moyens d'information. A l'heure actuelle, et compte tenu du niveau général d'alphabétisation, seule la radiodiffusion est susceptible d'apporter aux Camerounais les nouvelles dont ils ont besoin.

La création prochaine d'un quotidien à grand tirage est de nature à remédier au caractère embryonnaire de la presse écrite. Cependant, pour intéresser les populations rurales aux moyens d'information, ceux-ci devront s'en rapprocher autant que possible afin de suivre leurs activités et d'en donner une relation complète et constante. Ce but sera atteint par la création de centres régionaux de presse et d'information.

A l'extérieur, l'information a pour mission essentielle de donner du Cameroun l'image favorable qui attirera les investisseurs étrangers, dont la participation est indispensable au développement rapide de la nation.

Jusqu'à présent, la propagande extérieure est faite par le truchement de numéros spéciaux ou d'articles que publie la Direction de l'information dans les organes de presse étrangers.

Cette optique, qui s'est révelée efficace, doit être complétée par des actions en profondeur, menées sur place par des agents relevant du ministère de l'Information auprès des organismes de presse et des milieux d'affaires étrangers.

8.1.2 OBJECTIFS DU IIIe PLAN

L'action engagée au cours du IIe Plan devra être poursuivie par la création des centres régionaux de presse et d'information à Yaoundé, Buéa et Garoua. Ces centres devront être dotés de matériels d'imprimerie permettant d'éditer des feuilles éducatives à l'usage des populations de la région.

8.1.2.1 L'information écrite

La maison de l'ACAP, en cours de construction, devra être équipée d'un matériel moderne permettant à cette agence de remplir efficacement son rôle.

8.1.2.2 La radiodiffusion

La couverture complète du Territoire sera achevée au cours du IIIe Plan par la construction de deux stations régionales, l'une à Bertoua et l'autre à Bafoussam.

L'implantation, dans les environs de Yaoundé, d'un émetteur ondes courtes à grande puissance permettra d'améliorer la réception des émissions du poste national dans les régions réculées du pays et de diffuser des programmes à destination de l'étranger.

Un centre d'écoute, de contrôle et de mesure permettra, d'une part, une meilleure réception des émissions étrangères, et d'autre part, un contrôle plus strict des fréquences utilisées tant par les postes nationaux que par les postes étrangers.

8.1.2.3 Le cinéma

Les besoins demeurant les mêmes qu'au cours de la période quinquennale écoulée, les prévisions du IIe Plan seront reconduites jusqu'en 1975-1976 en ce qui concerne l'étude d'un complexe cinématographique et l'achat d'un cinébus.

L'expansion que connaît le réseau de salles d'exploitation cinématographique rend indispensable la construction d'un immeuble abritant tous les services chargés de l'ensemble des problèmes cinématographiques.

La création d'un centre de production de films éducatifs et l'acquisition de moyens importants de projection pour les campagnes seront également entreprises au cours du prochain Plan.

8.2 LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET AUTRES EQUIPEMENTS

Au cours du IIIe Plan, les investissements de ce secteur s'élèveront à 6,8 milliards de francs C.F.A. dont 5 milliards pour les équipements administratifs proprement dits et 1,8 milliard pour compléter l'équipement des services de police et de sécurité.

Le financement de ces investissements sera assuré à concurrence de 6,8 milliards par le budget de l'Etat dont une intervention de 0,7 milliard des caisses de stabilisation.

Les investissements de ce secteur, qui intéressent essentiellement les services administratifs et économiques, devront avoir pour but :

1° De remédier à certains cas de sous-administration caractérisée, en équipant les services des bâtiments et du matériel technique nécessaires ;

2° D'assurer le maintien de l'ordre, l'exercice de la justice et la représentation du pays à l'extérieur, qui, dans une certaine mesure, sont les conditions essentielles pour créer un climat de confiance sans lequel le développement économique du pays peut être compromis ;

3° D'accroître l'efficacité des services publics grâce à un équipement moderne et approprié.

La nécessité de consacrer en priorité les crédits budgétaires au développement économique du pays doit entraîner un contrôle très strict de la programmation et de l'utilisation des crédits consacrés aux équipements administratifs.

TABLEAU I — **INFORMATION ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

REPARTITION ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	TOTAL
I. — INFORMATION						
Centres régionaux de presse et d'information de Buéa et Garoua						
Centre régional de presse et d'information de Yaoundé						
Extension de la maison de la radio à Yaoundé						
Radio-Bafoussam						
Emetteur ondes courtes de Yaoundé						
Clôture et éclairage Radio-Buéa et Radio-Douala						
Clôture et éclairage radio Buéa et radio Douala						
Radio-Bertoua						
Véhicules reportages						
Ecole supérieure de journalisme						
Etude d'un complexe cinématographique						
Immeuble des services cinématographiques						
Centre d'écoute, de contrôle et de mesure						
Radio-Garoua						
Equipement de l'ACAP						
Total I						
II. — EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS						
III. — AUTRES EQUIPEMENTS						
Total général						

TABLEAU II — **INFORMATION ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC					FINANCEMENT PRIVE				TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Ressources locales			Aide extérieure	Total	Fonds privés	Crédit public	Aide extérieure	Total	
	Etat	Collectivités locales	Caisse de stabilisation							
I. — INFORMATION										
Centres régionaux de presse et d'information de Buéa et Garoua										17
Centre régional de presse et d'information de Yaoundé										8
Extension de la maison de la radio à Yaoundé	100									100
Radio-Bafoussam										120
Emetteur ondes courtes de Yaoundé										600
Clôture et éclairage Radio-Yaoundé										15
Clôture et éclairage Radio-Buéa et Radio-Douala										15
Radio-Bertoua										120
Ecole supérieure de journalisme										20
Véhicules reportages										25
Etude d'un complexe cinématographique										10
Immeuble des services cinématographiques										100
Centre d'écoute, de contrôle et de mesure										60
Radio-Garoua										60
Equipement de l'ACAP										60
Total I										1 300
II. — EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS										5 000
III. — AUTRES EQUIPEMENTS										1 800
Total										8 100

CHAPITRE IX

La santé publique et les affaires sociales

9.1 SANTE PUBLIQUE

9.1.1 SITUATION ACTUELLE

9.1.1.1 Médecine curative

Pour l'ensemble de la Fédération, le total des lits d'hospitalisation, qui était d'environ 9 500 en 1965, est de 15 000 en 1971, soit une augmentation de 5 500 lits (non compris les lits de léproseries).

Pour 91 hôpitaux dont 49 dans le secteur public, la capacité hospitalière par région administrative est la suivante :

Nombre de lits par région administrative.

REGIONS	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE	TOTAL
Nord	1 561	497	2 058
Centre-Sud	2 438	1 425	3 863
Est	618	236	845
Littoral	1 523	835	2 358
Ouest	1 268	2 201	3 469
Cameroun occidental	1 259	982	2 241
Totaux	8 667	6 176	14 843

9.1.1.2 Médecine préventive et rurale (M.P.R.)

1° *L'infrastructure.* — A la fin du IIe Plan, sur 148 formations prévues, 72 ont été construites, soit un taux de réalisation de 48,6 % des prévisions du IIe Plan et à peine 17 % des objectifs à long terme (1980). Dans ce secteur, un effort particulier doit être accompli au cours du IIIe Plan, notamment dans les régions défavorisées.

Le nombre des formations nouvelles se répartit comme suit :

REGIONS	NOMBRE	POURCENTAGE
Nord	35	49 %
Ouest	16	22 %
Centre-Sud	8	11 %
Littoral	0	0 %
Est	6	8 %
Cameroun occidental	7	10 %

2° *Le personnel.* — En raison de l'absence de cadres nationaux, médecins et infirmiers qualifiés, la plupart des centres de santé sont tenus par du personnel non qualifié qui représente plus de 80 % du personnel employé à la médecine préventive rurale en 1970.

3° *Les médicaments.* — L'installation progressive des propharmacies permet un approvisionnement normal des centres de santé.

9.1.1.3 Effectifs et moyens de formation

On compte :

a) 250 médecins dont 87 Camerounais et 163 étrangers, soit une couverture théorique de 1 médecin pour 22 000 habitants, la plupart de ces praticiens se trouvant dans les grandes villes ;

b) 16 pharmaciens dans le secteur public, dont 10 Camerounais et 6 étrangers ; et 51 pharmaciens dans le secteur privé dont 35 Camerounais ;

c) 17 dentistes parmi lesquels 3 Camerounais et 14 étrangers ;

d) Un ingénieur sanitaire et trois en formation ;

e) Les effectifs des infirmiers, sages-femmes et aides soignantes sont évalués à :

Infirmiers d'Etat	— Secteur public	496
	— Secteur privé	160
	Total	656
Infirmiers brevetés	— Secteur public	670
	— Secteur privé	282
	Total	952
Aides soignantes	— Secteur public	404
	— Secteur privé	176
	Total	508

Moyens de formation. — Il a été créé un Centre universitaire des sciences de la santé (C.U.S.S.) qui entrera dans sa troisième année de fonctionnement avec le début du III[e] Plan. Au cours de la période 1971-1976, il accueillera annuellement au minimum 48 étudiants. En 1976, les effectifs du personnel enseignant comprendront 40 à 50 professeurs de médecine et environ 20 professeurs spécialistes de matières autres que la médecine proprement dite (soins infirmiers, technologie de laboratoire, etc...). En 1971 le nombre d'enseignants est de 15 professeurs dont 7 Camerounais.

9.1.2 ORIENTATIONS GENERALES ET PERSPECTIVES A LONG TERME

L'objectif à long terme de la politique de la Santé publique est de réaliser graduellement la couverture sanitaire totale de la population sous tous les aspects de la médecine :

— Soins ;

— Prévention ;

— Education.

Cette couverture sanitaire doit se traduire par des indicateurs précis, à savoir :

— L'éradication ou tout au moins un début d'éradication des endémies les plus répandues ;

— La réduction, à la suite des mesures d'hygiène et d'assainissement, des maladies liées à l'eau et au péril fécal ;

— L'élevation du niveau de santé des populations et l'allongement de l'espérance de vie qui devra atteindre cinquante à cinquante-cinq ans en 1980-1981.

Les principes directeurs devant guider la réalisation de ces objectifs à long terme sont :

— La mobilisation des populations pour qu'elles participent à l'effort d'amélioration du niveau de santé entrepris par les pouvoirs publics et les organismes privés, grâce à l'éducation sanitaire et à l'animation ;

— L'amélioration du rendement de l'infrastructure sanitaire en la dotant d'un personnel médical et paramédical suffisant en quantité et en qualité, d'un équipement technique et des moyens de fonctionnement adéquats ;

— La priorité à la médecine préventive et rurale ;

— Le renforcement de l'infrastructure sanitaire par la création de centres de santé dans les zones rurales encore mal équipées, pour atteindre en 1980-1981 une densité d'un dispensaire pour 3 000 ou 10 000 habitants, soit un rayon de 6 à 12 km suivant les données démographiques ;

— L'agrandissement et la modernisation des formations hospitalières existantes.

L'extension et l'amélioration de l'infrastructure sanitaire en question devra s'effectuer en tenant compte d'une hiérarchisation dans les domaines technique et de spécialisation :

1° *A l'échelon des villages.* — Le Centre de santé élémentaire (C.S.E.) sans maternité ni hospitalisation.

2° *A l'échelon du district ou de l'arrondissement.* — Le Centre de santé développé (C.S.D.) avec maternité et hospitalisation.

3° *A l'échelon du département.* — Un hôpital départemental.

4° *A l'échelon de la région administrative.* — Un hôpital régional de niveau technique de spécialisation et de capacité d'hospitalisation plus développés que l'hôpital départemental.

9.1.3 OBJECTIFS DU IIIe PLAN

Au cours du IIIe Plan, l'action devra porter en priorité sur :

a) **Médecine curative :**

— La construction, l'extension et l'équipement des hôpitaux régionaux et départementaux ;

— La tranformation de certains centres de santé développés en hôpitaux d'arrondissement.

b) **Médecine préventive :**

— Le développement de l'infrastructure existante, en intégrant les centres de santé de la médecine rurale dans la médecine préventive ;

— L'intensification de la lutte contre les grandes endémies et les maladies transmissibles ;

— L'amélioration de l'environnement par l'éducation sanitaire et nutritionnelle des masses.

Les centres de P.M.I. doivent être installés dans les chefs-lieux de région administrative et de département. L'effort tendra à intégrer la P.M.I. rurale dans les activités des centres de santé.

Les investissements nécessaires à l'installation des nouvelles structures de la médecine préventive rurale sont évalués comme suit :

1° *Les centres de santé.* — Le IIIe Plan prévoit l'ouverture ou la réparation de 165 formations sanitaires, centres développés de médecine préventive (C.D.M.P.), centres de santé développés (C.S.D.), centres de protection maternelle et infantile (P.M.I.), dispensaires antituberculeux (D.A.T.), dispensaires antivénériens (D.A.V.), avec 80 logements et 6 centres de formation.

Les constructions nouvelles ont été réparties selon les priorités régionales.

2° *Les centres de P.M.I.* — Il est prévu la construction de 2 centres régionaux et de 12 centres départementaux de P.M.I. pour un montant total de 180 millions.

3° *Les équipements.* — Au titre du IIIe Plan, il est prévu 250 millions pour équiper les différentes formations sanitaires en véhicules, bicylettes, congélateurs, groupes électrogènes.

4° Les missions confessionnelles, catholiques et protestantes, investiront environ 1 200 millions pour la construction d'hôpitaux, de maternités et de centres de santé dans différentes localités (tableaux XV et XVI).

5° En vue d'intensifier la lutte contre la lèpre, l'Etat construira ou aménagera 7 léproseries dans les centres les plus atteints.

TABLEAU I — **SECTEUR SANTE ET AFFAIRES SOCIALES** (médecine curative)

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC				TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics	Aide extérieure	
I. *Hôpitaux régionaux.*					
— Hôpital général de Yaoundé (1re tranche)	50	—	200	450	700
— Hôpital régional de Garoua				138	138
— Hôpital régional de Bafoussam (extension)	—	—	—	130	130
— Hôpital régional de Bertoua	—	—	—	300	300
— Hôpital Laquintinie Douala (extension)	20	—	—	100	120
— Hôpital régional de Victoria (extension)	80	—	—	—	80
Total	150	—	200	1 118	1 468

TABLEAU II — **MEDECINE CURATIVE**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC			AIDE EXTERIEURE	TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics		
II. *Hôpitaux départementaux.*					
— Hôpital de Kumba	125	—	—		125
— Hôpital de Mbengwi	125	—	—		125
— Hôpital de Mundemba	125	—	—		125
— Hôpital de Mbalmayo	125	—	—		125
— Hôpital de Monatélé	125	—	—		125
— Hôpital d'Eséka	125	—	—	—	125
— Hôpital de Nanga-Eboko	125	—	—	—	125
— Hôpital de Sangmélima	125	—	—	—	125
— Hôpital de Fort-Foureau (extension)	50	—	—	—	50
— Hôpital de Mokolo (extension).	60	—	—	—	60
— Hôpital de Yagoua (extension).	50	—	—	—	50
— Hôpital de Kaélé (extension).	20	—	—	—	20
— Hôpital de Nkongsamba	100	—	—	—	100
— Hôpital d'Edéa (extension)	45	—	—	—	45
— Hôpital de Yabassi (extension).	70	—	—	—	70
— Hôpital de Yokadouma	45	—	—	—	45
Total	1 440	—	—	—	1 440

TABLEAU III — **MEDECINE CURATIVE**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC			AIDE EXTERIEURE	TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics		
III. *Aménagement des bâtiments et renouvellement de l'équipement technique des hôpitaux départementaux et d'arrondissements.*					
— Hôpital central et annexe Jamot	30	—	—	—	30
— Hôpital départemental de Batouri					
— Hôpital d'arrondissement de Meiganga					
— Hôpital d'arrondissement de Guider					
— Hôpital d'arrondissement de Lolodorf					
— Hôpital d'arrondissement de Mora	55	—	—	—	55
— Hôpital départemental de Dschang					
— Hôpital départemental de Kumba					
— Hôpital départemental de Wum					
— Hôpital de Bétaré-Oya					
— Hôpital départemental d'Abong-Mbang					
Total III	85	—	—	—	85

TABLEAU IV — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**
Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS			FINANCEMENT PUBLIC			
			Ressources locales		Aide extérieure	Total
X. — AN I (1971-1972).			Etat et collectivités locles	Organismes publics		
A) **Formations sanitaires rurales prévues au cours du IIIe Plan dans tous les départements** (zones D.A.S.P. exceptées).						
NORD						
Méry	C.S.D.	Transformation . .	4	—	—	4
Memé	C.S.D.	Construction	5	—	—	5
Makary	C.S.D.	Transformation . .	4	—	—	4
Mendif	C.S.D.	Construction	8	—	—	8
Fort-Foureau	C.D.M.P.	Transformation . .	2	—	—	2
Mokolo	Léproserie	Transformation . .	3	—	—	3
EST						
Mayous	C.S.E.	Aménagement . . .	2	—	—	2
Mikel	C.S.E.	Construction	4	—	—	4
Ngoila	C.S.D.	Transformation . .	4	—	—	4
Garoua-Boulaï	C.S.D.	Construction	8	—	—	8
OUEST						
Bamendjou	C.S.D.	Construction	10	—	—	10
LITTORAL						
Nkondjok	C.S.D.	Construction	8	—	—	8
Manjo	C.S.D.	Transformation . .	4	—	—	4
CENTRE-SUD						
Nlong	C.S.E.	Construction	4	—	—	4
Ombessa	C.S.D.	Construction	8	—	—	8
Akonolinga	Base	Construction	4	—	—	4
Sangmélima	C.D.M.P.	Transformation . .	2	—	—	2
Mané	C.S.D.	Construction	6	—	—	6
Yaoundé	D.A.T.	Construction	10	—	—	10
Mbandjock	C.S.D.	Construction	8	—	—	8
Kribi	C.D.M.P.	Construction	10	—	—	10
Mbankomo	C.S.D.	Construction	6	—	—	6
Bidjouka	C.S.E.	Construction	6	—	—	6
CAMERON OCCIDENTAL						
Lipenja	C.S.E.	Construction	4	—	—	4
Obenikang	C.S.D.	Construction	6	—	—	6
Isu	C.S.D.	Construction	6	—	—	6
Mutengué	C.S.D.	Construction	6	—	—	6
Misajé	C.S.D.	Transformation . .	4	—	—	4
Total 1re année			156	—	—	156

TABLEAU V — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS				FINANCEMENT PUBLIC			
				Ressources locales		Aide extérieure	Total
XI. — AN II (1972-1973)				Etat et collectivités locales	Organismes Publics		
NORD							
Tchamba	Bénoué	C.S.E.	Construction . .	6			6
Bogo	Diamaré	C.S.E.	Transformation (FAC)	4			4
Bourrah	Margui-Wandala	C.S.E.	Construction . .	4			4
Tchéboa	Bénoué	C.S.E.	Construction . .	6			6
Dobinga	Bénoué	C.S.E.	Construction . .	6			6
EST							
Bertoua	Lom-et-Djérem	C.D.M.P.	Transformation .	6			6
Ngoullili	Boumba-Ngoko	C.S.E.	Construction . .	4			4
Zoulabot	Haut-Nyong	C.S.E.	Construction . .	6			6
Dang Patou	Lom-et-Djérem	C.S.E.	Construction . .	4			4
Yokadouma	Boumba-Ngoko	C.D.M.P.	Transformation .	2			2
OUEST							
Bandoumba	Ndé	C.S.E.	Construction . .	6			6
Santchou	Ménoua	C.S.E.	Transformation .	2			2
Massagam	Bamoun	C.S.D.	Construction . .	6			6
Dschang	Ménoua	C.D.M.P.	Transformation .	4			4
LITTORAL							
Yabassi	Nkam	C.D.M.P.	Construction . .	10			10
Mouanko	Sanaga-Maritime	C.S.D.	Transformation .	4			4
Yingui	Nkam	C.S.D.	Construction . .	6			6
CENTRE-SUD							
Bikok	Mefou	C.S.E.	Transformation .	1			1
Djoum	Dja-et-Lobo	C.D.S.	Transformation .	4			4
Ebolowa	Ntem	C.D.M.P.	Transformation .	2			2
Endom	Nyong-et-Mfoumou	C.S.D.	Construction . .	6			6
Evodoula	Lékié	C.S.D.	Transformation .	4			4
Batchenga	Lékié	C.S.E.	Transformation .	2			2
Messok	Dja-et-Lobo	C.S.E.	Transformation .	1			1
Mfou	Mefou	C.S.E.	Transformation .	4			4
Ngomedzap	Nyong-et-So	C.S.E.	Transformation .	4			4
Nyabessan	Ntem	C.S.E.	Transformation .	2			2
Oveng	Dja-et-Lobo	C.S.E.	Transformation .	1			1
Yaoundé	Mefou	Léproserie	Transformation .	6			6
Mintom	Dja-et-Lobo	C.S.D.	Transformation .	2			2
CAMEROUN OCCIDENTAL							
Tiko	Fako	C.S.E.	Transformation .	4			4
Three-Cornes Fiango	Meme et Ndian	C.S.E.	—	4			4
Balin	Manyu	C.S.E.	Construction . .	6			6
Bakogo	Manyu	C.S.E.	Construction . .	6			6
Mmen	Mentchum	C.S.E.	Transformation .	4			4
Nwa	Donga-Mantung	C.S.E.	Construction . .	8			8
Bechati	Manyu	C.S.E	Construction . .	6			6
Total An II . .				171			171

TABLAU VII — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS				FINANCEMENT PUBLIC			
				Ressources locales			
XII. — AN III (1973-1974)				Etat et collectivités locales	Organismes publics	Aide extérieure	Total
NORD							
Tibati	Adamaoua	C.D.M.P.	Transformation .				
Gachiga	Bénoué	C.S.E.	Construction . .				
EST							
Kenzou	Kadéi	C.S.E.	Construction . .				
Messamena	Haut-Nyong	C.S.D.	Transformation .				
Bélabo	Lom-et-Djérem	C.S.E.	Construction . .				
OUEST							
Babadjou-Toumaka	Bamboutos	C.S.D.	Construction . .				
Batcham Chef.	Bamboutos	C.S.E.	Transformation .				
LITTORAL							
Nkongsamba	Mungo	C.D.M.P.	Transformation .				
Sohok	Nkam	C.S.E.	Construction . .				
Tondé	Nkam	C.S.E.	Construction . .				
CENTRE-SUD							
Mvengane	Ntem	C.S.D.	Transformation .				
Dzeng	Nyong-et-So	C.S.D.	Transformation .				
Campo	Kribi	C.S.D.	Construction . .				
Minta	Haute-Sanaga	C.S.D.	Transformation .				
Zoétélé	Dja-et-Lobo	C.S.D.	Transformation .				
Ngoulemakong	Ntem	C.S.D.	Transformation .				
Nkolya	Nyong-et-So	C.S.D.	Transformation .				
CAMEROUN OCIDENTAL							
Batoké	Fako	C.S.E.	Construction . .	5			5
Mamfé	Manyu	C.D.M.P.	Construction . .	10			10
Ekondititi	Meme et Ndian		Transformation .	4			4
Bamunbo	Manyu	C.S.E.	Construction . .	5			5
Total an III				108			108

TABLEAU VIII — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**
Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS XIII. — AN IV (1974-1975)				FINANCEMENT PUBLIC			
				Ressources locales		Aide extérieure	Total
				Etat et collectivités locales	Organismes publics		
NORD							
Gaouel	Diamaré	C.S.E.	Transformation .				
OUEST							
Bangangté	Ndé	C.D.M.P.	Construction . .				
CENTRE-SUD							
Mbalmayo	Nyong-et-So	Base	Construction . .				
Awaé	Mefou	C.S.E.	Transformation .				
Bipindi	Kribi	C.S.E.	Transformation .				
Soa	Mefou	C.S.E.	Transformation .				
CAMEROUN OCCIDENTAL							
Wum	Mentchoum	C.D.M.P.	Construction . .				
Total An IV							

TABLEAU IX — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**
Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS XIV. — An V (1975-1976)				FINANCEMENT PUBLIC			
				Ressources locales		Aide extérieure	Total
				Etat et collectivités locales	Organismes publics		
NORD							
Gobo	Mayo-Danaï	C.S.E.	Construction . .				
Bodo	Logone-et-Chari	C.S.E.	Construction . .				
LITTORAL							
Edéa	Sanaga-Maritime	C.D.M.P.	Transformation .				
CENTRE-SUD							
Nanga-Eboko	Haute-Sanaga	Base	Transformation .				
Mvengue	Kribi	C.S.D.	Transformation .				
Akam II	Kribi	C.S.D.	Transformation .				
CAMEROUN OCCIDENTAL							
Kembong	Manyu	C.S.D.	Transformation .				
Barabé	Donga-et-Mentung	C.S.E.	Construction . .				
Total an V							

Total général	An I (1971-1972)	
	An II (1972-1973)	
	An III (1973-1974)	
	An IV (1974-1975)	
	An V (1975-1976)	

TABLEAU X — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**
Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS						FINANCEMENT PUBLIC			
						Ressources locales		Aide extérieure	Total des investissements
						Etat et collectivités locales	Organismes publics		
Formations sanitaires prévues au cours du III[e] Plan dans les zones D.A.S.P.									
				An I (1971-1972)					
Dibang	Nyong-et-Kellé	D.A.S.P.	1	C.S.D.	Construction . .	8			8
Matomb	Nyong-et-Kellé	D.A.S.P.	1	C.S.D	Transformation .	4,0			4,0
Messondo	Nyong-et-Kellé	D.A.S.P.	1	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
Bafang	Haut-Nkam	D.A.S.P.	2	C.D.M.P.	Equipement . . .	3,0			3,0
Guider	Bénoué	D.A.S.P.	3	C.D.M.P.	Equipement . .	3,0			3,0
Bamenda	Mezam	D.A.S.P.	4	C.D.M.P.	Transformation .	4,0			4,0
Ndop	Mezam	D.A.S.P.	4	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
Bambui	Mezam	D.A.S.P.	4	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
Santa	Mezam	D.A.S.P.	4	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
Mbengwi	Momo	D.A.S.P.	4	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
Menke	Momo	D.A.S.P.	4	C.S.E.	Transformation .	6,0			6,0
Bassa	Momo	D.A.S.P.	4	C.S.E.	Construction . .	6,0			6,0
Jakiri	Bui	D.A.S.P.	4	C.S.D.	Construction . .	4,0			4,0
Ngaoundéré	Adamaoua	D.A.S.P.	5	C.D.M.P.	Transformation .	6,0			6,0
						64			64
				An II (1972-1973).					
Mbandjock	Nyong-et-Kellé	D.A.S.P.	1	C.S.E.	Construction . .	6,0			6,0
Likongue	Nyong-et-Kellé	D.A.S.P.	1	C.S.E.	Construction . .	6,0			6,0
Lokoti	Adamaoua	D.A.S.P.	5	C.S.E.	Construction . .	6,0			6,0
Kombolaka	Adamaoua	D.A.S.P.	5	C.S.E.	Construction . .	6,0			6,0
Batouri	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.D.M.P.	Equipement . . .	3,0			3,0
Kette	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
						31,0			31,0
				An III (1973-1974).					
Ndélélé	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
Mindourou	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Transformation .	1,0			1,0
Mbengué-Tiko	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Transformation .	1,0			1,0
Mbang	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Transformation .	2,0			2,0
Boubara	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Construction . .	5,0			5,0
Mbounou	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Construction . .	5,0			5,0
Kagnol	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Construction . .	5,0			5,0
Kenzou	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Construction . .	5,0			5,0
						29			29
				An IV (1974-1975)					
Kumbo	Bui	D.A.S.P.	4	C.D.M.P.	Construction . .	10			10
Mankon	Mezam	D.A.S.P.	4	C.S.D.	Transformation .	4,0			4,0
						14			14
				An V (1975-1976)					
Atié	Kadéi	D.A.S.P.	6	C.S.E.	Construction . .	5			5
						5			5
Total général 1971-1976						143			143

TABLEAU XI — **CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC			
	Ressources locales		Aide extérieure	Total
	Etat et collectivités locales	Organismes publics		
P.M.I. Ngaoundéré	6			6
Tibati	5			5
Yagoua	5			5
Mokolo	5			5
Makary	5			5
Tcholliré	6			6
Ntui	6			6
Nanga-Eboko	6			6
Mbalmayo	6			6
Kribi	6			6
Sangmélima	6			6
Bafang	10			10
Foumban	6			6
Victoria	10			10
Bamenda	5			5
Kumba	5			5
Mamfé	5			5
Kumbo	6			6
Garoua-Boulai	6			6
Bertoua	8			8
Mikel	5			6
Abong-Mbang	6			6
Lomié	6			6
Edéa	4			4
Yaoundé	6			5
Total	151			151

TABLEAU XII — **MEDECINE PREVENTIVE ET RURALE**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS		FINANCEMENT PUBLIC			
		Ressources locales		Aide extérieure	Total
		Etat et collectivités locales	Organismes publics		
Etablissements spécialisés et autres investissements.					
Léproseries de :					
— Libamba	Transformation.				3
— Ndem	Transformation.				4
— Nyamssong	Transformation.				5
— Okoamb	Transformation.	4			4
— Mayimen	Transformation.	5			5
— Mbingo	Transformation.	5			5
D.A.T. de Yaoundé	Construction ..	10			10
D.A.V. de Yaoundé	Construction ..	7			7
Investissements divers.					
Logements					
— de médecins (20)	Construction ..	120			120
— des infirmiers (60)	Construction ..	25			25
Centres de formation dans la D.A.S.P. (6)		45			45
Génie sanitaire					
— Campagne et formation du personnel		30			30
— Alimentation en eau		20			20
Education sanitaire et nutritionnelle		30			30
Total		313			313

9.1.4 PHARMACIE ET RAVITAILLEMENT

Dans ce domaine, les principes suivants devront être respectés :

1. **Pour le secteur public :**

a) Le budget médicaments devrait augmenter de 9 % tous les ans au cours du IIIe Plan.

b) Une politique d'importation de médicaments doit être étudiée afin de faciliter l'approvisionnement des officines.

c) Les propharmacies seront développées et généralisées.

2. **Pour le secteur privé :**

a) Les modalités d'une exonération partielle des droits de douane sur les médicaments et l'exonération totale pour certains médicaments seront étudiées.

b) La création de succursales de grossistes dans les chefs-lieux sera encouragée dans différentes régions administratives de façon à améliorer le ravitaillement en médicaments.

c) La création d'une industrie pharmaceutique locale permettant un abaissement du coût des médicaments de base retiendra également l'attention.

Au cours du IIIe Plan, les investissements suivants seront réalisés par l'Etat :

— Construction de la première tranche de la pharmacie nationale à Douala ..... 200 millions
— Construction de la pharmacie interrégionale à Yaoundé. 100 millions
— Construction et équipement du laboratoire régional de Garoua ..... 47 millions

9.2 AFFAIRES SOCIALES

9.2.1 OBJECTIFS

L'objectif du service social est de favoriser le mieux-être social, c'est-à-dire, d'aider l'individu à s'intégrer harmonieusement dans la société en transformation, de diminuer les tensions sociales et faciliter la création de structures et de relations sociales favorisant l'épanouissement de l'individu.

Le but de l'action sociale ne devrait pas être d'offrir des services sans contrepartie des intéressés, mais d'amener la population à participer elle-même activement à ces réalisations. Le service social y parviendra par l'éducation et l'information et par l'animation et l'organisation communautaire.

Au cours du IIIe Plan, l'action portera sur les domaines suivants :

— L'aide à la famille et l'éducation sociale ;
— La protection de la jeunesse ;
— L'assistance et l'aide sociale ;
— La formation du personnel.

Les projets retenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CENTRES SOCIAUX ET FOYERS D'ACCUEIL

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC			AIDE EXTERIEURE	TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics		
Foyers d'accueil :					
Garçons (2)	—	—	—	60	60
Filles (3)	—	—	—	90	90
Centres :					
De rééducation (1)	—	—	—	181	181
Pour aveugles (1)	25	—	—	—	25
Pour handicapés (1)	—	—	—	30	30
Sociaux (38)	110	—	—	—	110
Crèches (4)	20	—	—	—	20
Total général	155	—	—	385	540

9.3 FORMATION ET PERSONNEL

Les besoins en personnels sont importants dans le secteur de la santé publique. Mais compte tenu des contraintes budgétaires, le programme suivant a été retenu :

CADRE	QUALIFICATION	OBJECTIFS 1973	EXISTANT	A RECRUTER OU A FORMER
A2	Médecins	400	250	150
	Pharmaciens	45	16	29
	Dentistes	18	8	10
	Ingénieurs sanitaires	8	1	7
A1	Techniciens supérieurs de santé publique	68	13	55
	Techniciens supérieurs de laboratoire	20	5	15
	Techniciens supérieurs d'assainissement	20	5	15
	Techniciens supérieurs des services sociaux	14	0	14
B	Infirmiers diplômés d'Etat	1 298	656	702
	Techniciens de laboratoire	60	0	60
	Techniciens d'assainissement	36	2	34
	Techniciens dentaires	24	2	22
	Monteurs-dépanneurs radio	10	1	9
	Assistants éducateurs sociaux	148	39	109
C	Infirmiers brevetés	2 762	952	1 810
	Techniciens adjoints de laboratoire	150	0	150
	Techniciens adjoints d'assainissement	78	10	68
	Manipulateurs radio	50	3	47
	Assistants sociaux adjoints	296	43	253
D	Aides soignantes (1)	4 990	580	4 410
	Aides d'assainissement	326	107	219
	Aides sociales	350	158	129

(1) Les chiffres donnés dans cette rubrique concernent également le secteur privé.

Pour faire face à ces besoins, l'Etat, au cours du IIIe Plan, procédera à la poursuite des actions déjà entreprises et à la création de nouvelles institutions de formation :

— Le Centre universitaire des sciences de la santé, pour la formation des médecins et du personnel paramédical (voir chapitre « Enseignement ») ;

— L'école d'infirmières de Garoua ;

— Les centres d'aides soignantes de Douala, Ebolowa, Garoua, Abong-Mbang et Victoria.

TABLEAU XIII — **FORMATION DE PERSONNEL PARAMEDICAL**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC				
	Ressources locales			Aide extérieure	Total
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics		
Ecole d'infirmières de Garoua				50	50
Ecole d'infirmiers de Yaoundé	150				150
Ecole d'infirmiers d'Ayos	40				40
Centres d'aides soignantes (5)	40				40
(Douala, Ebolowa, Garoua, Abong-Mbang, Victoria.)					
Total général	230			50	280

TABLEAU XIV — **SERVICES COMMUNS**

Financement des investissements (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC			AIDE EXTERIEURE	TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics		
1. Renouvellement du parc automobile.					
Médecine préventive et rurale	100				100
Médecine curative	50				50
Affaires sociales	25				25
Service général	25				25
Total	200				200
2. Equipement divers.	50	—	—	—	50
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—
Radiographie	—	—	—	—	—
Matériel de salle d'opération	—	—	—	—	—
Cabinets dentaires	—	—	—	—	—
Réfrigérateurs	—	—	—	—	—
Total	50	—	—	—	50
Total services communs	250	—	—	—	250

TABLEAU XV — **HOPITAUX, MATERNITES ET CENTRES DE SANTE A CONSTRUIRE PAR LES MISSIONS CONFESSIONNELLES**

a) MISSIONS CATHOLIQUES

Dja-et-Lobo	Melan	C.S.E.	Aménagement
	Minkan	Maternité	Construction
Kribi	Ngovayang	P.M.I.	Construction
	Nyamfendé	C.S.D.	Construction
Haute-Sanaga	Minta	C.S.E.	Construction
	Nanga-Eboko	C.S.E.	Construction
	Nkolvé	C.S.E.	Aménagement
Mefou	Nkometou	C.S. + maternité	Aménagement
	Mvom-Nam	Pav. lépreux et orphelinat	Construction
	Etam-Kuma	C.S.E.	Aménagement
	Mva'a	C.S.E.	Construction
	Emana	C.S.E.	Construction
	Minkan	C.S.E.	Construction
	Lablé	C.S.E.	Aménagement
	Nongdok	C.S.E.	Aménagement
	Akono	Pouponnière	Aménagement
	Etoudi	C.S.E.	Construction
	Mvolyé	C.S.	Aménagement
	Nkolavolo	C.S.E.	Aménagement
	Omvan	C.S.E. hôpital	Trans. à la mission catholique
	Yaoundé (Mvog-Mbi)	P.M.I. + C.S.E.	Trans. à la mission catholique
	Melen Bâba	C.S.E.	Construction
	Etug-Ebé	Centre pour enfants handicapés	Construction
Nyong-et-Kellé	Eséka	P.M.I.	Construction
	Mandoumba	C.S.E.	Aménagement
	Mom	C.S.E.	Construction
Wouri	Bonabéri	C.S.E.	Construction
	Douala-Bassa	Maternité	Construction
Mungo	Nkongsamba	P.M.I.	Equipement
	Bonandjo		
	Monégolé	C.S.E. + maternité	Equipement
	Mbanga	Hôpital	Construction
Sanaga-Maritime	Mariemberg	C.S.E.	Construction
	Saint-André	Maternité	Construction
Ménoua	Bafou	C.S.E.	Aménagement
Diamaré	Lam	C.S.E.	Equipement
	Fignolé	Hospitalisation	Construction
	Douvangar	C.S.E.	Construction
	Lara	C.S.E.	Aménagement
Margui-Wandala	Mayo-Ouldéiné	C.S.E.	Aménagement
	Sir	P.M.I.	Construction
Mayo-Danaï	Doukoula	Maternité	Aménagement
Total des investissements des missions catholiques			540 millions

TABLEAU XVI — **HOPITAUX MATERNITES ET CENTRES DE SANTE A CONSTRUIRE PAR LES MISSIONS CONFESSIONNELLES**

b) MISSIONS PROTESTANTES

CENTRE-SUD			
Kribi	Grand-Batanga	C.S.E.	Aménagement
Ntem	Olangé	C.S.E.	Construction
Nyong-et-So	Olana	C.S.E.	—
Mefou	Libamba	C.S.E. + maternité	—
	Mbanga	C.S.E.	Aménagement
	Djoungolo	C.S.E. + maternité	Construction
	Essos-Yaoundé	Logement C.S.E.	Construction
	Arrondissement d'Essé	C.S.E.	Construction
Lékié	Ngoko	C.S.E.	Aménagement
Mbam	Gharam	C.S.E.	Aménagement
	Ndiki	C.S.E.	Aménagement
	Tchékos	C.S.E.	Construction
	Deuk	C.S.E.	Construction
Haute-Sanaga	Nanga-Eboko	C.S.E. (A.D.V.)	Aménagement
Nyong-et-Mfou	Efoufoup	C.S.E.	Aménagement
	Niamvoudou	C.S.E.	Aménagement
	District Endom	C.S.E.	Construction
LITTORAL			
Mungo	Kakté-Djoum		
	Bang	C.S.E.	Construction
	Loum	P.M.I.	Construction
	Manjo	P.M.I.	Construction
Wouri	Bonabéri	Hôpital	Construction
	Douala	P.M.I.	Construction
	Douala-Bassa	C.S.E.	Construction
Sanga-Maritime	Lobethal	Hôpital	Construction
	Bodibo-Essg	C.S.E.	Aménagement
	Song-Mbong	C.S.E.	Aménagement
	Ibong	C.S.E.	Construction
	Arrondissement Edéa	C.S.E.	Construction
NORD			
Adamaoua	Bankim	C.S.E.	Construction
	Galim	C.S.E.	Aménagement
	Mbé	C.S.E.	Aménagement
	Nganmbé	C.S.E.	Construction
Margui-Wandala	Godibong	C.S.E. + maternité	Construction
	Makoum	C.S.E. + maternité	Construction
	Soulède	C.S.E.	Construction
Diamaré	Dagaï	C.S.E.	Construction

Total des investissements des missions protestantes		660 millions
TOTAL GENERAL	Missions catholiques	540 millions
	Missions protestantes	660 millions
		1 200 millions

TABLEAU XVII — **RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS** (en millions de francs C.F.A.)

PROJETS	FINANCEMENT PUBLIC					FINANCEMENT PRIVE				TOTAL DES INVESTISSEMENTS
	Ressources locales			Aide extérieure	Total	Fonds privés	Crédit public	Aide extérieure	Total	
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics							
Hôpitaux régionaux	150	—	200	1 118	1 468					1 468
Hôpitaux départementaux	1 440	—	—	—	1 440					1 440
Aménagement et équipement des hôpitaux départementaux	85	—	—	—	85	—	—	—	—	85
Centres de santé (zones D.A.S.P. exceptées)	533	—	—	—	533	—	—	—	—	533
Centres sociaux dans les zones D.A.S.P.	143	—	—	—	143	—	—	—	—	143
Centres de protection maternelle et infantile	151	—	—	—	151	—	—	—	—	151
Etablissements spécialisés et logements	313	—	—	—	347	—	—	—	—	313
Pharmacie	300	—	—	47	313	—	—	—	—	347
Formation de personnel paramédical	230	—	—	50	280	—	—	—	—	280
Services communs : équipements	250	—	—	—	250	—	—	—	—	250
Centres sociaux et foyers d'accueil	155	—	—	385	540	—	—	—	—	540
Formations sanitaires à construire par les missions confessionnelles :										
— Catholiques	—	—	—	—	—	540	—	—	—	540
— Protestantes	—	—	—	—	—	660	—	—	—	660
Total général	3 750	—	200	1 600	5 550	1 200	—	—	—	6 750

Répartition annuelle des investissements (en millions de francs C.F.A.)

	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	Total
Santé publique et affaires sociales	900	1 300	1 350	1 450	1 750	6 750

CHAPITRE X

L'Urbanisme, l'habitat, l'hydraulique villageoise et urbaine

10.1 SITUATION ACTUELLE

En dépit des efforts qui sont déployés, la situation de l'urbanisme ne s'améliore que lentement. Les villes sont encore sous-équipées. La construction y progresse, mais de manière souvent anarchique, et l'afflux des nouveaux immigrants y accroît non seulement les besoins en logements, mais aussi les besoins en équipements divers (voiries et équipements collectifs). En milieu rural, les tentatives faites pour y améliorer l'habitat (villages pilotes, cases expérimentales) n'ont pas donné les résultats escomptés

L'examen de la situation actuelle permet de déceler les freins qui s'opposent à une organisation de l'espace urbain et entravent la progression de la construction ; il doit également permettre d'évaluer les besoins.

10.1.1 L'AMENAGEMENT DES VILLES

La population urbaine représente, en 1970, 22 % de la population totale, soit 1 250 000 habitants, contre 780 000 en 1963, soit un taux de croissance annuel moyen de 6 %.

L'aménagement des villes devient donc une nécessité compte tenu des retards pris dans les domaines des équipements urbains. Les centres urbains doivent disposer d'un plan d'urbanisme, même sommaire ; or plusieurs villes en demeurent dépourvues.

10.1.2 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Aucune réalisation n'a été suivie depuis les études faites en 1964, concernant les réseaux de Yaoundé et Douala. Si le coût de cette opération peut paraître prohibitif, il n'en reste pas moins que l'augmentation de la population exige qu'une solution soit trouvée pour l'évacuation des eaux usées, en raison des conséquences que leur stagnation entraîne du point de vue sanitaire. Le cas de Douala et Yaoundé sont les plus urgents, mais d'autres villes méritent également l'attention : Maroua et Victoria par exemple.

10.1.3 ADDUCTION D'EAU

La Société nationale des eaux a entrepris un programme important de rénovation et d'extension des réseaux notamment de Douala et de Yaoundé Cependant, 30 villes de plus de 5 000 habitants demeurent dépourvues d'adductions d'eau.

10.1.4 ELECTRIFICATION

La progression des équipements est satisfaisante au Cameroun oriental ; plusieurs centres sont déjà dotés d'un réseau de distribution électrique.

Au Cameroun occidental, le faible prix de vente du kWh d'électricité ne permet pas à la Powercam de dégager des ressources suffisantes pour financer de nouveaux programmes.

10.1.5 LA CONSTRUCTION ET LE LOGEMENT EN MILIEU RURAL

Dans ce domaine, les besoins nés de la seule croissance urbaine s'élèvent à 16 000 logements environ par an, non compris le renouvellement nécessaire d'une partie de l'habitat existant (rénovation des quartiers insalubres) et le maintien des investissements réalisés.

L'absence de statistiques récentes ne permet pas de mesurer la valeur du capital immobilier existant.

Seuls sont connus les investissements réalisés au cours des dernières années :

— La Société immobilière du Cameroun construit en moyenne 130 logements par an (logements économiques et de moyen standing);

— La Banque camerounaise de développement a accordé en 1968-69 256 prêts immobiliers ;

— La Direction de l'urbanisme estime que 1 000 permis de construire environ sont délivrés chaque année (y compris les constructions avec prêt B.C.D.).

Face aux besoins « absolus », les réalisations semblent donc insuffisantes. Il convient néanmoins de faire la part des constructions réalisées en dehors des circuits monétaires, par investissement humain, et qu'il n'est donc pas possible de comptabiliser.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer la faiblesse de la construction :

— Le coût élevé des terrains ;

— Le coût des matériaux de construction : il s'agit généralement de matériaux importés, donc onéreux, les matériaux locaux demeurent peu utilisés ;

— La faiblesse des revenus des particuliers.

10.1.6 L'HABITAT EN MILIEU RURAL

La population rurale représentera 74 % de la population totale en 1975-76. L'objectif essentiel d'une politique de l'habitat sera donc de limiter l'exode rural.

Des efforts ont été tentés, mais en ordre dispersé : trop de services sont responsables de l'habitat en milieu rural :

— Au Cameroun occidental : le Community Development.

— Au Cameroun oriental : Le Service de l'habitat rural, le génie rural ;

— Au niveau fédéral : Le génie sanitaire, l'aménagement du Territoire.

La construction des cases expérimentales et l'aide apportée à la réalisation de villages-pilotes ont été des opérations trop dispersées pour sensibiliser les populations et être prises en exemple. Le saupoudrage des crédits va à l'encontre d'une politique cohérente et l'aide de l'Etat devra davantage s'appliquer aux équipements collectifs qu'à l'habitat proprement dit. Le dynamisme des villageois ne semble pas suffisamment exploité, et si les orientations générales sur la politique de l'urbanisme et de l'habitat doivent être arrêtées par les pouvoirs publics, la construction de logements doit être le fait des particuliers.

10.2 ORIENTATIONS GENERALES

La mise en œuvre d'une politique d'amélioration de l'urbanisme et de l'habitat s'impose plus que jamais. L'Etat doit pour cela jouer un rôle primordial, mais il est nécessaire d'en définir les modalités.

10.2.1 SCHEMAS ET PLANS D'URBANISME

L'objectif de pourvoir toutes les villes de plus de 5 000 habitants en schémas ou en plans d'urbanisme sera poursuivi. La notion de zones à urbaniser en priorité devra donc désormais être étendue.

10.2.2 PROJETS D'URBANISME ET LOGEMENTS

La rénovation de certains centres urbains et l'aménagement de zones d'accueil seront entrepris pour lutter contre la création anarchique des quartiers populeux et faire face à la croissance urbaine.

La construction de logements modernes devra s'accroître considérablement, notamment par les organismes parapublics et privés. Cela nécessitera une politique plus souple de crédits à la construction, l'extension des délais de remboursement, et la recherche de procédés de construction économiques.

Afin de mettre fin à la dispersion des interventions dans ce secteur, la création d'un organisme chargé de réaliser les plans de détail, d'étudier les financements et d'assurer la maîtrise d'œuvre des projets d'urbanisme est nécessaire. Cet organisme serait chargé de l'« *urbanisme opérationnel* ».

L'établissement de plans cadastraux sera entrepris pour faciliter la planification du capital foncier.

10.2.3 EQUIPEMENTS URBAINS

L'équipement en eau et électricité des centres de plus de 5 000 habitants sera intensivement poursuivi. En matière d'assainissement, les études faites en 1964 seront actualisées et un équipement partiel sera réalisé pour les villes prioritaires.

Le service de ramassage d'ordures ménagères devra, pour les grandes villes, être confié à une société privée, ou d'économie mixte. La collecte des ordures dans les moyennes et petites villes pouvant se faire au moyen de véhicules adaptés.

Les services publics compétents devront enfin donner leur visa pour l'ouverture de toute voie nouvelle dans les centres urbains.

10.2.4 EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION EN MILIEU RURAL

En matière d'habitat rural, il sera fait un plus grand usage de matériaux locaux. Des schémas types seront proposés pour l'aménagement des villages. L'effort du Gouvernement portera principalement sur les villages-centres dont la liste sera arrêtée dans le cadre du plan d'aménagement du Territoire.

10.3 ACTIONS PREVUES POUR LE IIIe PLAN

10.3.1 URBANISME EDILITE

a) **Plans sommaires d'urbanisme.**

Ces plans sont nécessaires pour la mise en place de certains équipements, notamment les réseaux d'adduction d'eau.

Leur coût est ainsi évalué :

— 8 000 francs l'hectare pour les levés topographiques ;

— 1 700 francs l'hectare pour la rédaction du plan.

Le prix de revient pour une ville moyenne de 350 à 400 hectares serait donc de l'ordre de 3,6 millions de francs CFA.

Ces plans seront établis selon deux priorités :

— *La première priorité* concerne les villes de Buéa, Kumba, Victoria, Bamenda, Mbouda, Mbanga, Yabassi, Bertoua, Tiko, Tibati, Yagoua, Mamfé.

— *La deuxième priorité* concerne les villes de Kaélé, Mora, Waza, Mbanga, Yokadouma, Lolodorf, Monatélé, Campo, Saa, Manjo, Wum, Muyuka, Foumbot, Nkambé, Kumbo, Mbengwi, Bagodo, Ayos.

Au cours du IIIe Plan, 30 plans sommaires seront ainsi établis pour un coût total de 110 millions de francs CFA.

b) **Plans de détail.**

La réalisation parallèle des plans de détail et des opérations d'urbanisme permettra de retenir des terrains dès que le public en sera informé et d'éviter ainsi la spéculation.

L'établissement de ces plans est prévu pour les villes suivantes :

— Douala (100 ha), Yaoundé (80 ha), Bafoussam (30 ha);

— Garoua (20 ha), Ngaoundéré (20 ha), Kumba (30 ha);

— Victoria (20 ha), Bamenda (20 ha), Buéa (13 ha).

Le coût total de ces réalisations est évalué à 100 millions de francs CFA pendant la période du IIIe Plan.

c) **Opérations d'urbanisme.**

Les projets prévus dans ce domaine sont les aménagements de la vallée de l'ancienne gare de Yaoundé et du quartier New-Bell à Douala. Ces travaux comportent, pour Yaoundé, l'équipement de 40 hectares, et pour Douala, les études et une première phase de réalisation. Au cours du IIIe Plan, 600 millions de francs seront consacrés à ces projets.

d) **Zones industrielles.**

Des zones industrielles seront créées et équipées afin de répondre aux nombreuses demandes d'implantation d'usines dans les villes principales qui commencent à s'industrialiser.

Ces zones seront réalisées dans les villes suivantes :

Douala :

A) Aménagement d'une zone destinée aux industries lourdes à Bonabéri et comportant les travaux suivants :

— Remblaiement	552	millions
— Equipement de 40 ha × 10 m	400	—
— Echangeur routier	100	—

B) Extension de la zone industrielle de Bassa, destinée aux industries pouvant facilement être desservies par rail et par route.

Les investissements nécessaires au cours du Plan sont estimés à 160 millions de francs.

Yaoundé :

Aménagement d'une zone industrielle dont 10 hectares seront équipés pendant la période quinquennale.

Ngaoundéré :

La zone industrielle de Ngaoundéré sera surtout destinée aux dépôts et aires de stockage de marchandises diverses eu égard à la proximité du terminus du Transcamerounais. 12 hectares seront équipés au cours du Plan.

Kumba :

Il est prévu l'équipement d'une zone industrielle de 10 hectares.

L'ensemble des travaux d'aménagement des zones industrielles prévues pour la période du IIIe Plan nécessite donc un investissement total de l'ordre de 1 500 millions de francs CFA.

e) **Plans cadastraux.**

La réalisation des plans cadastraux permettra d'avoir une connaissance exacte du patrimoine foncier ; ce qui en facilitera la répartition, l'entretien et la modernisation.

L'établissement de ces plans, auquel il sera consacré un investissement de 250 millions, sera entrepris pendant le IIIe Plan dans les villes suivantes :

— Douala (1 500 ha), Yaoundé (1 500 ha), Garoua (500 ha);
— Buéa (500 ha), Victoria (500 ha), Bafoussam (500 ha).

f) **Assainissement.**

Au cours du IIIe Plan des travaux d'assainissement seront réalisés dans les villes de Douala et Yaoundé et des études seront faites pour la ville de Victoria.

Les investissements nécessaires s'élèvent à 1 200 millions de francs dont :

— Ville de Yaoundé	550	millions
— Ville de Douala	600	—
— Ville de Victoria	50	—

g) **Grandes voies urbaines.**

Dans ce domaine, une seule opération est prévue. Il s'agit du boulevard périphérique de Yaoundé dont le coût est évalué approximativement à 400 millions de francs.

h) **Ordures ménagères.**

Une société chargée du ramassage des ordures sera créée pour les villes de Douala et de Yaoundé. Des véhicules seront achetés pour les villes suivantes :

Bafoussam, Nkongsamba, Kumba, Garoua, Bamenda, Maroua, Victoria, Ngaoundéré, Edéa, Ebolowa, Foumban, Bafia, Bafang, Bertoua.

Les investissements nécessaires seront de 100 millions de francs correspondant au coût d'environ 33 véhicules.

i) **Hygiène sanitaire.**

Dans le cadre de l'assainissement des villes et de la lutte contre la propagation des épidémies, il est prévu la construction de toilettes publiques réparties dans les villes suivantes :

Douala, Yaoundé, Bafoussam, Kumba, Bamenda, Garoua, Nkongsamba, Edéa, Victoria, Buéa, Kribi, Ngaoundéré.

27 édicules seront donc installés pour un coût de 40 millions de francs CFA.

10.3.2 HABITAT URBAIN

Les besoins en matière de logements modernes augmentent sensiblement, en raison de l'accroissement démographique et de l'amélioration du niveau de vie. La détermination exacte de ces besoins doit être faite au cours de la période quinquennale grâce à une étude adaptée qui pourrait déterminer la demande solvable en logements.

Toutefois, le programme de construction prévu au cours du Plan est évalué à 16 800 millions de francs CFA.

L'action portera en particulier sur les logements économiques qui devront représenter environ 70 % des constructions prévues. Le financement sera assuré d'une part par les ménages et d'autre part par les organismes publics et en particulier par la Société immobilière du Cameroun, qui doit continuer les programmes importants qu'elle a entrepris au cours du II° Plan.

10.3.3 HABITAT RURAL

L'habitat rural doit être amélioré dans le cadre de l'aménagement des campagnes, ce qui suppose la promotion d'un habitat rural moderne et la création d'équipements collectifs tels que : écoles, marchés, infrastructures, points d'eau, dispensaires, etc...

Au cours du III° Plan, l'action portera plus particulièrement sur des villages-centres qui devront alors bénéficier de plans-masse et de plans de lotissement. L'Etat s'efforcera d'apporter son aide technique aux villageois sous diverses formes :

— Réalisation de la voirie dans les villages-centres ;

— Création de brigades du service de l'habitat qui apporteront aux villageois l'assistance technique nécessaire, et qui réaliseront les schémas directeurs des villages ;

— Octroi de primes et de prêts sous forme de matériaux de construction ;

— Subvention pour la réalisation des équipements collectifs dans les campagnes.

Les investissements prévus pour l'ensemble de ces opérations sont évalués à 700 millions de francs, dont :

— Equipement des brigades	25	millions
— Réalisation de la voirie dans les villages-centres	300	—
— Subventions pour équipements collectifs	225	—
— Primes et prêts	150	—

10.3.4 HYDRAULIQUE URBAINE

Les adductions d'eau sont, autant que l'habitat, des opérations dont la nécessité répond aux besoins des populations croissantes des villes, de ceux des entreprises et de l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

Le programme retenu pour le III° Plan est orienté vers la satisfaction des besoins en eau des populations des agglomérations urbaines et semi-urbaines.

Les opérations suivantes seront réalisées au cours du III° Plan :

— Programme comportant l'équipement de 13 centres : Obala, Batchenga, Nanga-Eboko, Bafia, Bangangté, Fort-Foureau, Belabo, Ngoumou, Eséka, Mokolo, Bertoua, Ngaoundéré et Sangmélima.

— Programme comportant l'équipement de 8 centres qui sont : Bamenda, Foumbot, Loum, Mbanga, Mbouda, Tiko, Yabassi et Kumba.

— L'équipement des villes de Buéa et Victoria.

— Extension des réseaux de différents centres secondaires déjà équipés.

— Extension des réseaux de Douala, Yaoundé et Nkongsamba.

— Renforcement des moyens de stockage à Douala et Yaoundé.

— Renforcement de la station de pompage et d'épuration de Japoma (Douala).

Les investissements prévus pour l'ensemble de ces opérations s'élèvent à 3 800 millions de francs.

TABLEAU 1. — **HYDRAULIQUE URBAINE**

OPERATIONS	COUT (millions de F CFA)
— Adduction d'eau des 13 centres	
— Adduction d'eau de : Bamenda, Foumbot, Kumba, Loum, Mbanga, Mbouda, Tiko, Yabassi	
— Equipement des villes de Buéa et Victoria	
— Extension des réseaux des centres secondaires	
— Extension des réseaux de Douala, Yaoundé, Nkongsamba et autres centres	
— Renforcement des moyens de stockage à Douala et Yaoundé	
— Renforcement de la station de Japoma	
TOTAL	

10.3.5 HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

L'équipement des villages en points d'eau et puits sera généralisé par l'intervention des brigades du génie rural dont le nombre augmentera au cours du III° Plan.

Il importera donc d'équiper ces brigades en matériel nécessaire. Le coût global de cette opération est évalué à 800 millions.

10.3.6 ELECTRIFICATION DES VILLES

Dans le cadre de l'aménagement des villes, le programme d'électrification suivant sera réalisé au cours du III° Plan :

— Equipement des villes de : Abong-Mbang, Batouri, Nanga-Eboko, Yabassi, Bangangté, Bafia, Fort-Foureau.

— Equipement des centres de Akonolinga, Bertoua, Eséka, Guider, Mokolo, Yagoua.

— Extension des réseaux des centres secondaires déjà équipés.

— Renforcement des centrales diesel du pays.

— Extension des réseaux de Douala et Yaoundé.

— Réaménagement des feeders 15 kV à Douala et Yaoundé.

— Installation des transformateurs de 20 MVA à Douala et Yaoundé.

— Electrification des villes du Cameroun occidental : Mbongé, Bamenda, Kumbo, Mamfé, Mbengwi.

Il est également prévu d'équiper un certain nombre d'agglomérations semi-urbaines qui seront choisies au cours du Plan et selon les nécessités. Un investissement de 400 millions sera consacré à cette opération.

Le coût total du programme d'électrification s'élève à 3 300 millions de francs.

TABLEAU 2. — **ELECTRIFICATION DES CENTRES**

OPERATIONS	COUT (millions de F CFA)
— Equipement des villes de : Abong-Mbang, Batouri, Nanga-Eboko, Yabassi, Bangangté, Bafia, Baré, Fort-Foureau	650
— Equipement des centres de : Akonolinga, Bertoua, Eséka, Guider, Mokolo, Yagoua	350
— Extension des réseaux des centres secondaires	200
— Renforcement des centrales diesel	580
— Extension des réseaux de Douala et Yaoundé	450
— Installation des transformateurs de Douala et Yaoundé .	70
— Equipement des villes de : Mbongé, Bamenda, Kumbo, Mamfé, Mbengwi	300
— Réaménagement des feeders à Douala et Yaoundé	300
— Equipement des agglomérations semi-urbaines	300
TOTAL	3 300

TABLEAU 1. — **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS** (en millions de francs C.F.A.)

SOUS-SECTEURS	FINANCEMENT PUBLIC					FINANCEMENT PRIVE
	Ressources locales			Aide extérieure	Total	
	Etat	Collectivités locales	Organismes publics			
Urbanisme - Edilité	900	140	60	2 200	3 300	—
Habitat rural	700	—	—	—	700	—
Electrification	300	—	3 000	—	3 300	—
Hydraulique urbaine	200	—	2 000	1 600	3 800	—
Hydraulique villageoise	800	—	—	—	800	—
Logement moderne	—	—	—	—	—	13 800
TOTAL	2 860	140	5 500	4 400	12 900	16 800

TABLEAU 2. — **REPARTITION ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS**
(en millions de francs C.F.A.)

NATURE DES OPERATIONS	COUT	REPARTITION ANNUELLE				
		1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
Plans d'urbanisme	110	20	20	20	30	20
Plans de détail	100	20	20	20	20	20
Urbanisme opérationnel	600	100	150	100	150	100
Zones industrielles	1 500	700	200	200	200	200
Plans cadastraux	250	50	50	50	50	50
Assainissement	1 200	110	200	300	300	290
Grandes voies urbaines	400	100	200	100		
Ordures ménagères	100	20	20	20	20	20
Hygiène sanitaire	40	10	20	10		
Electrification	3 300	500	600	710	650	840
Habitat rural	700	50	150	150	150	200
Hydraulique urbaine	3 800	520	720	820	920	820
Hydraulique villageoise	800	100	100	200	160	240
Total (urbanisme, habitat, hydraulique villageoise et urbaine) ..	12 900	2 300	2 450	2 600	2 650	2 900
Logement moderne	16 800	3 100	3 200	3 400	3 500	3 700

CHAPITRE XI

Les études et recherches

11.1 ORIENTATIONS GENERALES DU IIIe PLAN

Le IIe Plan avait mis l'accent sur la nécessité d'orienter la recherche scientifique vers la connaissance des réalités physiques, économiques et humaines du pays et vers les besoins du développement économique et social. Cette tendance sera renforcée au cours du IIIe Plan, car étant donné les ressources toujours limitées, il y aura lieu de choisir judicieusement les domaines d'intervention privilégiés de la recherche en donnant la préférence à un programme sélectif.

11.1.1 ELABORATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Au cours du IIIe Plan, l'accent sera mis sur une intégration aussi étroite que possible de la recherche à l'appareil de production du pays. A cet effet :

— La planification scientifique et technique devra se faire de façon continue, en connexion avec les services centraux de planification afin d'harmoniser la stratégie économique et la stratégie scientifique et technique avec les objectifs généraux du pays ;

— Les recherches et les études à entreprendre doivent faire l'objet de programmes annuels d'opération et de contrôle d'exécution ; autant que possible, les thèmes de recherche devront être regroupés et agencés au sein de projets cohérents où les étapes seront clairement définies, ainsi que les buts pratiques poursuivis ;

— L'évaluation du potentiel scientifique et technique sera entreprise dès que possible par les organismes compétents.

11.1.2 BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE

La politique d'intégration de la science et de la technique au développement doit avoir comme base permanente l'accroissement du nombre de chercheurs nationaux.

Le personnel à former d'ici 1975 n'a pu être évalué que de façon approximative, et seulement pour le secteur rural (voir tableau en annexe). Toutefois, il constitue un minimum, car il y a lieu d'accélérer la relève nationale de l'assistance extérieure tant bilatérale que multilatérale qui permet au Cameroun de faire face, à moyen terme, à la plupart de ses tâches scientifiques.

11.1.3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les structures d'accueil du personnel scientifique et technique feront l'objet d'un effort accru :

— Un statut des chercheurs et des établissements de recherche sera étudié et promulgué dès le début du IIIe Plan ;

— L'Office national de la recherche scientifique et technique sera mis en place. Dans un premier temps cet office groupera en son sein les instituts suivants, classés par ordre de priorité :

- Institut de recherches agronomiques ;
- Institut de chimie des plantes médicinales africaines ;
- Institut de recherches industrielles et technologiques ;
- Institut de formation et de recherches démographiques (qui sera interrégional).

La formation scientifique et technique post-scolaire et post-universitaire sera encouragée par l'accueil d'ingénieurs et de techniciens dans les instituts de recherche, en vue de stages de durée variable.

Les entreprises modernes, privées et publiques, seront encouragées à s'intéresser à la recherche et à créer des laboratoires pour leurs propres besoins d'amélioration de la production.

L'Etat accordera des subventions et des aides matérielles pour la création de clubs scientifiques, les prix et distinctions accordés aux chercheurs. A cet effet il sera créé un fonds fédéral d'aide et de participation à la recherche scientifique et technique.

11.2 LE PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU IIIe PLAN

Des enquêtes de base (recensement démographique, recensement agricole, recensement industriel, enquête-emploi), complétées par des enquêtes périodiques ou des observations permanentes, seront réalisées.

Diverses études géographiques ou régionales seront menées (établissement des atlas régionaux, étude de terroirs des pays Bassa et Matakam, étude des problèmes de l'installation en plaine des montagnards du Nord, étude des réseaux urbains du Cameroun).

Une étude approfondie des circuits de distribution permettra une meilleure organisation du commerce.

11.2 CARTOGRAPHIE PEDOLOGIE HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Cartographie.

La couverture aérienne de l'ensemble du territoire doit être mise à jour progressivement.

La cartographie au 50 000e et au 200 000e doit être étendue à l'ensemble du pays.

En pédologie, il s'agira de réaliser le programme suivant :

— Synthèse complète du Nord-Cameroun, au-dessus du 8e parallèle, sur la base de la carte au 100 000e, avec approfondissement de la reconnaissance du bassin de la Bénoué ;

— Cartographie au 200 000e de la région du Transcamerounais vers le côté de Bafia ;

— Etudes pédo-agronomiques dans le Nord avec l'I.R.C.T. ;

— Reconnaissance pédologique de la région Tibati-Badogo en vue d'une cartographie au 50 000e des zones les plus favorables pour le développement agricole ;

— Poursuite de l'inventaire des sols dans l'Ouest du Cameroun et le Cameroun occidental, en particulier, cartographie pédologique au 50 000e et établissement de la carte d'aptitudes culturales à la même échelle de la coupure Foumban-Dschang (région de Bamenda) sous réserve qu'un fond topographique soit disponible ;

— Etude pédologique au 50 000e d'une partie de la vallée de la Bénoué en aval du futur barrage de Lagdo où la couverture au 200 000e existe déjà ;

— Reconnaissance pédologique le long du deuxième tronçon du Transcamerounais.

En hydrologie, l'analyse et l'interprétation des éléments du régime hydrologique des principaux cours d'eau seront poursuivies pour permettre de dégager les caractéristiques essentielles du régime des fleuves. Des études nouvelles seront également lancées :

— Etude des étiages de cours d'eau dans certaines régions du pays ;

— Etude hydrologique du bassin représentatif du Pangar supérieur ;

— Etude hydrologique du bassin représentatif des grès de la Bénoué.

En hydrogéologie, le programme suivant a été retenu pour le IIIe Plan :

— Evaluation des réserves hydriques disponibles annuellement dans le système de nappes alluviales comprises entre le Mayo Tsanaga et le Mayo Boula, dans le Nord.

— Etude de la nappe alluviale de la Bénoué, entre la frontière nigériane et l'abscisse 19° 32' Est.

— Poursuite du programme de prospection pour l'hydraulique villageoise.

11.2.2 GEOLOGIE ET MINES

Il s'agira au cours du IIIe Plan de :

— Poursuivre la prospection magnétique aéroportée accompagnée d'une étude photogéologique de certaines zones sélectionnées pour leur potentiel minier, sur une superficie d'environ 170 000 kilomètres carrés ;

— Développer la recherche géologique et minière ;

— Etudier les régions de Tcholliré - Waiba et Bibemi - Maroua en vue de la recherche de minerais (cuivre, tungstène et molybdène) ;

— Poursuivre l'étude des conditions techniques et économiques de l'exploitation des bauxites de Minim-Martap.

Par ailleurs, les recherches pétrolières déjà importantes seront intensifiées.

11.2.3 ETUDES INDUSTRIELLES

Pour l'industrie, des études de marché, de rentabilité et d'engineering liées à des idées de projets seront entreprises au cours du IIIe Plan.

11.2.4 RECHERCHE AGRONOMIQUE

Les recherches à entreprendre intéressent les cultures industrielles et les grandes cultures vivrières.

11.2.4.1 Cultures industrielles

1° CACAOYER

Les recherches seront orientées vers la mise au point de meilleures techniques culturales et des méthodes de régénération ; la formulation des techniques de lutte chimique contre la pourriture brune des cabosses, les capsides et autres insectes nuisibles.

L'accent sera mis en particulier sur la sélection générative en vue de la production d'hybrides haut producteurs, résistants ou tolérants à la pourriture brune des cabosses et présentant une faible attractivité pour les capsides.

2° CAFEIER

a) *Arabica :*

Outre la poursuite des recherches en vue de la protection de cette espèce contre les maladies causées par les insectes et les champignons, il sera nécessaire de créer des hybrides intervariétaux à rendements élevés.

Il est prévu la création de deux centres d'expérimentation et de production de semences sélectionnées, à Foumbot au Cameroun oriental et à Santa au Cameroun occidental.

b) *Robusta :*

Les recherches porteront sur l'amélioration variétale, la protection contre les maladies, les techniques de taille, l'étude de problèmes technologiques (caractéristiques physiques, composition chimique, teneur en caféine, séchage artificiel et solaire, revalorisation des sous-produits).

Enfin, en matière de l'amélioration du caféier, une attention particulière est à accorder aux croisements interspécifiques arabica-robusta, en vue de l'obtention des hybrides réunissant les qualités de l'une et de l'autre espèce.

3° THEIER

Les thèmes de recherche retenus pour le IIIe Plan sont les suivants :

— Essais intervariétaux des clones utilisés actuellement et des clones qui seront importés compte tenu de leurs hautes performances ;

— Etude de la biologie des parasites du théier et mise au point des moyens de lutte ;

— Contrôle de la prolifération d'armilleriella mellea ;
— Inventaire des parasites du théier ;
— Etude de fertilisation minérale ;
— Etude des dates et modes de plantation.

4° COTON

Les travaux de recherche confiés à l'Institut de recherches sur le coton et les textiles exotiques comprennent les thèmes suivants :

— Poursuite de la sélection massale pedigrée des quatre variétés paraissant les plus intéressantes : HL1, HL15, HM8, BJA 592 ;

— Etude de l'évolution d'un sol en culture continue de coton sous fumure différente ;

— Etude de différentes rotations et types de fumure ;

— Essais des techniques culturales : densité, dates de semis, dates d'épandage d'engrais, entretien du sol sur vertisol, récupération des sols « hardé » ;

— Essais de fertilisation ;

— Etude du désherbage chimique de prévulgarisation ;

— Etude de l'efficacité des traitements insecticides.

5° L'HEVEA

Les recherches sur l'hévéa ont été confiées à l'Institut de recherche sur le caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.). Les thèmes de recherche sont les suivants :

— Choix des clones à planter ;

— Biologie des parasites de l'hévéa et les méthodes de traitement phytosanitaire ;

— Politique des engrais basée sur les techniques de l'analyse foliaire ;

— Recherche d'un système de saignée ;

— Détermination des vitesses de vulcanisation et des nouvelles spécifications des techniques sur caoutchouc vulcanisé ;

— Recherche des propriétés technologiques intrinsèques sur la production des clones industriels plantés au Cameroun.

6° PALMIER A HUILE

Les travaux de recherche sur le palmier sont conduits par l'I.R.H.O. qui travaille en collaboration avec la « Cameroon Development Corporation » (C.D.C.). Ces travaux portent sur :

— La mise en place de nouveaux champs généalogiques ;

— La production de semences sélectionnées nécessaires au programme de développement de la C.D.C. et de la SOPAME ;

— La recherche de lignées résistantes à la fusariose ;

— La recherche de lignées résistantes à la trachéomycose ;

— Les essais de castration ;

— Les essais de fertilisation (engrais, amendements, micro-éléments) avec analyses de diagnostic foliaire ;

— L'analyse technologique des régimes de palme des lignées en expérimentation ;

— Le perfectionnement des techniques d'obtention des plants en pépinière de création et de conduite des plantations ;

— La biologie des différents parasites et l'étude des moyens de lutte.

7° CULTURES FRUITIERES

Au cours du IIIe Plan, le programme de recherches de l'Institut français de recherches fruitières s'agencera autour de trois idées directrices :

— Diversification des cultures fruitières ;

— Conservation, transformation des produits fruitiers, conditionnement des fruits ;

— Reconversion bananière.

11.2.4.2 Cultures vivrières

1° CEREALES

Les recherches porteront sur le maïs, le riz, le sorgho et le blé de manière à mettre au point des variétés végétales susceptibles d'être vulgarisées en milieu paysan.

Des recherches seront entreprises sur la densité des plantations, les parasites et les moyens de lutte, la fertilisation, les assolements, les rotations. Ces actions intéresseront notamment : le haricot, l'arachide, la pomme de terre, l'igname.

11.2.4.3 Cultures maraîchères

Le problème fondamental à résoudre est celui du parasitisme amené par les nématodes. Au cours du III[e] Plan, deux nouvelles cellules de recherche seront créées par l'I.R.A.T., l'une dans le Centre-Sud, l'autre dans l'Adamaoua.

11.2.5 RECHERCHES PASTORALES

Les recherches porteront sur :

a) La préparation du milieu :

— Etude agrostologique des pâturages et élaboration de la carte des pâturages en Adamaoua,

— Etude entomologique et carte des glossines ;

b) La protection sanitaire :

— Etude en vue de l'éradication des parasitoses principales (trypanosomiase, brucellose) ;

c) L'amélioration du capital génétique, par la poursuite des opérations de sélection et de croisement ;

d) L'étude de l'embouche intensive et de l'embouche fermière.

11.2.6 RECHERCHES FORESTIERES

Les programmes de recherches en cours seront poursuivis. Les actions nouvelles à entreprendre pendant le III[e] Plan concerneront essentiellement l'aménagement forestier qui suppose la réalisation d'inventaires forestiers. Les études papetières retiendront également l'attention.

11.2.7 RECHERCHES CYNEGETIQUES

Les actions retenues pour le III[e] Plan sont les suivantes :

— Inventaire des ressources en faune pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente de protection et d'exploitation de la faune ;

— Organisation d'une vaste campagne d'éducation des masses ;

— Formation de spécialistes en aménagement de la faune ;

— Création et aménagement de nouvelles réserves et transformation de certaines en parcs nationaux ;

— Création et aménagement de zones d'intérêt cynégétique ;

— Etablissement de règlements d'aménagement afin de maintenir un équilibre normal entre la faune et le milieu.

11.2.8 OCEANOGRAPHIE ET PECHE

Un centre de recherches océanographiques et des pêches maritimes sera créé pour mettre en œuvre le programme de recherches en matière de pêche maritime, dont les thèmes principaux retenus pour le III[e] Plan sont :

— L'étude de l'effet de la pêche sur l'épuisement des ressources, notamment sur les populations de crevettes ;

— L'étude de la biologie d'un certain nombre d'espèces de poissons.

Dans le domaine de la pêche continentale, un inventaire des espèces fluviales est nécessaire. Il sera poursuivi par des recherches portant sur la biologie et l'évolution des espèces.

11.2.9 RECHERCHES MEDICALES

La recherche médicale au cours du III[e] Plan doit s'orienter vers les thèmes prioritaires qui sont :

— L'hygiène et l'assainissement ;

— La nutrition ;

— Les maladies génétiques (hémoglobinopathie) ;

— L'épidémiologie (viroses, bactériologies, maladies vénériennes, helminthiases et protozooses) ;

— Les maladies métaboliques ;

— Les aspects sociaux de la maladie (problèmes de la stérilité, de la prostitution, etc...).

11.2.10 RECHERCHES FONDAMENTALES

Ces recherches viseront, d'une part, à éliminer les obstacles au développement de la recherche appliquée, d'autre part, à une meilleure connaissance des mécanismes. Elles couvrent tous les domaines sectoriels déjà cités et s'effectuent essentiellement à l'Université et à l'O.R.S.T.O.M. Elles englobent les sciences exactes (chimie, physique, mathématiques), les sciences naturelles (géologie, pédologie, biologie), et les sciences humaines (sociologie, économie, psychologie, etc...).

11.3 FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ETUDES ET DE RECHERCHES

L'ensemble des dépenses d'études et de recherches du IIIe Plan s'élèvera à 3 milliards de francs C.F.A.

La participation du budget national pourra atteindre 2 500 millions, soit près de 83 % des dépenses totales, qui seront ainsi couvertes à concurrence de 17 % par l'aide extérieure.

Cette enveloppe globale ne comprend pas les recherches pétrolières (6 milliards) qui sont financées par les sociétés pétrolières, ni certaines recherches fondamentales dont l'étude sera demandée aux instituts de recherches de l'Université fédérale et à certains organismes de recherche qui travaillent dans le cadre de conventions particulières signées avec la République fédérale du Cameroun. Mais il convient d'y inclure les études sectorielles préalables à la mise en œuvre des différents projets.

11.4 BESOINS EN CHERCHEURS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'ICI 1975

Agronomes de recherche	21
Pédologues	2
Généticiens	3
Phytopathologistes	3
Entomologistes	4
Physiologiste	1
Agrostologue	1
Technologue	1
Ingénieurs spécialisés en :	
— Thé	1
— Café	1
— Cacao	1
— Palmier à huile	1
Agro-économiste	1
Ingénieur chimiste	1
Ingénieur des eaux et forêts	1
Techniciens chimistes	2
Adjoints techniques d'agriculture	28
Adjoints techniques des eaux et forêts	3
Techniciens d'élevage	2
Divers	9

CHAPITRE XII

Les projets à vocation régionale ou départementale

Comme il a déjà été indiqué, le Plan doit être considéré comme une œuvre collective et démocratique, tant au niveau de sa préparation que de son exécution. Pour cela il repose, d'une part, sur une large consultation de toutes les couches de la population qui peuvent ainsi exprimer leurs besoins, et d'autre part, sur la contribution des mêmes populations à la mise en œuvre des mesures nécessaires à son exécutjon.

Pour concrétiser ce caractère fondamental du Plan, au niveau des régions administratives, un certain volume de financement a été réservé pour la première fois, et à titre expérimental, à la réalisation de projets au niveau des départements, des communes ou des villages. En effet, il s'agira d'opérations de développement, conformes aux orientations du Plan, étudiées et proposées par les collectivités locales et qui constitueront la base des programmes économiques régionaux (P.E.R.).

La caractéristique essentielle de ces projets est d'avoir une origine et une exécution décentralisées. L'intervention de l'Etat ne sera qu'un complément à l'effort fourni par la population, en espèces ou sous forme d'investissement humain, qui, pour ce Plan, n'a pas été repris comme par le passé dans le calcul des investissements à réaliser pendant la période quinquennale.

Les dossiers de ces projets seront élaborés au niveau régional, dans le cadre de la programmation régionale et départementale. Après avis du Conseil régional de développement ils seront sélectionnés et soumis à l'agrément du Gouvernement.

L'exécution de ces projets sera confiée aux services techniques compétents et contrôlée par les autorités préfectorales intéressées.

Pour la période du III[e] Plan, il a été prévu des crédits d'un montant de 1 600 millions, dont 600 millions pour les petits projets agricoles et 1 000 millions pour les pistes de désenclavement autres que les pistes de collecte.

Des procédures appropriées seront étudiées en vue de rendre efficace cette intervention de l'Etat qui se substituera au système antérieur connu sous le nom du petit équipement rural (P.E.R.).

Le tableau suivant indique la répartition régionale de l'enveloppe financière prévue pour la période quinquennale :

REGIONS	PISTES de désenclavement	PETITS PROJETS agricoles	TOTAL
Cameroun occidental	220	120	340
Centre-sud	177	110	287
Est	66	75	141
Littoral	337	100	437
Nord	100	110	210
Ouest	100	85	185
Total	1 000	600	1 600

La réalisation du programme de pistes de désenclavement doit s'articuler avec celui des pistes de collecte à financer par les caisses de stabilisation (2 000 millions). C'est en tenant compte de la nécessaire complémentarité des deux programmes que la répartition des crédits a été faite ci-dessus.

DEUXIEME PARTIE

LE IIIe PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE III

RECAPITULATION DES MOYENS ET CONDITIONS DE REALISATION DU PLAN QUINQUENNAL

CHAPITRE I

Emploi et ressources humaines

1.1 L'EMPLOI

1.1.1 LA SITUATION DE L'EMPLOI EN 1970-71

En 1970-71, les secteurs public et privé comptent dans la Fédération 170 000 salariés (Forces armées exclues), dont 30,3 % dans la fonction publique et 69,7 % dans le secteur privé et parapublic.

La participation des différents secteurs fait apparaître une légère prépondérance des « services » privés et publics, qui représentent à eux seuls 55,4 % de la population des salariés sur les secteurs dits « productifs » (44,6 % des effectifs). Cette part des services dans la dynamique du développement paraît importante.

L'ensemble des salariés permanents couvre 2,9 % de la population globale (soit 1 salarié pour 34 habitants) et 7,6 % de la population active occupée comprise entre 20 et 55 ans (soit 1 salarié pour 13 actifs occupés).

Sur ces 170 000 salariés, la main-d'œuvre banale et spécialisée est estimée à 118 000 (69,4 % de l'ensemble) : 51 700 agents répondent à une qualification plus élevée.

La répartition de cette main-d'œuvre se présente comme suit :

TABLEAU I (1)

CATEGORIES	SECTEUR privé	FONCTION publique	TOTAL
Personnel qualifié et hautement qualifié			
Techniciens			
Techniciens supérieurs			
Cadres supérieurs			
Total			

(1) Gens de maison et enseignants privés exclus.

Les définitions des niveaux de qualification, présentés ci-dessus sous une forme très synthétique, correspondent à celles de la classification professionnelle nationale type (C.P.N.T.) adoptée, le 22 octobre 1970, par la Commission nationale paritaire des conventions collectives et des salaires. On distingue cinq niveaux de qualification.

1. *Cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés* (catégories 10 à 12 de la C.P.N.T., cadres A1 et A2 de la fonction publique).

Ils participent effectivement à la direction de l'entreprise ou possèdent des attributions à l'intérieur desquelles ils peuvent faire preuve de larges initiatives ; les diplômes de référence sont ceux que délivrent les établissements d'enseignement supérieur (licence au minimum) ou les grandes écoles.

2. *Techniciens supérieurs* (catégorie 9 de la C.P.N.T., cadre A1 de la fonction publique).

Ils participent, avec les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés auxquels ils sont adjoints, à des tâches de conception, de gestion ou de pro-

duction réclamant des facultés d'imagination et d'abstraction. Ils peuvent être amenés à diriger une équipe composée de techniciens, d'agents de maîtrise et de personnel qualifié.

Le diplôme de référence est le diplôme universitaire de technologie délivré par les instituts universitaires de technologie.

3. *Techniciens et agents de maîtrise* (catégories 7 et 8 de la C.P.N.T., cadre B de la fonction publique).

Ils surveillent et contrôlent les travaux qui sont conçus à un échelon supérieur, ou accomplissent des tâches réclamant un niveau de compétence élevé dans une technique très spécialisée. Ils sont le plus souvent associés à la mise au point des procédés de réalisation et coordonnent généralement les activités du personnel d'exécution.

Leur niveau de formation correspond à celui du second cycle de l'enseignement général et technique.

Le diplôme de référence est celui de technicien (fin des études secondaires techniques).

4. *Main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée* (catégories 5 et 6 de la C.P.N.T., cadre C de la fonction publique).

Ce personnel occupe des emplois supposant une connaissance générale du métier et parfois des connaissances techniques et pratiques approfondies ; il doit pouvoir organiser son travail sur de simples directives ; la formation initiale est généralement sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle, mais doit être complétée par l'expérience.

5. *Main-d'œuvre banale et spécialisée* (catégories 1 à 4 de la C.N.P.T., cadre D de la fonction publique).

Main-d'œuvre spécialisée. — Elle occupe des emplois supposant des connaissances techniques et pratiques simples qui s'acquièrent sur le tas ou par une formation professionnelle de courte durée (au maximum quelques semaines).

Main-d'œuvre banale. — Elle couvre le personnel qui occupe des emplois qui ne supposent à peu près aucune connaissance professionnelle.

La main-d'œuvre banale et spécialisée ne pose pas de problème particulier ; son recrutement est assuré dans le secteur rural traditionnel qui souffre du sous-emploi et dans les milieux urbains qui présentent des disponibilités plus ou moins importantes suivant l'acuité du chômage ; quelques semaines d'apprentissage « sur le tas » suffisent à le rendre capable de remplir les tâches qui lui sont assignées.

La main-d'œuvre occupée à des emplois plus élevés, de l'ouvrier qualifié au cadre supérieur, nécessite une formation préalable plus ou moins poussée dont l'importance est capitale, car la bonne exécution du Plan dépend de la qualité de ceux qui en seront chargés.

La connaissance et l'analyse de la répartition structurelle des besoins nouveaux, à ces différents niveaux, de l'économie camerounaise, permettront de préciser les infléchissements et les nouvelles adaptations qu'il conviendra éventuellement de donner, dans le moyen terme, au système général d'éducation (qui englobe la formation professionnelle et technique et les divers ordres d'enseignement), pour satisfaire les demandes d'emplois sur le double plan qualitatif et quantitatif.

1.1.1.1
L'emploi dans le secteur privé

Le secteur parapublic, dans la mesure où il obéit aux règles de gestion du secteur privé, a été inclus sous cette appellation.

Dans sa situation actuelle, en chiffres arrondis, le secteur privé compte 118 300 travailleurs salariés dont :

— 41 300 dans le secteur primaire, soit ..... 34,9 % de l'ensemble
— 34 200 dans le secteur secondaire, soit ..... 28,9 % de l'ensemble
— 42 700 dans le secteur tertiaire, soit ..... 36,2 % de l'ensemble

1.1.1.1.1 L'EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1966 ET 1971

L'évolution de la structure de ce secteur de l'économie (dont, pour des raisons de commodité quant à l'analyse des problèmes de formation, on a retiré les membres de l'enseignement privé et les gens de maison qui couvrent un salariat indécis) est résumé dans le tableau ci-après :

TABLEAU 2

		EFFECTIFS		POURCENTAGE	
		1965-66	1970-71	1965-66	1970-71
Secteur primaire	Cameroun oriental	17 680	19 970	30,01	25,41
	Cameroun occidental	16 800	21 390	85,45	83,06
	Ensemble	34 480	41 360	43,89	39,64
Secteur secondaire	Cameroun oriental	26 050	32 670	44,22	41,57
	Cameroun occidental	2 870	1 580	5,95	6,13
	Ensemble	28 920	34 250	36,83	32,82
Secteur tertiaire	Cameroun oriental	15 070	26 360	25,77	33,62
	Cameroun occidental	6 [illegible]	[illegible]	[illegible]	10,81
	Ensemble	[illegible]	[illegible]	[illegible]	27,54
Tous secteurs	Cameroun oriental	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Cameroun occidental	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Ensemble	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

1. Par rapport à 1965, les pourcentages des secteurs primaire et secondaire dans l'économie monétaire (43,9 % et 34,6 %) ont diminué, tandis que progressait celui du secteur tertiaire (21,5 %).

2. Cette répartition est d'ailleurs profondément différente selon qu'il s'agit de l'Est ou de l'Ouest du Cameroun ; au Cameroun occidental, le secteur rural, en raison de la dimension et de l'intégration de la « Cameroon Development Corporation », domine l'économie privée avec 83 % des effectifs contre 11 % au secteur tertiaire et seulement 6 % au secteur secondaire, alors qu'au Cameroun oriental, le secteur secondaire est le plus important (41,6 %) devant le tertiaire (33 %) et le primaire (25 %).

3. Dans les secteurs secondaire et tertiaire, il convient de noter la prééminence de la branche 2 CITICAM (industries manufacturières de produits organiques) qui représente 15,1 % du salariat, devant le commerce moderne, les transports; le bâtiment et les travaux publics qui occupent respectivement 12,1 %, 9,9 % et 8,9 % des effectifs. Les autres branches d'activité viennent loin derrière les précédentes.

1.1.1.1.2 STRUCTURE DE L'EMPLOI EN 1971

Elle se présente comme indiquée au tableau ci-après :

TABLEAU 3

CATEGORIES professionnelles	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	TOTAL	%	
Cadres supérieurs	104	309	483	896	3,3	
Techniciens supérieurs	248	8	590	843	6,9	
Techniciens	737	1 279	2 861	4 877	18,2	
Personnel qualifié	532	479	10 099	19 110	71,6	
Total	1 621	7 645	14 456	26 922	100	25,6
Main-d'œuvre banale	36 739	26 605	14 254	77 598		74,4
Total général	41 360	34 250	28 710	104 320		100

1. La main-d'œuvre spécialement formée en vue de l'emploi qu'elle occupe (cadres supérieurs à personnel qualifié) représente 25,6 % de l'ensemble des salariés privés, contre 17 % en 1965-66.

Il semble donc que l'on puisse constater sur la dernière période quinquennale une amélioration dans les niveaux de qualification, soit par promotion et formation internes au sein de l'entreprise, soit par appel au système extérieur de formation, comme le suggère le tableau suivant :

TABLEAU 4

CATEGORIES	1965-66	1970-71	VARIATIONS
Cadres et techniciens supérieurs	1,10	2,61	+ 1,51
Techniciens	4,10	4,66	+ 0,56
Personnel qualifié	11,40	18,31	+ 6,91
Main-d'œuvre banale	83,00	74,42	- 8,58
Ensemble	100	100	

2. Cet encadrement varie selon les secteurs de l'économie, de la façon suivante :

Secteur primaire : 11 % ;
Secteur secondaire : 22 % ;
Secteur tertiaire : 50 %.

Par branche, cette densité d'encadrement se différencie encore davantage, allant de 11 % dans le secteur rural à 60 % dans la branche 5 (électricité, gaz, eau), 65 et 77 % dans les branches 8 (services) et 6 (intitutions financières).

La qualité même de l'encadrement évolue de façon décroissante du secteur tertiaire au secteur primaire, comme le montre le tableau ci-dessous :

TABLEAU 5

CATEGORIES	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	TOUS SECTEURS
Cadres supérieurs	0,25	0,89	1,68	0,8
Techniciens supérieurs	0,60	1,69	3,52	1,76
Techniciens	1,78	3,71	9,96	4,65
Personnel qualifié	8,54	15,99	45,16	18,31
Ensemble personnel formé	11,17	22,32	50,32	25,58
Main-d'œuvre banale et spécialisée ..	88,83	77,68	49,68	74,42
Ensemble	100	100	100	100

Cette disparité quant à l'attrait exercé par les différents secteurs sur le personnel formé n'est que très partiellement significative car il faut tenir compte, avant toute appréciation, des vocations particulières de chacun des secteurs qui ne requièrent pas un encadrement identique.

3. L'encadrement est caractérisé, au niveau de l'ensemble, par une pyramide à base de personnel qualifié, dont la progression inter-étages, par unité de cadre supérieur, se synthétise par les rapports suivants :

2 techniciens supérieurs (pour un cadre supérieur);
5,5 techniciens (pour un cadre supérieur);
21,5 agents qualifiés (pour un cadre supérieur);
87,5 travailleurs non qualifiés (pour un cadre supérieur).

1.1.1.1.3. CAMEROUNISATION

La participation des nationaux camerounais à l'emploi privé s'est accrue : globalement, la main-d'œuvre d'origine étrangère ne représente que 2,4 % des effectifs contre 3,4 % en 1965-66.

Dans le personnel formé, les nationaux camerounais occupent 81,5 % des emplois, contre 80 % en 1965-66.

Il semble donc que le processus d'africanisation évolue selon une tendance légèrement croissante avec toutefois, dans le secteur industriel, une chute légère en 1966 et une stabilisation en 1968 ; il est, par contre, difficile d'apprécier l'évolution qualitative aux différents niveaux de la main-d'œuvre formée, ni celle de l'intervention nationale à chacun de ces niveaux.

Ce pourcentage global varie considérablement selon les niveaux de qualification, comme l'indique le tableau ci-dessous :

TABLEAU 6. — **POURCENTAGE DES EMPLOIS OCCUPES PAR DES NATIONAUX CAMEROUNAIS PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS « FORMES » DANS CHAQUE SECTEUR DE L'ECONOMIE (1971)**

	CADRES SUPERIEURS			TECHNICIENS SUPERIEURS			TECHNICIENS			PERSONNEL QUALIFIE HAUTEMENT QUALIFIE			ENSEMBLE		
	(1) Adm	(2) Spec	A + S	A	S	A + S	A	S	A + S	A	S	A + S	A	S	A + S
Secteur primaire													86,33	71,97	73,46
Secteur secondaire													81,04	80,61	80,74
Secteur tertiaire													85,56	85,58	85,57
Ensemble										96,45	93,09	94,04	83,84	80,72	81,47

(1) Personnel de formation administrative et juridique spécialisé dans la gestion.
(2) Personnel chargé de l'accomplissement des tâches tenant à la spécificité de l'entreprise.

Il convient de noter les quelques points particuliers suivants :

1. La participation nationale, qui est de 94 % pour les personnels qualifiés et hautement qualifiés, n'est plus que de 65 % pour les techniciens et s'abaisse à 26,4 % et 14,5 % pour les techniciens supérieurs et les cadres supérieurs. Une comparaison avec la situation en 1965-66, à tous les niveaux de qualification, s'avère délicate, mais il semble qu'une amélioration des taux de camerounisation puisse être relevée aux niveaux « techniciens » et « main-d'œuvre qualifiée ».

Ces taux, modulés selon les niveaux de responsabilité au sein des entreprises, sont suffisamment significatifs pour donner une indication fondamentale sur les niveaux de formation à rechercher, au moins dans le court terme. On s'attachera donc, durant le Plan, à réduire la place tenue par les expatriés, en formant, en particulier aux niveaux les plus élevés, des nationaux aptes à tenir les postes qui doivent leur revenir.

2. Une autre indication importante est donnée par la répartition entre l'encadrement administratif et l'encadrement spécifique. Globalement et par secteur, en ce qui concerne les postes tenus par des nationaux, le pourcentage d'encadrement administratif est supérieur à celui de l'encadrement spécifique (plus particulièrement au niveau des techniciens supérieurs) ce qui peut traduire à la fois l'attrait des tâches administratives et le manque relatif de productivité des personnels utilisés dans ces dernières fonctions. Il faut d'ailleurs souligner que, dans le secteur tertiaire, où les deux ordres de personnels sont particulièrement équilibrés, la distinction entre « gestion » et « spécificité » est parfois difficile à faire. Il semble toutefois qu'une telle indication puisse être retenue comme significative des choix spontanés des cadres camerounais et indicative des infléchissements ultérieurs quantitatifs à donner aux orientations professionnelles globales.

3. Enfin, au niveau inférieur (main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée), la participation des Africains non camerounais est sensiblement équivalente à celle des étrangers non africains, pour devenir de plus en plus négligeable au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie et céder la place à une prépondérance de plus en plus marquée et rapide de la formation des étrangers non africains, comme le laisse suggérer le tableau 7.

1.1.1.1.4
PROBLEMES SPECIFIQUES DE L'EMPLOI

Ils peuvent être récapitulés, d'une façon schématique et qui ne saurait prétendre à l'exhaustivité, sous trois rubriques, dont les deux premières concernent le secteur industriel :

— L'environnement de l'emploi ;
— L'amélioration qualitative de la main-d'œuvre en emploi ;
— La définition d'une politique de l'emploi.

TABLEAU 7. — **POURCENTAGE DES EMPLOIS OCCUPES PAR DES AFRICAINS NON CAMEROUNAIS ET PAR DES ETRANGERS NON AFRICAINS, PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS « FORMES » DANS LE SECTEUR PRIVE SALARIE (1971)**

Branche CITICAM	ETRANGERS NON AFRICAINS								AFRICAINS NON CAMEROUNAIS							
	Cadres supérieurs		Techniciens supérieurs		Techniciens		Personnel qualifié et hautement qualifié		Cadres supérieurs		Techniciens supérieurs		Techniciens		Personnel qualifié et hautement qualifié	
	(1) Adm.	(2) Spéc.	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S
Secteur primaire	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		9,81	36,31	1,50	1,04
Secteur secondaire.																
branche (3) ... 1	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		100,00	66,67	5,89	—
— ... 2	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		23,02	35,99	0,89	0,27
— ... 3	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		28,00	48,32	2,47	0,33
— ... 4	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		91,68	55,18	6,81	0,70
— ... 5	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		34,38	42,18	3,39	—
Ensemble secondaire ..	—	0,72	—	0,32	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	33,24	45,07	2,71	0,33
Secteur tertiaire.																
branche 6	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		50,00	60,00	50,00	83,40	25,00	33,34	—	—
— 7	[illegible]		[illegible]		[illegible]		0,29	[illegible]	60,87	70,00	36,37	47,90	27,59	30,60	3,20	0,80
— 8	[illegible]		2,85	[illegible]	[illegible]	0,76	0,88	[illegible]	76,00	83,02	71,44	62,86	9,10	10,36	2,45	1,69
— 9	—	2,08	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	87,50	89,59	63,64	81,82	30,09	36,89	2,29	1,70
Ensemble tertiaire	—	0,64	0,67	[illegible]	[illegible]	2,09	1,06	1,01	75,61	80,13	61,08	62,90	23,68	26,30	2,48	1,28
Ensemble	—	1,15	0,31	0,66	[illegible]	2,08	1,01	[illegible]	82,43	85,81	65,84	76,10	26,59	34,94	2,51	5,90

(1) Personnel de formation administrative et juridique, spécialisé dans la gestion.
(2) Personnel chargé de l'accomplissement des tâches tenant à la spécificacité de l'entreprise.
(3) La définition des branches est indiquée « infra » à l'article 1.1.2.1.1.

1. *L'environnement de l'emploi.*

Il semble, d'une façon générale, ce qu'il conviendrait d'analyser dans le détail, que le comportement des jeunes gens issus des établissements de l'enseignement technique public et privé ne réponde pas d'une façon satisfaisante aux espoirs des industriels et aux réalités et exigences de la production. L'accueil au sein de l'entreprise n'est vraisemblablement pas sans influer sur ce comportement.

2. *L'amélioration qualitative de la main-d'œuvre en emploi.*

La main-d'œuvre en emploi dans le secteur industriel peut être divisée en deux groupes :

— La main-d'œuvre ancienne, au-dessus de 30-35 ans, dont, en général, la formation a été assurée « sur le tas ». La faiblesse des bases générales et technologiques de cette formation stabilise ces ouvriers dans les emplois subalternes.

— La main-d'œuvre jeune, entre 20 et 30-35 ans : généralement scolarisé, ce personnel a reçu une formation plus rationnelle et montre des capacités de promotion mal exploitées, faute de politique générale de perfectionnement. Motivée par ce désir de perfectionnement, cette main-d'œuvre souhaite elle-même cette adaptation à une technique professionnelle évoluée.

Aussi devra-t-on, au cours du IIIe Plan, porter l'accent sur les actions de perfectionnement à l'intérieur même de la profession. En effet, les seuls efforts engagés pour la main-d'œuvre en emploi relèvent essentiellement d'une préparation de l'encadrement moyen aux problèmes de gestion et des relations humaines plutôt que d'une amélioration des connaissances professionnelles. Il conviendra donc de mettre en œuvre et de faciliter l'organisation et la programmation d'un perfectionnement professionnel qui regrouperait, en stages discontinus pendant la durée du travail, les ouvriers aptes à en bénéficier.

3. *Une véritable politique de l'emploi* et des salaires devra être définie dans le moyen terme ; en particulier, devront être précisés les efforts en vue d'accélérer la camerounisation dans les différentes branches d'activité et aux divers niveaux de qualification ainsi que les taux correspondants d'africanisation. En outre, une meilleure connaissance du niveau réel du chômage urbain et de ses variations devra être recherchée au cours du IIIe Plan.

1.1.1.2
L'emploi dans le secteur public

L'Etat et les collectivités secondaires emploient environ le tiers des salariés.

En 1970-71, la fonction publique de l'administration fédérale et des deux Etats fédérés compte 51 340 agents dont 25 100 journaliers et agents communaux, ainsi répartis :

TABLEAU 8. — **FONCTION PUBLIQUE DANS LA REPUBLIQUE FEDERALE (1970-71)**

CATEGORIES	TITULAIRES ET CONTRACTUELS				AUXILIAIRES ET DIVERS	JOURNALIERS ET AGENTS COMMUNAUX	TOTAL
	Administration fédérale	Cameroun oriental	Cameroun occidental	Total			
A	1 717	511	182	2 410	—	—	2 410
B	1 468	573	285	2 326	—	—	2 326
C	1 987	1 620	592	4 199	—	12 100 (3)	16 299
D	4 023	2 139	773	6 935	8 153 (1) 2 217 (2)	13 000 (3)	30 305
Total	9 195	4 843	1 832	15 870	10 370	25 100	51 340

(1) République fédérale et Cameroun oriental.

(2) Cameroun occidental.

(3) Soit 17 000 journaliers (administration fédérale et Cameroun oriental) + 8 100 agents communaux (6 600 au Cameroun oriental, 1 500 au Cameroun occidental).

Nous limiterons l'analyse de la fonction publique aux personnels « à solde » rémunérés sur fonds d'Etat, l'évolution des effectifs des journaliers et agents communaux, sur les quatre dernières années, étant mal connue.

La fonction publique de l'Etat fédéral et du Cameroun oriental.

Ses effectifs s'élèvent en octobre 1970 à moins de 22 200 agents dont :

12 690 fonctionnaires titulaires ;

1 348 contractuels ;

8 153 auxiliaires et divers,

soit une progression globale de 58 % en 4 ans, beaucoup plus marquée au niveau fédéral (+ 77 %) qu'au niveau du Cameroun oriental (+ 31 %), correspondant à un taux annuel moyen de croissance de 12,1 % (15,5 % pour le fédéral, 7 % pour le Cameroun oriental).

Les fonctionnaires titulaires n'ont enregistré qu'une faible progression, passant de 41 % à 42,3 % des effectifs, augmentation entièrement due à l'importante croissance des fonctionnaires fédéraux (31,7 % à 40,8 %) qui a fait plus que compenser la déperdition notée chez les fonctionnaires orientaux (54,5 % à 45,3 %).

Les contractuels, pour leur part, ont marqué par rapport aux fonctionnaires un léger gain en pourcentage, cependant que le poids des auxiliaires et « divers » marquait une nette hausse.

En ce qui concerne l'évolution interne des structures (titulaires et contractuels réunis), le tableau ci-dessous montre que la pyramide fédérale et orientale s'est considérablement modifiée en quatre ans, l'élément majeur étant l'importante croissance des cadres A, qui sont passés de 6,5 % à 15,8 % des effectifs de référence, alors que tous les autres niveaux perdaient des points, les cadres B, C et D passant respectivement de 17,3 %, 31,6 %, 44,6 % à 14,5 %, 25,8 % et 43,9 %, évolution hiérarchique dont les proportions relatives devront retenir pendant le III[e] Plan l'attention des techniciens de l'organisation administrative, et plus particulièrement l'Inspection générale de l'Etat, et du Service central « Organisation et méthodes » du ministère de la fonction publique.

TABLEAU 9. — **STRUCTURES COMPAREES 1966 ET 1970 DES EFFECTIFS CIVILS (TITULAIRES ET CONTRACTUELS) DE LA FONCTION PUBLIQUE FEDERALE ET ORIENTALE**

	1966	1970
A	6,5 %	15,8 %
B	17,3 %	14,5 %
C	31,6 %	25,8 %
D	44,6 %	43,9 %

La pyramide hiérarchique se présente comme suit en 1970-71 :

0,9 B pour 1 A ;

4,4 C et D pour 1 A.

Les cadres B paraissent insuffisants eu égard à l'indispensable rôle de relais qu'ils sont normalement appelés à jouer entre le niveau de conception (cadre A) et les niveaux d'exécution (cadres C et D).

La fonction pubique au Cameroun occidental.

Les effectifs des « civil servants » s'élèvent à 1 832 agents répartis comme suit :

TABLEAU 10

CATEGORIE	EFFECTIFS	%
A	182	9,9
B	285	15,5
C	592	32,3
D	773	42,3
Total	1 832	100

L'assistance technique.

Les personnels nationaux ci-dessus sont aidés dans leur tâche par une assistance technique étrangère de toutes origines qui s'élève à 1 737 agents, y compris ceux qui interviennent dans l'enseignement privé. Cette assistance est particulièrement importante en matière pédagogique (1 238 enseignants), socialement et techniquement essentielle dans le domaine rural (136 agents), le secteur médical et social (139 agents) et les branches scientifiques et techniques (105 agents). Les 2/3 des assistants techniques sont des cadres A, 25 % sont des cadres B comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

TABLEAU 11. — **ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ENSEMBLE DU CAMEROUN**

FAMILLE DE FORMATION	NIVEAU DE FORMATION				TOTAL
	A	B	C	Indéterminé	
Rurale	48	63	25	—	136
Scientifique et technique	68	37			105
Commerciale (1)	2		5		7
Economique et financière (2)	52	12			65
Administrative et juridique	26	4	1		31
Médicale et sociale	111	8	20		139
Pédagogique (3)	839	314	32	53	1 238
Littéraire et artistique	11			—	11
Divers	5				5
	1 162	433	83	59	1 737

(1) Englobe comptabilité, hôtellerie et tourisme.

(2) Englobe statistique et planification.

(3) Les « spécialistes » sont repris dans leur famille de formation.

1.1.2 L'OFFRE D'EMPLOI SUR LA PERIODE QUINQUENNALE 1971-1976

Les besoins de l'économie en main-d'œuvre sur la période 1971-1976 dépendent des quatre facteurs suivants :

— L'expansion de l'économie, source d'emplois nouveaux et élément de modification de la structure de la main-d'œuvre.

— Le remplacement naturel de la main-d'œuvre nationale du fait des décès, mises à la retraite et d'autres causes diverses d'abandon d'emploi (invalidité, réorientation, licenciements, etc...). Les taux de renouvellement indiqués « infra » aux paragraphes 1.1.2.1.3 et 1.1.2.2.3 sont susceptibles d'être améliorés si le principe de l'harmonisation des conditions d'admission à la retraite et de dégagement des cadres, applicables dans la fonction publique et dans le secteur privé, est retenu.

— La camerounisation souhaitable des emplois.

— La récupération possible des chômeurs et des sous-employés.

L'évaluation de ces besoins nécessite de prévoir quelles seront les qualifications et les filières de formation qu'exigera l'économie. Cette démarche, qui repose sur l'extrapolation corrigée des tendances passées, soulève de nombreuses difficultés qui tiennent à :

— L'horizon temporel du plan, étant donné la durée de la formation scolaire.

— L'incertitude affectant les prévisions du niveau et de la structure professionnelle future de l'emploi.

Aussi doit-elle être complétée et affinée par un faisceau d'enquêtes statistiques sur l'emploi, actualisées chaque année.

A cet effet, le Cameroun a mis en place pour la période du III[e] Plan un ensemble d'enquêtes (enquête lourde par sondage du ministère du Plan qui sera lancée dans le second semestre 1971, document d'information sur le personnel employé mis au point par le secrétariat général de la Présidence de la République, enquêtes conjoncturelles de sociétés d'études ou de groupements professionnels), dont les résultats, qui seront remis à jour chaque année, permettront de donner une assise plus objective à la définition d'une politique de l'emploi et de la formation.

Toutefois, sans attendre le détail de ces enquêtes, des perspectives ont pu être définies pour la période du III[e] Plan.

1.1.2.1 Secteur privé et parapublic

1.1.2.1.1 LES EMPLOIS NOUVEAUX LIES AUX EXTENSIONS ET AUX CREATIONS D'ENTREPRISES

Les emplois nouveaux créés au cours de la prochaine période quinquennale se répartiront comme suit :

1. Par branches d'activité CITICAM :

TABLEAU 12

BRANCHES	ACTIVITES OU SECTEURS	EMPLOIS NOUVEAUX
0	Secteur rural moderne	10 160
1	Industries extractives	580
2	Industries manufacturières des produits organiques	7 380
3	Industries manufacturières des produits minéraux et caoutchouc	3 280
4	Bâtiment et T.P.	2 680
5	Electricité, gaz, eau	900
6	Institutions financières	2 520
7	Transports	3 500
8	Services	450
9	Commerce	2 000
	Total	33 450

2. Par secteur :

Primaire : 10 160 ;
Secondaire : 14 820 ;
Tertiaire : 8 470.

Ces créations d'emplois représentent un taux annuel moyen de croissance de 5,7 %, très proche de celui constaté au cours du II[e] Plan (5,8 %).

1.1.2.1.2. L'EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'EMPLOI

Globalement, l'encadrement de la main-d'œuvre continuera à s'améliorer, mais beaucoup plus lentement qu'au cours de la période quinquennale précédente, en raison même de l'importance de cette progression antérieure et du niveau d'encadrement relativement élevé atteint en 1971. Le personnel formé, dans son ensemble, représentera en fin de Plan 26,87 % des effectifs totaux, contre 25,58 % en 1970-71.

Les différents secteurs amélioreront d'autant mieux leur encadrement, qu'ils sont déjà actuellement mieux encadrés : le secteur tertiaire passera, en main-d'œuvre formée, de 50,32 % à 53,49 %, le secteur secondaire, de 2,32 % à 23,6 %, et le secteur primaire, de 11,17 % à 11,56 % seulement.

Aux différents niveaux de qualification, on notera, globalement, un exact maintien, en pourcentage, des cadres supérieurs, et une légère progression dans chacune des autres catégories professionnelles : techniciens supérieurs, 1,76 % à 1,93 % ; techniciens, 4,66 % à 5,28 % ; personnel qualifié, 18,31 % à 18,81 %. Au niveau des secteurs et des branches, aucune particularité ne semble suffisamment significative pour être soulignée ; on notera seulement l'amélioration plus marquée de l'encadrement des branches actuellement les plus riches en personnels formés, à savoir les branches 5, 6, 8 et 9, la très légère baisse de l'encadrement de la branche 4 et celle, plus marquée, de la branche 1.

Les proportions resteront, par ailleurs, pratiquement inchangées, en ce qui concerne la participation des personnels adminitratifs dans l'ensemble de la main-d'œuvre (1970-71, 7,89 % ; 1975-76, 7,86 %).

Compte tenu de l'amélioration qualitative de l'emploi attendue dans les cinq prochaines années, les emplois créés dans le secteur privé au cours du IIIe Plan, par catégorie professionnelle, seront les suivants :

— Cadres supérieurs	280
— Techniciens supérieurs	800
— Techniciens	2 400
— Personnel qualifié	6 800
— Main-d'œuvre banale	23 170
Total	33 450

Le tableau ci-dessous schématise la structure de l'emploi en 1975-76.

TABLEAU 13. — **STRUCTURES DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE EN 1975-1976**

CATEGORIES	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	TOUS SECTEURS
Cadres supérieurs	0,25	0,64	1,78	0,85
Techniciens supérieurs	0,62	1,72	4,15	1,93
Techniciens	2,14	4,20	11,35	5,28
Personnel qualifié	8,55	16,84	32,01	18,81
Ensemble personnel formé	11,56	23,60	53,49	26,87
Main-d'œuvre banale et spécialisée	88,44	76,40	46,51	73,13
Ensemble	100	100	100	100

En ce qui concerne la participation des différents secteurs à l'ensemble des effectifs salariés du secteur privé, le IIIe Plan (tableau 14) verra le secteur secondaire gagner des points (passant de 28,9 % en 1970-71 à 32,3 % en 1975-76) sans cependant rejoindre tout à fait les secteurs primaire et tertiaire (enseignants privés inclus) qui tous deux en perdront, et s'équilibreront légèrement au-dessous de 34 %.

TABLEAU 14. — **PARTICIPATION DES EFFECTIFS A L'EMPLOI SALARIE DANS LE SECTEUR PRIVE**

	1970/1971		1975/1976	
SECTEURS	Effectifs	%	Effectifs	%
Primaire	41 360	35,0	51 520	33,9
Secondaire	34 250	28,9	49 070	32,3
Tertiaire (1)	42 720	36,1	51 190	33,8
Ensemble	118 330	100	151 780	100

(1) Y compris enseignement privé et gens de maison.

1.1.2.1.3 LE RENOUVELLEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE NATIONALE

Compte tenu des différentes causes de vacance, le taux annuel de remplacement du personnel camerounais a été fixé à 2,7 %, ce qui augmentera l'offre d'emploi de 15 380 postes différenciés entre les niveaux de responsabilité comme suit :

Cadres supérieurs :	115
Techniciens supérieurs	238
Techniciens	632
Personnel qualifié	2 485
Personnel enseignant privé	1 300
Gens de maison	520
Main-d'œuvre banale	10 090

1.1.2.1.4 LA CAMEROUNISATION DES EMPLOIS

On retiendra deux hypothèses, selon le niveau des catégories professionnelles et eu égard aux délais de formation, puis d'expérience professionnelle nécessaires à un travailleur pour occuper efficacement un emploi :

— Personnel qualifié et techniciens : le IIIe Plan s'efforcera de camerouniser davantage les emplois tenus à ce jour par des étrangers, africains ou non africains.

— Techniciens supérieurs et cadres supérieurs : on retiendra un doublement des effectifs camerounais actuels de ces catégories.

Les emplois offerts, dans le cadre de ces deux hypothèses, seront répartis comme suit :

Cadres supérieurs	70
Techniciens supérieurs	280
Techniciens	950
Personnel qualifié	650

soit un total de 1 950 emplois requérant tous un niveau de qualification.

En résumé, au cours du IIIe Plan, le secteur privé salarié, qui s'accroîtra de 33 450 emplois, offrira les emplois suivants classés par niveaux de responsabilité :

TABLEAU 15

CATEGORIES	EMPLOIS NOUVEAUX	REMPLACEMENT	CAMEROUNISATION	TOTAL
Cadres supérieurs	280	115	70	465
Techniciens supérieurs ..	800	238	280	1 318
Techniciens	2 400	632	950	3 982
Personnel qualifié	6 800	2 485	650	9 935
Main-d'œuvre banale ...	23 170	10 090		33 260
Total	33 450	13 560	1 950	48 960

Si l'on ajoute à ce chiffre de 48 960 emplois les créations d'emplois dans l'enseignement privé et le remplacement du personnel enseignant privé et des gens de maison, c'est finalement un total de 54 180 emplois qui sera offert sur le marché local, dont 20 400 requérant qualification.

1.1.2.2 Secteur public

Trois hypothèses peuvent être présentées, qui permettent d'estimer ce que pourra être l'évolution des effectifs de la Fonction publique au cours de la prochaine période quinquennale.

1.1.2.2.1 CHOIX D'UN TAUX DE CROISSANCE

La première s'appuie sur le taux de croissance maximum prévu dans ce domaine lors des travaux préparatoires du III[e] Plan : 4 % par an.

La deuxième reflète les conclusions d'une enquête auprès des administrations fédérale et orientale, dont les résultats ont été extrapolés à l'ensemble de la fonction publique camerounaise : un taux de croissance annuel moyen de 7,9 % est souhaité par les administrations en ce qui concerne les fonctionnaires et les contractuels, et un taux annuel moyen de 1,9 % en ce qui concerne les auxiliaires et les « divers » (taux moyen pondéré : 5,8 %).

La troisième hypothèse prend acte des tendances antérieures, qu'elle projette dans le futur.

Mais, en raison du grand nombre de cadres de tous niveaux qui seront formés au cours du III[e] Plan, d'une part, du nombre relativement restreint d'emplois qui seront proposés par le secteur privé pendant les cinq prochaines années et de l'attrait exercé par la fonction publique sur les jeunes Camerounais, d'autre part, il semble qu'il y aura sur l'emploi public une pression à laquelle il sera difficile de résister. Compte tenu de cet élément social et de la nécessité de mieux contrôler l'évolution des effectifs, il a été retenu deux taux modulés suivant les catégories :

— 6 % pour les titulaires, contractuels et les agents des collectivités secondaires, qui sont soucieuses d'appuyer leur action d'encadrement local.

— 4 % pour les auxiliaires et les journaliers ;

L'évolution de la fonction publique se présentera donc comme suit :

TABLEAU 16

CATEGORIES	SITUATION 1970-71	TAUX de croissance annuel	NOUVEAUX EFFECTIFS	SITUATION 1975-76
Titulaires et contractuels .	15 870	6	5 360	21 230
Auxiliaires et divers	10 370	4	2 250	12,620
Journaliers	17 000	4	3 780	20 780
Agents des collectivités locales	8 100	6	2 740	10 840
Total	51 340	5	14 130	65 470

1.1.2.2.2 STRUCTURE DE L'ENCADREMENT

La pyramide hiérarchique à atteindre en fin de Plan devrait se caractériser par une diminution, en pourcentages, des cadres A et D au profit des cadres B, les cadres C restant, pour leur part, stationnaires en pourcentages.

La pyramide globale 14, 22, 26, 38 encore imparfaite, pourrait remplacer la pyramide actuelle notée dans l'administration fédérale et au Cameroun oriental. En fonction de ces objectifs, la répartition des 5 360 titulaires et contractuels à recruter en cinq ans est indiquée au tableau 17.

1.1.2.2.3 REMPLACEMENT DES AGENTS NATIONAUX

Le taux annuel de départ a été fixé à 3,3 % pour les fonctionnaires, compte tenu du régime de retraite actuel, et à 2,7 % pour les personnels non fonctionnaires.

1.1.2.2.4 REMPLACEMENT DES ASSISTANCES TECHNIQUES ETRANGERES

Compte tenu des éléments nationaux qui deviendront disponibles aux différents niveaux et spécialités de 1971 à 1976, le remplacement des cadres B, C et de niveau indéterminé de l'assistance technique peut être intégralement envisagé au cours du IIIe Plan, ce qui libérera 575 emplois. Pour les cadres A, on retiendra un taux de remplacement quinquennal de 30 %.

En résumé, au cours du IIIe Plan, les emplois offerts aux nationaux par la fonction publique camerounaise s'établiront comme suit :

— Extension de la fonction publique 14 130
— Remplacement des personnels fonctionnaires et non fonctionnaires 7 060
— Remplacement de l'assistance étrangère 925

soit, au total, 22 115 emplois qui seront occupés par 13 375 agents civils divers (auxiliaires, journaliers et agents des collectivités) et 8 740 cadres répartis comme suit :

TABLEAU 17. — **CROISSANCE DES EFFECTIFS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE**

CATEGORIES	EMPLOIS nouveaux	REMPLACEMENT	CAMEROUNISATION	TOTAL
A	560	345	350	1 255
B	2 344	538	439	3 321
C	1 321	635	83	2 039
D	1 135	937		2 072
Indéterminé	—		53	53
Ensemble	5 360	2 455	925	8 740

1.1.3 L'EVOLUTION GLOBALE DE L'EMPLOI SALARIE PENDANT LE IIIe PLAN

L'évolution globale de l'emploi salarié, liée à la seule expansion économique, dans le secteur moderne public et privé au cours du IIIe Plan, peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 18

	1970-71		1975-76	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Secteur primaire	41 360	24,4	51 520	23,3
Secteur secondaire (1) .	34 250	20,2	49 070	22,3
Secteur tertiaire	42 720	25,1	54 590	24,7
Total secteur privé ...	118 330	69,7	155 180	70,3
Secteur public	51 340	30,3	65 470	29,7
Total secteur moderne.	169 670	100	220 650	100

(1) Le secteur tertiaire est ici exhaustif, englobant les enseignants privés et les gens de maison, ainsi que les créations d'emplois dans l'enseignement privé.

Pendant la prochaine période quinquennale, les effectifs salariés pourraient donc croître de 30 %, soit un taux annuel moyen de croissance de 5,4 %, plus marqué dans le secteur privé (5,6 %) que dans le secteur public (5 %).

L'équilibre de ces deux secteurs ne variera que légèrement, le poids relatif des charges publiques de personnel accusant cependant une légère baisse (29,7 % au lieu de 30,3 %).

A l'intérieur du secteur privé, le secteur secondaire sera seul en progression, passant de 20,2 % à 22,3 %, la prééminence continuant malgré cela, en fin de période, d'appartenir au secteur tertiaire (24,7 %) devant le secteur primaire (23,3 %).

On notera que la main-d'œuvre des secteurs dits « productifs » (primaire et secondaire) bien que gagnant un point sur celle des secteurs des « services » (tertiaire et public), lui demeurera sensiblement inférieure.

Par rapport à l'ensemble de la population (5,8 millions en 1970, 6,4 millions en 1975), la proportion des salariés du secteur moderne passera de un salarié pour 34 habitants, à un pour 29.

Enfin, les emplois offerts s'élèveront à 76 295, dont 27 068 emplois de cadres de tous niveaux et 49 227 emplois civils ne requérant pas une qualification particulière.

1.2 LES RESSOURCES HUMAINES

Le niveau de la demande d'emploi est reflété par le flux des disponibilités du pays en ressources humaines. Celles-ci ont quatre origines :

— La mobilisation des disponibilités, par réduction progressive du chômage ou par utilisation des potentialités humaines non employées (agents ne possédant pas le niveau ou le type de qualification voulu, mais susceptibles de l'acquérir si les moyens leur en sont donnés [cf. « supra » n° 1.1.1.1.4 - 2]).

— La formation ou la promotion au sein de l'entreprise, assurée par des cours organisés par des associations ou par les firmes mêmes.

— Les sorties des établissements professionnels (écoles de formation professionnelle, établissements de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur).

— Les sorties de l'enseignement général.

1.2.1 LE NIVEAU DES RESSOURCES EN EMPLOI EN 1970-71

L'ensemble des moyens en main-d'œuvre formée au Cameroun et à l'étranger, susceptibles d'être mis à la disposition de l'économie à la fin du IIe Plan (c'est-à-dire en juin 1971), peut être évalué à plus de 7 000 personnes, diplômées ou non. Leur répartition, par types de formation et par niveaux de qualification, est synthétisée dans le tableau 19 où l'on a distingué un niveau supplémentaire de qualification, celui de la main-d'œuvre spécialisée.

TABLEAU 19. — **EFFECTIFS INSCRITS EN ANNEE D'EXAMEN PAR NIVEAU DE QUALIFICATION EN 1970-1971 (1)**

FAMILLES DE FORMATION	CADRES supérieurs		TECHNICIENS supérieurs		TECHNICIENS		PERSONNEL qualifié		PERSONNEL spécialisé		TOTAL		PROMOTION	FORMATION professionnelle	ENSEIGNEMENT supérieur		TOTAL
	C (2)	E (3)	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E					
Agricole	11	24	16	2	39	—	80	—	77	—	223	26	7	205	—	11	223
Scientifique et technique	26	126	15	31	301	—	836	1	528	—	1 606	158	253	114	1 213	26	1 606
Commerciale, touristique et hôtelière	—	5	—	7	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Economique et financière	—	7	—	14	22	—	89	—	—	—	111	21	97	14	—	—	111
Administrative et juridique	80	80	65	21	368	—	1 198	—	294	—	2 005	101	199	440	1 158	208	2 005
Médicale et sociale	—	50	—	17	31	13	125	—	—	—	156	80	—	156	—	—	156
Pédagogique	34	20	109	—	131	—	833	—	667	—	1 774	20	—	1 631	—	143	1 774
Littéraire et artistique	118	63	—	1	—	1	—	—	—	—	118	65	—	10	—	108	118
Non classée ailleurs (ménage, couture)	—	—	—	—	—	1	573	—	50	—	623	1	—	—	623	—	623
Total	269	375	205	93	792	15	3 734	1	1 616	—	6 616	484	556	2 570	2 994	496	6 616
													8,4	38,8	45,3	7,5	100

(1) Effectifs en cours de formation professionnelle et technique dans les écoles professionnelles et les établissements de l'enseignement technique et supérieur.

(2) Formation assurée au Cameroun.

(3) Formation assurée à l'étranger.

A la lecture de ce tableau, on peut noter :

1. La part de l'extérieur dans la formation des cadres supérieurs et des techniciens supérieurs, qui intervient à concurrence de 56 % pour les premiers et de 31 % pour les seconds.

Dans le groupe des cadres supérieurs, l'étranger assure complètement la formation en informatique et en statistique et dans les disciplines commerciales et médicales, à près de 80 % dans les secteurs scientifique et technique et à plus de 70 % dans le domaine agricole. Dans le groupe des techniciens supérieurs, on retrouve les mêmes pourcentages (diminués toutefois de 12 points dans le secteur scientifique et technique), exception faite de l'agriculture. Le C.U.S.S. ouvert en 1969, l'Ecole fédérale supérieure polytechnique qui ouvrira ses portes à la rentrée universitaire 1971-72 et l'extension de l'EFSA devraient permettre de réduire la contribution des universités et écoles étrangères à la formation des cadres et techniciens supérieurs.

2. Sur le plan strictement national, la faiblesse relative des formations agricoles, médicales, économiques et financières, qui, à elles trois, n'absorbent que 7,4 % des effectifs formés.

On peut remarquer, en particulier, qu'aucune formation n'est assurée sur le territoire :

— Dans le domaine rural, en ce qui concerne la pêche et le génie rural : l'Ecole nationale de technologie assurera la formation de techniciens en génie rural ;

— Dans le secteur industriel, pour ce qui est de la géologie, des mines, des textiles, des cuirs et de la transformation des produits agricoles ;

— Dans la branche bâtiment, en ce qui concerne tous les corps d'état secondaires ;

— Dans le secteur tertiaire, en ce qui concerne le secrétariat de direction ;

3. La pyramide hiérarchique du personnel formé au Cameroun est la suivante par unité de cadre supérieur :

0,7 techniciens supérieurs ;
2,7 techniciens ;
13,5 ouvriers qualifiés ;
6 ouvriers semi-qualifiés.

La répartition de cette main-d'œuvre par origine de formation met en relief la prééminence de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dispensée par des établissements spécialisés (cf. tableau 20).

La promotion, sanctionnée par un diplôme, qui représente 8,4 % des effectifs globaux, est la plus importante dans le domaine scientifique et technique (15,7 % des effectifs); elle n'apparaît qu'aux seuls niveaux intermédiaires : techniciens et ouvriers qualifiés. L'enseignement supérieur, qui couvre 7,5 % des effectifs, assure la formation des cadres et techniciens supérieurs dans toutes les disciplines et celle des techniciens dans le domaine administratif et juridique.

TABLEAU 20. — **ORIGINE DE FORMATION DES CATEGORIES PROFESSIONNELLES**

ORIGINE DE FORMATION	CADRES supérieurs	TECHNICIENS supérieurs	TECHNICIENS	PERSONNEL qualifié	PERSONNEL semi-qualifié	TOTAL
— Promotion	—	—	154	393	9	556
— Formation professionnelle	39	96	237	1 136	1 062	2 570
— Enseignement technique	—	—	244	2 205	545	2 994
— Enseignement supérieur	230	109	157	—	—	496
Ensemble	269	205	792	3 734	1 616	6 616

A ces effectifs, il convient d'ajouter les sorties nettes de l'enseignement général au niveau du secondaire :

7 000 jeunes au cours du 1er cycle du secondaire ;

1 300 jeunes au cours du 2e cycle du secondaire,

soit 8 300 élèves pouvant prétendre à un emploi à divers niveaux et n'ayant reçu aucune formation professionnelle particulière.

Au total, les effectifs susceptibles d'être mis sur le marché du travail au début du IIIe Plan peuvent être estimés à environ 14 800 répartis comme suit :

— Enseignement général	8 300
— Formation nationale	6 000
— Formation à l'étranger	494
Total	14 784

1.2.2 LES RESSOURCES NETTES EN EMPLOI AU COURS DU IIIe PLAN

On a retenu, pour la capacité d'accueil des écoles actuelles, formation pédagogique exceptée, un taux de croissance annuel de 6 %. Il convient d'ajouter aux effectifs de ces écoles les élèves qui sortiront des établissements suivants :

— Ecole de conduite de matériel de génie civil : 90 conducteurs par an à partir de 1972 ;

— Ecole de conducteurs de travaux et chefs de groupe d'entretien routier ;

— Ecole nationale de technologie (T.P., bâtiments, génie rural, cadastre) qui mettra des techniciens sur le marché du travail dès 1972 (13 en 1972, pour atteindre un rythme de 45 à 50 à partir de 1974).

1.2.2.1 Les sorties des écoles de formation professionnelle

Ces évaluations ne prennent pas en compte les efforts qui seront accomplis en matière de promotion au cours du IIIe Plan, tant pour améliorer la qualification des agents dans l'emploi que pour répondre aux nécessités de l'expansion économique (Régifercam, par exemple).

Au total, eu égard au rythme de recrutement, on peut espérer, sur la période quinquennale, la formation de 12 250 jeunes par les écoles professionnelles (dont 6 680 pour l'encadrement des élèves de l'enseignement primaire), comme l'indique le tableau 21.

TABLEAU 21. — **EFFECTIFS DES ECOLES PROFESSIONNELLES PREVISIONS QUINQUENNALES 1971-72**

FORMATIONS	C.S.	T.S.	TECH.	QUA.	S/Q	TOTAL
Agricole	—	95	181	24	312	612
Scientifique et technique	—	80	186	756	128	1 250
Economique et financière	—	—	37	38	—	75
Administrative et juridique	155	347	117	160	1 571	2 350
Médicale et sociale	—	—	165	668	—	833
Pédagogique	—	—	—	6 680	—	6 680
Littéraire et artistique	67	—	—	—	—	67
Total général	222	522	686	8 612	2 111	12 253

1.2.2.2 Les sorties de l'enseignement technique

Sur la période quinquennale, 2 800 jeunes sortiront des S.A.R. avec une formation scientifique et technique et environ 800 des sections ménagères, l'ensemble représentant une main-d'œuvre semi-qualifiée.

1.2.2.2.1 SECTIONS ARTISANALES RURALES ET SECTIONS MENAGERES

1.2.2.2.2 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COURT

Au Cameroun oriental, dans les C.E.T., 11 300 jeunes sortiront de quatrième année : on peut estimer que la moitié seront titulaires du C.A.P. dont :

2 600 seront nantis du C.A.P. industriel ;
2 600 seront nantis du C.A.P. commercial ;
450 seront nantis du C.A.P. couture et aide maternelle.

Au Cameroun occidental, on peut estimer que le système éducatif produira 2 230 élèves de form V, soit 1 130 élèves ayant reçu une formation scientifique et technique et 1 100 une formation administrative et juridique.

1.2.2.2.3 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG

Cet enseignement produira environ 1 000 brevets de techniciens et baccalauréats F et G (700 dans les disciplines de gestion, 300 dans les disciplines industrielles). Les titulaires de ces diplômes poursuivront pour la plupart leurs études dans les différents établissements de l'enseignement supérieur.

Au niveau « terminale », compte tenu des taux de réussite aux brevets et aux baccalauréats, 1 200 élèves seront susceptibles d'être demandeurs d'emploi.

Au total, l'enseignement technique fournira sur le marché du travail, à la sortie des cycles court et long, 1 200 techniciens et 13 530 agents qualifiés auxquels viendra s'ajouter une main-d'œuvre semi-qualifiée estimée à 3 600 agents.

EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (PREVISIONS 1971-1976)

FAMILLES DE FORMATION	TECHNICIENS	PERSONNEL qualifié	PERSONNEL semi-qualifié	TOTAL
Scientifique et technique				
Administrative et juridique				
Couture, ménage, aide familiale.				
Ensemble				

1.2.2.3 Les sorties de l'enseignement supérieur

Elles peuvent être estimées à 3 647 sur la période quinquennale et sont synthétisées dans le tableau 22 :

TABLEAU 22. — **EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PREVISIONS 1971-1976) (1)**

FAMILLES DE FORMATION	CADRES supérieurs	TECHNICIENS supérieurs	TECHNICIENS	TOTAL
Agricole	165			165
Scientifique et technique	428			428
Commerciale	—			—
Economique et financière	—			—
Administrative et juridique	405		1 100	1 505
Médicale et sociale	82			82
Pédagogique	224	765	—	989
Littéraire et artistique	478			478
Ensemble	1 782	765	1 100	3 647

(1) Y compris les effectifs des nouveaux établissements qui seront ouverts au cours du IIIe Plan .

1.2.2.4 Les sorties de l'enseignement général

Elles sont résumées dans le tableau 23.

TABLEAU 23. — **ABANDONS NETS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL**

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	TOTAL
I. — *Primaire* : 6 premières années	81 510	84 580	87 550	90 560	93 510	437 710
Fin du primaire	40 130	40 630	40 690	40 170	39 650	201 270
Total	121 640	125 210	128 240	130 730	133 160	638 980
II. — *Secondaire 1er cycle* : 4 premières années	5 360	5 920	6 520	7 130	7 700	32 630
Fin du 1er cycle	2 060	2 000	2 330	2 640	2 940	11 970
Total	7 420	7 920	8 850	9 770	10 640	44 600
III. — *Secondaire 2e cycle* : 2 premières années	1 540	1 720	2 020	2 330	2 500	10 090
Fin du 2e cycle	210	280	330	460	610	1 880
Total	1 750	2 000	2 350	2 790	3 110	11 970
IV. — Ensemble	130 810	135 130	139 440	143 300	146 910	695 550

Ainsi, au cours du IIIe Plan :

32 630 jeunes abandonneront au cours du 1er cycle secondaire ;

11 970 jeunes achèveront le premier cycle secondaire ;

11 970 jeunes abandonneront au cours du second cycle secondaire, soit un total de 56 570 jeunes gens pouvant prétendre à un emploi à différents niveaux de qualification, qui n'auront reçu aucune formation particulière et qui viendront s'ajouter aux 34 130 personnes qui vont entrer sur le marché du travail pourvues d'une formation technique ou professionnelle (cf. tableau 24).

TABLEAU 24. — **EFFECTIFS MIS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL AU COURS DU IIIe PLAN POURVUS D'UNE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (1)**

FORMATIONS	CADRE supérieurs	TECHNICIENS supérieurs	TECHNICIENS	PERSONNEL qualifié	PERSONNEL semi-qualifié	TOTAL
Agricole						
Scientifique et technique						
Commerciale						
Economique et financière						
Administrative et juridique						
Médicale et sociale						
Pédagogique						
Littéraire et artistique						
Couture, ménage, aide familiale						
Ensemble						

(1) Etudiants à l'étranger non compris.

En conclusion, au cours du IIIe Plan, le secteur public et privé semble être en mesure d'offrir environ 27 000 emplois salariés qualifiés face à une demande globale de 52 500 agents, dont 28 500 auront reçu du système éducatif une formation et 24 000 seront dépourvus de toute formation professionnelle.

Le nombre de postes nécessitant une main-d'œuvre banale et semi-qualifiée est estimé à 49 000, pour lesquels les disponibilités du pays peuvent être chiffrées à environ 38 300 représentées par :

5 700 jeunes formés pour les postes semi-qualifiés ;

32 630 élèves qui auront abandonné leurs études avant la fin du 1er cycle de l'enseignement secondaire.

Cette situation est résumée dans le tableau 25.

TABLEAU 25. — **OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI SALARIE SUR LA PERIODE 1971-1976**

CATEGORIES	OFFRE	DEMANDE	DIFFERENCE (3 — 2)
1	2	3	4
Personnel formé	27 000	52 500	+ 25 500
Personnel semi-qualifié et main-d'œuvre banale	49 000	38 300	- 10 700
Ensemble	76 000	90 800	+ 14 800

Au niveau de la main-d'œuvre banale et semi-qualifiée, le déficit théorique de 10 700 environ, qui représente 21,8 % de l'offre globale, sera finalement résorbé en faisant appel aux flux des jeunes qui termineront définitivement leurs études en dernière année de l'enseignement primaire. Ce flux est estimé à 201 270 enfants qui pourraient être absorbés par le secteur primaire et le secteur traditionnel (artisanat en particulier) de l'économie, après avoir bénéficié, pour un certain nombre d'entre eux, d'une formation post-primaire.

L'analyse et l'exploitation systématiques, par branches d'activité, niveaux de qualification, familles et sous-familles de formation, des résultats des enquêtes statistiques sur le marché du travail, évoquées « supra » au paragraphe 1.1.2 du sous-chapitre I, devraient permettre de déceler, au cours du IIIe Plan, les infléchissements qu'il conviendra d'apporter au système général d'éducation et de formation, pour assurer, aux moindres coûts pour la collectivité, le plein emploi dans tous les secteurs de l'économie.

A cet égard, on ne peut que souhaiter l'institutionnalisation d'une commission interministérielle de l'emploi composée de représentants de tous les ministères intéressés par les problèmes de l'emploi, aux travaux de laquelle seraient associés les groupements professsionnels des principaux secteurs de l'économie, et dont l'objectif serait d'élaborer et de promouvoir une politique concertée de l'emploi sur tout le territoire de la fédération.

CHAPITRE II

Moyens de financement

Le total des investissements programmés pour les différents secteurs s'élèvera, au cours du prochain plan, à 273 930 millions de francs C.F.A. S'ajouteront à ces investissements proprement dits 3 milliards d'études et recherches et 3 070 millions de participations financières de l'Etat. Le financement total sera donc de 280 milliards.

Ce financement se répartit comme suit :

1° **Secteur public** : 144 540 millions soit 51,6 % du total ;
2° **Secteur privé** : 135 460 millions soit 48,4 % du total ;
— Entreprises : 111 360 millions soit 39,8 % ;
— Ménages : 16 800 millions (logement moderne) soit 6 % ;
— Administrations : 7 300 millions, soit 2,6 %.

Les investissements directement productifs (secteur public productif et entreprises) représentent 183 945 millions soit 63,2 % du montant total des investissements.

Le financement du IIe Plan a reposé pour les trois quarts sur des ressources extérieures privées ou publiques. Ces moyens financiers reçus de l'étranger sont indispensables, mais il est nécessaire, à long terme, que les investissements soient financés pour une part croissante par des ressources nationales.

L'accroissement des moyens nationaux de financement de l'économie suppose que soit disponible une épargne suffisante et en outre qu'une partie de cette épargne soit mobilisée, transformée et orientée par les intermédiaires financiers en conformité avec les objectifs d'investissements et en respectant les principaux équilibres financiers.

2.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

(Tableau I)

Le volume des investissements du secteur public a été déterminé en tenant compte :

1° Des projets productifs nécessaires à la réalisation des objectifs de production définis par les différents secteurs ;

2° Des financements extérieurs acquis ou en cours de négociation ;

3° Pour les projets non productifs, des programmes établis en fonction des possibilités de financement locales et extérieures et des contraintes techniques de mise en œuvre.

Les investissements du secteur public, qui s'élèvent à 144 540 millions, seront financés de la façon suivante :

1° Etat	48 000	millions	de francs	C.F.A.
2° Communes	3 000	—	—	—
3° Caisses de stabilisation	7 000	—	—	—
4° Organismes publics ; autofinancement	15 640	—	—	—
Total des fonds propres	73 640	millions	de francs	C.F.A.
5° Subventions extérieures	26 990	—	—	—
6° Emprunts extérieurs de l'Etat	24 050	—	—	—
7° Emprunts extérieurs des organismes publics	19 860	—	—	—
Total du financement extérieur	70 900	—	—	—
Total du financement public	144 540	millions	de francs	C.F.A.

2.1.1 LE FINANCEMENT PAR L'ETAT

Au cours des dix dernières années, les ressources du budget national ont crû, en moyenne, au même rythme que la production intérieure. Elles devraient continuer à augmenter de la même façon au cours du IIIe Plan.

La production intérieure brute devant augmenter de 7,5 % par an jusqu'en 1975-1976 (en prix constants), les ressources du budget national devraient croître au même rythme.

Les ressources propres de l'Etat passeraient ainsi de 49,3 milliards de francs C.F.A. en 1970-1971 à 70,7 milliards en 1975-1976.

Dès lors, pour constituer l'épargne budgétaire indispensable au financement des investissements publics, il est nécessaire que les dépenses de fonctionnement ne croissent pas, en prix constants, de plus de 6,2 % par an, en moyenne, pendant le IIIe Plan.

Il devrait être possible, dans ces conditions, de dégager 48 milliards d'épargne budgétaire au cours de la période quinquennale. La répartition annuelle entre budget de fonctionnement et budget d'équipement pourrait être la suivante :

LE BUDGET NATIONAL AU COURS DU IIIe PLAN
(en millions de francs C.F.A. prix 1970-1971.)

Dépenses	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	71-76	Taux annuel de croissance
Fonctionnement	43 420	46 050	48 450	51 850	54 550	58 450	259 350	
Equipement	5 840	6 900	8 450	9 350	11 250	12 250	48 200	
Total	49 260	52 950	56 900	61 200	65 800	70 700	307 550	7,5 %

1° Les recettes.

Il s'avère qu'une progression des recettes, voisine de celle des années passées, combinée à une progression modérée du taux de recouvrement des impôts directs, que devrait permettre l'émission mécanisée des rôles, laisse espérer un total de recettes propres de 70,7 milliards en 1975-76, en francs constants.

a) *Les recettes douanières.*

A l'exportation, elles ont été calculées sur la base des prix moyens retenus dans l'esquisse de croissance et en fonction des objectifs d'exportation sans modification de la taxation actuelle.

Les recettes à l'importation ont été calculées en fonction du volume des importations en admettant que la ventilation entre les différents régimes ne variera pas mais en supposant un accroissement de la part relative des biens d'équipement qui supportent une fiscalité moins élevée.

Compte tenu de ces hypothèses, les recettes douanières s'élèveront à 43 milliards en 1975-1976, soit une croissance annuelle de 6,9 % en prix constants (environ 10 % par an en francs courants).

b) *Les impôts directs.*

Ils augmenteront de 7,5 % par an en moyenne c'est-à-dire au même rythme que la production intérieure brute comme au cours des années antérieures. De plus, un effort particulier quant à l'amélioration du taux de recouvrement de ces impôts devrait permettre d'obtenir un supplément de recettes d'environ 2 milliards de francs C.F.A.

Au total, le produit des impôts directs s'élèvera en 1975-1976 à 17,1 milliards de francs C.F.A., soit un taux de croissance moyenne de 10,3 % par an.

c) *Les recettes des services.*

Elles croîtront de 7,5 % par an et atteindront 6,6 milliards de francs C.F.A. en 1975-1976.

d) *Enregistrement, timbre et divers.*

Leur croissance moyenne annuelle sera de 8,4 % et le produit de ces impôts s'élèvera à 3,3 milliards de francs C.F.A. en 1975-1976.

RECETTES	1970-1971	CROISSANCE IIIe PLAN	1975-1976
Recettes douanières	31,4	6,9 %	43,7
Impôts directs	10,5	10,3 %	17,1
Recettes des services	4,6	7,5 %	6,6
Enregistrement, timbre, divers	2,2	8,4 %	3,3
Total	48,7	7,7 %	70,7

Au cours du IIIe Plan, l'importance des recettes fiscales de l'Etat passera de 20 % de la production intérieure brute monétaire en 1968-1969 à 22,3 % en 1975-1976. Cet accroissement résulte essentiellement de l'amélioration du taux de recouvrement des impôts directs.

L'amélioration du rendement des administrations fiscales doit résulter d'une simplification et d'une stabilisation de la législation et des procédures, d'une formation très poussée des cadres de ces administrations et de la mise en place de services aptes à effectuer des contrôles à *posteriori* et à poursuivre les infractions constatées.

2° **Les investissements.**

Au cours du IIIe Plan, les investissements à la charge de l'Etat s'élèveront à 48 milliards de francs C.F.A. L'épargne budgétaire nécessaire au financement de ces investissements ne pourra être dégagée que si la croissance du budget de fonctionnement est limitée à 6,2 % par an en francs constants.

Dans ces conditions, le budget d'équipement croîtra de 15,6 % par an en francs constants et passera de 5,8 milliards en 1970-1971 à 12 milliards environ en 1975-1976.

Ces efforts tendant à accroître les crédits d'équipement de l'Etat seront vains si des mesures ne sont pas prises très rapidement pour accélérer substantiellement le rythme de consommation de ces crédits.

Cette amélioration doit pouvoir être obtenue :

— Par la mise en place d'une procédure de gestion des crédits d'équipement conforme aux décrets du 12 juin 1970 et au texte relatif aux marchés de l'Etat :

— Par une meilleure formation des cadres supérieurs chargés d'instruire les dossiers de projets et d'exécuter le budget d'équipement.

3° **Le budget de fonctionnement** (tableau II).

Les prévisions de recettes et le financement des investissements à la charge de l'Etat limiteront la croissance du budget de fonctionnement à 6,2 % par an en francs constants.

Le budget de fonctionnement, qui atteignait près de 43,4 milliards en 1970-1971 (en francs constants), devrait s'élever à 58,6 milliards en 1975-1976.

Compte tenu des programmes de développement retenus et des charges récurrentes qu'ils entraîneront, un certain nombre de postes du budget général devront croître à un rythme supérieur à 6 % par an.

Il s'agit, tout d'abord, du service de la dette publique, qui passera de 2 170 millions en 1970-1971 à 3,4 milliards en 1975-1976 ; son taux de croissance atteindra ainsi 9,4 % par an au cours de la période quinquennale.

L'Education nationale et la Santé publique verront également leurs dépenses croître à un rythme très rapide : 10 % par an pour l'enseignement, 7,3 % pour la Santé publique. Ces deux postes absorbent 23,1 % des dépenses de fonctionnement en 1970-1971, et 25,5 en 1975-1976.

De plus, les dépenses relatives à l'entretien des routes, à l'agriculture et aux Forces armées augmenteront à des taux supérieurs à la moyenne générale du budget. Les dépenses de l'Armée en particulier passeront de 5,7 milliards en 1970-1971 à 7,7 milliards en 1975-1976. Elles représenteront alors 13,1 % des dépenses du budget général en 1975-1976, comme en 1970-1971

Une fois couvertes les dépenses jugées incompressibles, pour la dette, l'enseignement, la santé et l'armée, le montant des ressources disponibles, compte tenu d'une croissance plus faible des dépenses communes et des interventions de l'Etat, n'autorise qu'une augmentation de 5 % par an (en prix constants) du montant des autres dépenses de fonctionnement, conformément aux orientations fondamentales du Plan.

Les dépenses des pouvoirs publics et de l'administration générale devront ainsi diminuer légèrement, en valeur relative, au cours du IIIe Plan, de même que celles des services économiques autres que l'entretien des routes et l'agriculture.

A moins de réduire l'épargne budgétaire (ce qui compromettrait la réalisation du Plan et par là réduirait le montant des ressources publiques) ou d'augmenter la pression fiscale, le montant des ressources affectées aux dépenses de fonctionnement ne devrait pas pouvoir excéder de beaucoup en 1975-1976 les 58 milliards prévus (en francs constants). Tout dépassement des crédits alloués à tel ou tel ministère devrait donc entraîner nécessairement des réductions compensatrices sur d'autres postes de dépenses.

La possibilité pour l'Etat de financer ses programmes d'investissement dépendra d'abord de la discipline qu'il saura imposer en matière budgétaire aux différents ministères.

La limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement est primordiale et les mesures suivantes peuvent être recommandées :

— L'étude systématique par chaque département ministériel, selon les principes du service « Organisation et méthodes », des possibilités d'améliorer son fonctionnement sans augmentation de ses crédits (ceci serait facilité par la généralisation et l'observation de la notion de services votés) ;

— La limitation des recrutements nouveaux à environ 1 800 agents par an, combinée avec un dégagement des cadres, obligatoire pour les fonctionnaires et agents atteints par la limite d'âge, anticipé pour les fonctionnaires et agents reconnus incompétents. Les mises à la retraite devraient être de l'ordre de 250 par an ;

— La nécessité pour toute nouvelle opération d'équipement d'être précédée d'un calcul précis des charges récurrentes, ce qui permettrait, d'une part, une sélection plus rigoureuse des investissements et, d'autre part, une meilleure prévision des budgets de fonctionnement.

2.1.2 LE FINANCEMENT PAR LES COMMUNES

Les communes devraient pouvoir financer, au cours du IIIe Plan, des investissements d'un montant de 3 milliards de francs CF.A.

Actuellement la plupart des communes de plein exercice connaissent de graves difficultés financières résultant d'un gonflement excessif de leurs dépenses de fonctionnement et plus particulièrement de leurs dépenses de personnel. Il convient donc d'envisager une étude approfondie de la gestion communale afin de mettre au point des mesures de nature à assainir la situation financière des communes et à leur permettre de dégager davantage de crédits d'équipement.

Au cours du IIIe Plan, les communes devront consacrer la plus grande part de leurs crédits d'équipement à des réalisations intéressant de plus près des opérations d'aménagement des centres et des équipements collectifs. Toutefois, il est souhaitable qu'une partie au moins de ces charges soit supportée par les bénéficiaires.

2.1.3 LE FINANCEMENT PAR L'AIDE EXTERIEURE

L'évolution du financement des investissements publics du IIIe Plan sur crédits extérieurs résulte d'abord de la prise en considération, opération par opération, des financements acquis ou en cours de négociation et des sondages opérés auprès des bailleurs de fonds. Ces évaluations ont été confrontées aux tendances globales actuellement observées quant à l'évolution de ces aides. Enfin, les répercussions des prêts extérieurs sur la charge de la dette publique ont été appréciées.

Il semble raisonnable d'escompter un financement extérieur pour les investissements publics de 70,9 milliards dont environ 27 milliards de subventions et 43,9 milliards de prêts, certains à des conditions très avantageuses.

Une part substantielle de ces prêts, près de 20 milliards, seront à la charge des établissements publics et des sociétés d'Etat qui devront amortir ces dettes sur leurs recettes d'exploitation.

Pendant le IIIe Plan, l'aide extérieure représentera 49,1 % du financement des investissements publics contre 65 % au cours du IIe Plan, et la part des prêts s'accroîtra.

A cet effet, il importe de présenter aux sources extérieures de financement des projets correctement sélectionnés et préparés, à rentabilité économique évidente.

2.1.4 LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS ET SEMI-PUBLICS

Ces organismes doivent pouvoir consacrer 15,6 milliards de leurs ressources propres au financement des investissements publics pendant le IIIe Plan.

L'objectif prioritaire pour les organismes publics est d'avoir un compte d'exploitation bénéficiaire. Ce résultat doit être atteint par une amélioration de la gestion et par une tarification adéquate. Le recours aux emprunts extérieurs ne devrait plus alors soulever de difficultés, l'amortissement de ces emprunts étant gagé par les bénéfices d'exploitation.

2.1.5 LES CAISSES DE STABILISATION

Les prix objectifs F.O.B. et prix campagne, retenus pour le IIIe Plan, même en cas de baisse des cours mondiaux par rapport aux prix retenus et d'une hausse modérée des prix de campagne, permettront aux caisses de stabilisation de prélever environ 3 milliards de francs C.F.A. en 1975-1976.

Il semble possible de faire participer les caisses de stabilisation au financement du IIIe Plan pour 7 milliards de francs C.F.A., sans pour autant diminuer le seuil de sécurité de leurs réserves. Les fonds des caisses de stabilisation seront utilisés à concurrence de 5,9 milliards pour le financement d'opérations de développement rural, de commercialisation et d'évacuation des produits agricoles.

TABLEAU I — **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS** (en millions de francs C.F.A.)

	INVESTISSEMENTS	ETAT Communes	CAISSES DE stabilisation	AUTOFINANCEMENT organismes publics	FINANCEMENT extérieur
I. — *Secteur public productif.*					
Secteur primaire	19 345	4 900	2 100	1 340	10 50
Energie, eau	29 640	1 200	—	6 700	21 740
Chemin de fer	16 100	300	—	3 400	11 400
Ports	6 300	1 000	500	1 200	3 600
Aéronautique civile, météorologie	2 500	900	—	—	1 600
Télécommunications, postes.	6 300	2 700	—	—	3 600
Commerce	1 400	100	1 300	—	—
Tourisme	1 000	1 000	—	—	—
Sous-total I	83 585	12 100	3 900	12 640	54 940
II. — *Secteur public non productif.*					
Routes et ponts	24 400	8 350	2 000	4 000	10 050
Edilité	5 000	1 700	—	300	3 000
Hydraulique	800	800	—	—	—
Prospection minière	500	500	—	—	—
Enseignement	19 035	9 750	200	—	9 085
Jeunesse et sports	1 500	1 500	—	—	—
Santé	5 550	3 750	200	—	1 600
Information	1 300	880	—	—	420
Equipements administratifs .	6 800	6 100	700	—	—
Sous-total II	64 885	33 330	3 100	1 500	26 955
III. — *Etudes*	3 000	2 500	—	—	500
IV. — *Participations financières* ..	3 070	3 070	—	—	—
Total général	144 540	51 000	7 000	16 640	70 900

TABLEAU II — **BUDGET DE FONCTIONNEMENT** (en millions de francs C.F.A. prix 1970-1971.)

NATURE DES DEPENSES	EN VALEUR		EN POURCENTAGE		% TAUX ANNUEL de croissance 1970-1976
	1970-1971	1975-1976	1970-1971	1975-1976	
1. *Dette :*					
Extérieure	1 260	2 500	2,9	4,3	14,6
Intérieure	910	900	2,1	1,5	—
Total dette	2 170	3 400	5,0	5,8	9,4
2. *Pouvoirs publics et administration générale :*					
Représentation nationale	670	830	1,5	1,4	5,0
Pouvoirs publics	1 260	1 700	2,9	2,9	5,0
Administration territoriale intérieure	2 317	3 150	5,3	5,4	6,0
Affaires étrangères	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Justice, Travail, Lois sociales	782	1 100	1,8	1,7	7,0
Forces armées	4 000	5 400	9,2	9,2	6,2
Total pouvoirs publics et administration générale	10 029	13 480	23,0	22,8	6,1
3. *Services économiques :*					
Finances, plan, industrie, commerce	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Forêts, agriculture, élevage	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Postes et télécommunications	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Transports, travaux publics, urbanisme et habitat	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Entretien des routes	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Subventions à l'agriculture	1 000	1 300	2,3	2,2	5,0
Total services économiques	6 000	7 800	13,8	13,2	5,0
4. *Services sociaux :*					
Enseignement, jeunesse et sport, animation	4 000	5 400	9,2	9,2	6,2
Subvention à enseignement	2 000	2 600	4,6	4,4	5,4
Santé	1 963	2 550	4,5	4,3	5,3
Total services sociaux	7 963	10 550	18,3	17,9	5,8
5. *Dépenses communes :*					
Divers	5 167	6 445	11,9	11,0	4,5
Autres interventions	1 955	2 310	4,5	3,9	3,4
Total divers interventions	7 122	8 755	16,4	14,9	4,2
Total dépenses budget général	43 420	58 650	100,0	100,0	6,2

2.2 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIVES

Il résulte de ce qui précède que le financement du IIIe Plan doit être assuré à concurrence de 48,4 %, soit 135,5 milliards environ, par des fonds privés (sociétés, particuliers et institutions financières).

2.2.1 LE FINANCEMENT PAR LES SOCIETES

Au cours du IIIe Plan, les investissements des sociétés privées s'élèveront à environ 97 millions de francs C.F.A.

La répartition du financement de ces investissements entre les diverses sources possibles (autofinancement, apports de capitaux extérieurs, crédits fournisseurs, crédits locaux) ne peut être précisée.

En matière de développement industriel l'initiative privée garde une place prépondérante mais l'Etat devra, dans le cadre de sa politique industrielle :

1° Créer un environnement favorable au développement du secteur industriel ;

2° Poursuivre sa politique d'encouragement des investissements ou des réinvestissements par des mesures appropriées.

Actuellement, l'application du Code des investissements tend à se généraliser sans que les avantages consentis soient toujours en rapport avec l'intérêt économique des projets. La poursuite d'une telle politique, justifiée en partie par la fiscalité qui frappe les importations de matériel d'équipement et de matières premières, risque de compromettre à terme l'équilibre des finances publiques en provoquant une relative stagnation des recettes douanières. Des mesures appropriées pourront à l'avenir permettre une application plus sélective du Code des investissements et des régimes fiscaux privilégiés.

2.2.2 LE FINANCEMENT PAR LES INSTITUTIONS FINANCIERES

1° Les banques de dépôt.

Les banques de dépôt financent le fonds de roulement des entreprises par des avances en comptes courants, mais ne financent pas en principe le gros des investissements constitué par les immobilisations, en raison de la nature des ressources de ces établissements. Cependant, les banques devront financer sur leurs fonds propres ou par réescompte certaines opérations présentant des garanties suffisantes de sécurité et de rentabilité.

Pour permettre aux banques de dépôt de participer plus activement au financement des investissements, il importe qu'elles puissent disposer de ressources plus stables.

A cet effet, la formule des comptes sur livret et l'émission par les banques de bons de caisse devront être encouragées.

Il est également souhaitable que le réseau bancaire se développe, de manière concertée, à l'intérieur du pays ; les banques de dépôt pourront de la sorte augmenter judicieusement leurs concours aux petites et moyennes entreprises.

Les garanties à exiger en l'occurrence devraient être renforcées par les mesures suivantes :

— Création d'un organisme d'aide à l'élaboration des dossiers d'investissement et à la tenue des comptabilités des petites et moyennes entreprises ;

— Organisation de groupements professionnels ou de sociétés de caution mutuelle offrant une plus grande surface financière et par voie de conséquence plus de garanties aux banques ;

— Création par l'Etat d'un « fonds de garantie » apportant sa caution aux prêts consentis aux entrepreneurs camerounais.

Il s'agit donc en définitive de l'institution d'un système de crédit surveillé susceptible d'encourager la création d'entreprises camerounaises.

2° La Banque camerounaise de développement.

Au cours des années passées, les interventions de la B.C.D. n'ont pas toujours correspondu aux objectifs qui lui sont assignés. La B.C.D. a eu tendance à accorder des crédits à court terme plutôt qu'à moyen terme. Cette politique résultait dans une certaine mesure d'une situation financière insuffisamment assurée qui l'incitait à consentir en priorité des crédits rapidement remboursables et comportant le maximum de sécurité (crédits de campagne, crédits immobiliers).

Cependant, l'effort de redressement entrepris dès 1965 a permis une augmentation substantielle de la masse des prêts et notamment des prêts à l'industrie.

Pour que cet effort puisse porter tous ses fruits, il convient, après l'augmentation de capital déjà intervenue, d'accroître les ressources de la B.C.D. par les mesures suivantes :

— Recours à des emprunts auprès d'organismes extérieurs ;

— Emission d'un emprunt obligatoire sur le marché intérieur ;

— Dépôt des fonds collectés par la Caisse d'épargne qui pourraient être consacrés à la construction de logements économiques.

Enfin, plutôt que des avances cas par cas, la B.C.D. devrait obtenir, pour le financement des projets industriels, des avances globales auprès d'organismes comme la Caisse centrale de coopération économique.

3° La Société nationale d'investissement.

Les interventions de la S.N.I. restent limitées tant en ce qui concerne les participations que les prêts ou avals.

Elle souffre d'abord de la faiblesse de l'encadrement technique nécessaire à l'étude des projets, à la gestion et au contrôle des sociétés filiales.

Comme pour la B.C.D., il importe d'accroître les ressources financières de la S.N.I.

Les mesures suivantes peuvent être envisagées :

— Augmentation du capital ;

— Allongement à cinq ans de la durée des bons d'équipement qui devraient être émis sous forme de titres négociables;

— Reprise de la partie du portefeuille de l'Etat qui échappe actuellement à sa gestion ;

— Aménagement des plafonds des crédits à moyen et à long terme que la S.N.I. est autorisée à accorder en fonction de ses disponibilités.

La tutelle exercée sur la S.N.I. doit être plus souple mais, en revanche, les interventions de cet organisme devraient être plus soucieuses de rentabilité.

Enfin, il pourrait être créé au sein de la S.N.I. un Fonds national d'investissement alimenté par les contributions sur les bénéfices des sociétés, un emprunt d'Etat et une dotation budgétaire. Le fonds servirait au refinancement des prêts à long terme accordés aux sociétés industrielles par le système bancaire.

4° Les Compagnies d'assurances.

Ces compagnies doivent accroître leur participation au financement du secteur productif grâce au placement de leurs réserves au Cameroun, notamment auprès de la B.C.D. et de la S.N.I., et d'une façon générale, grâce à la diversification des formes de placements (bons de caisse, investissements en portefeuille dans le cadre d'un marché financier, bons d'Etat).

2.2.3 LE FINANCEMENT PAR LES PARTICULIERS

Pour augmenter substantiellement les investissements directs des entrepreneurs individuels et des ménages, il convient de promouvoir une politique systématique et progressive d'aménagement des campagnes, d'assurer un encadrement technique orienté vers la réalisation de petits projets ou le

lancement de petites et moyennes entreprises, de mettre en place des systèmes de crédit adaptés (épargne-logement, crédit agricole).

Mais pour mobiliser l'épargne, il convient de lui assurer rentabilité et liquidité.

La liquidité exige que soit mis en place un marché des capitaux même très sommaire permettant de négocier les titres représentatifs de l'investissement financier.

A titre de première ébauche, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

a) Compléter et améliorer le réseau bancaire ;

b) Etendre le rôle de la Société nationale d'investissement qui pourrait être autorisée à :

— Vendre et acheter aux « gros épargnants » des titres spécialisés (actions et obligations de sociétés, valeurs de l'Eat) ;

— Vendre et éventuellement racheter aux « petits épargnants » ses propres titres.

c) Donner toute la publicité nécessaire à la création des sociétés pour favoriser la souscription des actions par les particuliers.

La rentabilité ne pourra être assurée que si les emprunts d'Etat et les dépôts à terme dans les banques ou à la Caisse d'épargne sont rémunérés à un taux normal, voisin des taux consentis par les prêteurs extérieurs.

Les deux tableaux suivants donnent :

1° L'esquisse globale de financement du IIIe Plan par secteur et par source ;

2° L'échéancier annuel des investissements au cours de la prochaine période quinquennale.

En ce qui concerne le financement public, la part réservé aux fonds propres est légèrement supérieure à celle des fonds extérieurs (50,9 % contre 49,1 %).

En tout état de cause, l'action de l'Etat sera prépondérante pour éviter les distorsions soit dans la répartition des investissements par secteurs, soit dans la ventilation des financements entre les diverses sources.

TABLEAU III — **ESQUISSE DE FINANCEMENT DU IIIe PLAN** (en millions de francs C.F.A. en prix 1970-1971.)

SECTEURS	FINANCEMENT PUBLIC									TOTAL du financement privé	TOTAL du financement	FINANCEMENT PUBLIC en %	TOTAL DU FINANCEMENT en %
	Financement sur fonds propres				Financement sur fonds extérieurs				Total du financement public				
	Etat et communes	Caisse de stabilisation	Organismes publics Autofinancement	Total	Subventions à l'Etat	Emprunts de l'Etat	Organismes publics Emprunts extérieurs	Total					
I. *Economie rurale :*													
— Agriculture	2 950	2 300	540	5 790					10 790	3 000	13 790	10,4	6,3
— Elevage	630			630					1 630	150	1 780	1,3	0,7
— Forêts	940			940					3 540	500	4 040	0,9	1,6
— Chasse et faune	200			200					700		700	0,3	0,2
— Pêches et pisciculture.	165			165					465	250	1 000	0,1	0,4
Total économie rurale.	4 900	2 300	540	7 740	6 100			6 100	16 540	3 900	20 440	13,4	9,2
II. *Industrie, mines, énergie .*													
— Industrie, prospection minière	30			30					660	5 760	6 420	1,9	20,1
— Energie raffinerie ...	700			700					380	13 500	13 880	7,9	5,0
Total industrie, mines, énergie	1 380			1 380					11 040	59 260	70 300	9,7	25,1
III. *Commerce, transport privé, services*	800			800					1 400	41 000	42 400	1,0	15,1
IV. *Tourisme*	1 000			1 000					1 000	6 200	7 200	0,7	2,6
V. *Infrastructure :*													
— Ports	1 000	800	2 500	4 300	1 500	400		1 900	6 300	200	6 500	4,6	2,3
— Routes et ponts	8 350	2 000	1 000	11 350	1 000	1 000		2 000	24 400	1 500	25 900	16,6	9,3
— Chemin de fer	300	—	3 400	3 700	2 500		8 900	11 400	15 100	—	15 100	10,6	5,4
— Aéronautique, météo.	900	—	400	1 300	700	500		1 200	3 500	—	3 500	2,4	1,3
— Télécommunications et postes	2 700	—		2 700	—	3 600		3 600	6 300	—	6 300	4,4	2,2
Total infrastructure .	13 250	2 800	6 600	22 350	10 700	13 650	8 900	33 250	55 600	1 700	57 300	38,5	20,5

TABLEAU III — **ESQUISSE DE FINANCEMENT DU IIIe PLAN** (en millions de francs C.F.A. en prix 1970-1971.)

SECTEURS	FINANCEMENT PUBLIC									TOTAL du financement privé	TOTAL du financement	FINANCEMENT en %	TOTAL DU FINANCEMENT en %
	Financement sur fonds propres				Financement sur fonds extérieurs				Total du financement public				
	Etat et communes	Caisses de stabilisation	Organismes publics Autofinancement	Total	Subventions à l'Etat	Emprunts de l'Etat	Organismes publics Emprunts extérieurs	Total					
VI. Enseignement	9 750	200	—	9 950	—	—	—	9 085	19 035	2 600	21 635	13,2	7,7
VII. Jeunesse et sports	1 500	—		1 500				—	1 500	—	1 500	1,0	0,5
VIII. Santé	3 750	200	—	3 950	1 600	—	—	1 600	5 550	1 200	6 750	3,8	2,4
IX. Urbanisme	1 500	—	4 500	6 000	1 400	600	1 000	5 400	11 400	—	11 400	7,9	4,1
X. Habitat rural et hydraulique villageoise) .	1 500	—		1 500				—	1 500	—	1 500	1,0	0,5
XI. Logements modernes ...	—	—		—				—	—	16 800	16 800	—	6,0
XII. Information	880	—	—	880		—		170	1 300		1 300	0,9	0,5
XIII. Equipements administratifs	4 300	700		5 000				—	5 000		5 000	3,5	1,8
XIV. Autres équipements	1 800	—		1 800					1 800		1 800	1,2	0,6
XV. Autres administrations ..	—									3 500	3 500	—	1,2
Total investissements monétaires	45 430	7 000	15 440	68 070	20 100	1 000	18 300	40 400	148 470	135 460	73 930	95,8	97,8
XVI. Etudes et recherches	2 500								3 000		3 000	2,1	1,1
XVII. Participations financières .	3 070								3 070		3 070	2,1	1,1
Total des financements.	51 000	7 000	15 440	73 440	20 100	1 000	18 300	39 400	151 540	135 460	80 000	100,0	100,0
Financement public en %	35,3	4,8	10,5	50,6	13,9	0,7	12,6	27,2	104,8	93,7			
Total des financements en %	18,2	2,5	5,6	26,3	7,2	0,4	6,6	14,2	54,2	48,4	100,0		

TABLEAU IV — **REPARTITION ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS** (en millions de francs C.F.A.)

SECTEURS	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	TOTAL
I. *Economie rurale :*						
— Agriculture						
— Elevage						
— Forêts						
— Chasse et faune						
— Pêche et pisciculture						
Total I						
II. *Industrie, mines, énergie :*						
— Industrie, prospection minière						
— Energie raffinée						
Total II						
III. Commerce, transports privés et services						
IV. Tourisme						
V. *Infrastructure :*						
— Ports						
— Routes et ponts						
— Chemin de fer						
— Aéronautique et météorologie						
— Télécommunications et postes						
Total V						
VI. Enseignement						
VII. Jeunesse et sports						
VIII. Santé						
IX. Urbanisme						
X. Habitat rural et hydraulique villageoise						
XI. Logements modernes						
XII. Information						
XIII. Equipements administratifs						
XIV. Autres équipements						
XV. Autres administrations						
Total des investissements monétaires						
XVI. Etudes et recherches						
XVII. Participations financières						
Total des financements						

DEUXIEME PARTIE

LE IIIe PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE IV

LES EFFETS GLOBAUX DU IIIe PLAN SUR L'ECONOMIE

Les perspectives de croissance de l'économie camerounaise au cours du IIIe Plan ont été calculées à partir des objectifs de production en volume et en valeur du secteur primaire et du secteur secondaire.

Pour s'assurer du réalisme de ces perspectives, on a vérifié que ces différents objectifs étaient réalisables, c'est-à-dire qu'ils s'appuyaient sur des projets précis et sur des moyens d'action, humains et financiers, suffisants.

Les objectifs de production des activités tertiaires découlent des précédents puisque les besoins de transport et le chiffre d'affaires du commerce sont fonction de l'importance des productions des activités primaires et secondaires.

Il est alors possible de mesurer les incidences de ces objectifs de production sur l'augmentation de la production intérieure brute et sur le commerce extérieur et par conséquent sur les ressources fiscales de l'Etat.

Le volume global des investissements productifs résulte directement des objectifs de production.

En outre à partir de l'augmentation des ressources des administrations et du secteur public : recettes fiscales, disponibilités des sociétés d'Etat en capitaux propres ou d'emprunt, aide extérieure, les enveloppes disponibles pour les investissements non productifs ont été déterminées compte tenu des orientations fondamentales, des besoins exprimés par les différents secteurs et des charges récurrentes entraînées par les diverses catégories d'équipement.

C'est enfin sur la base de ces données fondamentales : production intérieure brute, investissements, commerce extérieur, fiscalité, dépenses de fonctionnement de l'Etat, qu'a été établi le tableau économique d'ensemble de l'année terminale du IIIe Plan grâce à l'utilisation d'un certain nombre de paramètres et coefficients, tirés de la série des comptes économiques du passé ou adoptés comme données variables, soit parce qu'ils constituent des instruments de la politique économique du gouvernement, soit qu'ils correspondent à l'évolution normale de l'économie.

L'année 1967-68, pour laquelle on disposait de comptes nationaux, a été retenue comme année de base des projections.

Le tableau économique d'ensemble de l'année 1970-71 a été calculé de la même manière.

Ces projections ont permis de s'assurer que les grands équilibres, ressources-emplois sur biens et services, équilibre extérieur, équilibre financier ne seront pas compromis par la mise en œuvre des politiques et des programmes retenus pour les cinq prochaines années.

CHAPITRE I

Les prix

L'année 1967-68, pour laquelle on disposait de comptes nationaux, a servi de base aux projections. Malheureusement, la dévaluation intervenue en 1969 rendait difficile l'utilisation des prix 1967-68 pour les cinq années du IIIe Plan. Il a donc été indispensable de déterminer des prix 1970-71 qui puissent être retenus comme prix constants pour la durée du Plan.

L'absence d'indices de prix ne permettait pas d'estimer les hausses intervenues depuis 1967 et, en particulier, les répercussions de la dévaluation française. De plus, les prix des grands produits d'exportation ont été en 1969-70 trop élevés pour être tenus comme prix constants pour la période du Plan. Il a donc fallu adopter pour eux des prix moyens susceptibles de se maintenir au cours des prochaines années.

Les prix constants finalement retenus pour la période 1967-68 - 1975-76, considérés comme des prix 1970-71, ne correspondent qu'en partie, surtout pour les exportations, aux prix enregistrés cette année-là.

1.1 PRIX A LA PRODUCTION

Pour les produits vivriers, les produits animaux, le poisson, les prix au producteur sont pratiquement ceux de 1967-68.

Pour les produits agricoles destinés à l'exportation ou à la transformation industrielle, les prix retenus sont ceux de 1970 :

— Coton ..... 32 francs CFA le kg ;
— Café arabica ..... 160 francs CFA le kg ;
— Café robusta ..... 115 francs CFA le kg ;
— Cacao ..... 80 francs CFA le kg.

Pour les productions locales des activités secondaires et tertiaires, la hausse annuelle a été estimée à 3 %, soit 9,3 % en trois années.

1.2 PRIX A L'EXPORTATION

Les prix F.O.B. retenus pour les grands produits d'exportation sont des prix moyens susceptibles de se maintenir au cours du prochain Plan :

— Coton ..... 140 francs le kg ;
— Café arabica ..... 200 francs le kg ;
— Café robusta ..... 160 francs le kg ;
— Cacao ..... 170 francs le kg ;
— Banane ..... 24 francs le kg.

Les produits manufacturés exportés ont subi la même hausse de 9,3 % que les produits locaux.

1.3 PRIX A LA CONSOMMATION

Pour la consommation des ménages, les prix des produits consommés restent inchangés de même que ceux des produits vivriers et animaux commercialisés. Par contre, les produits importés consommés par les ménages subissent une hausse de 15 %.

Les produits manufacturés locaux sont en hausse de 9,3 %. Compte tenu du poids respectif de ces différents produits, la hausse moyenne des produits consommés par les ménages représente 9,2 % de 1967-68 à 1970-71.

Le même taux a été retenu pour la consommation des administrations..

1.4 PRIX DES PRODUITS IMPORTES

En raison de la dévaluation, la hausse moyenne des prix à l'importation sera voisine de 15 % de 1967-68 à 1970-71.

1.5 PRIX DES BIENS D'EQUIPEMENT

Les investissements donnant lieu à des dépenses monétaires sont constitués pour moitié de biens d'équipement importés et pour moitié de constructions ou des travaux de génie civil produits localement. Une hausse de 15 % a été appliquée aux premiers et de 9,3 % aux seconds.

La hausse moyenne en 1970-71 de l'ensemble des biens d'équipement atteint, de la sorte, 12 %.

CHAPITRE II

La croissance économique jusqu'en 1975 / 76

Les objectifs de production retenus pour les divers secteurs auront, au cours des cinq prochaines années, une incidence directe sur l'augmentation de la production intérieure brute, sur le commerce extérieur, la consommation des ménages et des administrations et les investissements.

2.1 LA PRODUCTION

(Tableaux I et II) Les différents objectifs de production sont agrégés par branche dans le tableau I.

2.1.1 LES ACTIVITES PRIMAIRES

L'ensemble des activités primaires verra sa production passer, en valeur ajoutée, de 77,6 milliards de francs C.F.A. en 1967-68 à 87,1 milliards en 1970-71 et à 106,5 milliards en 1975-76, soit une croissance annuelle moyenne de 4,1 % au cours du IIIe Plan ; ce qui constitue un taux élevé pour des activités primaires. Les rythmes d'expansion seront cependant assez différents suivant les branches.

La production vivrière devrait augmenter avec les besoins de la population et les possibilités d'écoulement sur les marchés urbains. Au cours de la période quinquennale, la croissance moyenne annuelle des cultures vivrières sera voisine de 2,3 % et la valeur de ces productions sera de 43,2 milliards en 1975-76 contre 35,9 en 1967-68 et 38,5 en 1970-71.

Pour l'élevage, faute d'éléments d'appréciation précis, il n'a été retenu aucune opération susceptible d'augmenter de façon sensible la production de viande dans les premières années d'exécution du Plan.

Cependant, au cours du IIIe Plan, cette lacune pourrait être comblée. Par ailleurs, les actions de protection sanitaire retenues permettront de faire passer la production animale, en prix au producteur, de 9,7 milliards en 1967-68 à 12,3 milliards en 1975-76, soit une croissance annuelle moyenne de 3,1 %.

Seules trois branches du secteur primaire connaîtront des rythmes de croissance supérieurs à celui de l'ensemble du secteur : la pêche, les forêts et l'agriculture destinée à l'exportation et à l'industrie.

La production de poisson augmentera de 5,9 % par an, en raison, d'une part, de l'accroissement de l'activité de la flotte de pêche industrielle et, d'autre part, du développement de la pêche et de la congélation des crevettes.

La production de bois en grume augmentera d'environ 12 % par an. Cet accroissement de production est compatible avec les ressources forestières du pays mais suppose que soient résolus, dans les meilleurs délais, les problèmes posés par l'évacuation des grumes.

Les produits agricoles destinés à l'exportation ou à la transformation industrielle verront leur production augmenter de 5,4 % par an en moyenne au cours du IIIe Plan.

En définitive, près de 70 % de la production supplémentaire des activités primaires (22,3 milliards sur 32) proviendront de ces trois branches dont le dynamisme conditionne largement le maintien à 4 % du rythme de croissance du secteur primaire. C'est ce que souligne le tableau suivant :

VENTILATION DE L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DES ACTIVITES PRIMAIRES DE 1967-1968 à 1975-1976 en millions de francs C.F.A., prix 1970-1971.

BRANCHES	EN VALEUR	EN %
1 et 5 Agriculture vivrière et élevage	9 894	33,7
2 Agriculture pour l'exportation et la transformation industrielle	14 579	49,6
3 Forêt	3 720	12,7
4 Pêche	2 020	6,9
Total	29 213	100,0

Les 15 milliards de production supplémentaire attendue des produits destinés à l'exportation ou à la transformation industrielle proviennent :

1° Pour près de 55 %, soit environ 8 milliards, de la production de cacao et de café.

La production de cacao doit passer de 90 000 tonnes en 1967-68 à 150 000 tonnes en 1975-76, celle de café arabica de 23 000 tonnes à 30 000 tonnes et celle de café robusta de 50 000 tonnes à 70 000 tonnes.

2° Pour environ 6 milliards, soit près de 39 % du total, de la production de coton, de banane, de canne à sucre, de latex, de thé, de tabac et des régimes de palme. Ce deuxième groupe de produits joue un rôle non négligeable dans le maintien à 5,4 % du taux de croissance des productions de la branche 2.

En effet, la production de café et de cacao n'augmentera en moyenne que de 5 % par an de 1967-68 à 1975-76 et celle des oléagineux de 2,3 % seulement. Au contraire, la production des autres activités de la branche (bananes, tabac, coton, canne à sucre, latex et thé) croîtra de 9,7 % par an entre 1967-68 et 1975-76.

L'expansion plus rapide de ces activités modifiera quelque peu, en la diversifiant, la structure de production de la branche 2, dont plus de 24 % sera assurée en 1975-76 par les bananes, le tabac, le coton, la canne à sucre, le latex et le thé contre 17,5 % en 1967-68

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE PRODUCTION DE LA BRANCHE 2
en millions de francs C.F.A. (prix-1970-1971) valeur à la production.

	EN VALEUR		EN POURCENTAGES		TAUX annuel de croissance
	1967/68	1975/76	1967/68	1975/76	
Café, cacao	16 859	24 850	60,6	58,6	4,9
Bananes, tabacs, coton, canne à sucre, latex, thé	4 873	10 250	17,5	24,1	9,7
Oléagineux	6 109	7 320	21,9	17,2	2,3
Total	27 841	42 420	100,0	100,0	5,4

2.1.2 LES ACTIVITES SECONDAIRES

La production des activités secondaires doit passer, en valeur ajoutée, de 46 milliards de francs C.F.A. en 1967-68 et 54,8 milliards en 1970-71 à 91,5 milliards en 1975-76, soit un taux annuel moyen de croissance de 10,8 %. L'étude du *tableau I* permet toutefois de constater l'existence de deux groupes bien distincts d'activités industrielles et artisanales. Les unes connaîtront des taux de croissance très supérieurs au taux moyen de l'en-

semble des activités secondaires. Elles seront ainsi responsables des deux tiers de l'augmentation de la production du secteur au cours de la période. Les autres activités auront des rythmes de croissance nettement inférieurs à celui de la moyenne des activités secondaires.

L'évolution du secteur secondaire au cours du IIIe Plan a été analysée en détail dans le chapitre relatif à l'industrie.

Il faut rappeler cependant que si la croissance des activités secondaires est importante et semble devoir se maintenir au cours des cinq prochaines années, il est indispensable de prévoir l'introduction, avant 1975-76, de nouveaux types d'activités industrielles notamment les industries de transfert susceptibles de relancer la croissance après 1976.

2.1.3 LES ACTIVITES TERTIAIRES

Les objectifs de production des activités tertiaires découlent directement de ceux retenus pour les activités primaires et secondaires puisque les besoins de transport et le chiffre d'affaires du commerce sont fonction de l'importance des productions de ces deux secteurs.

Au cours du IIIe Plan, la production du secteur tertiaire, en valeur ajoutée, doit croître à un rythme annuel de 8,4 % pour atteindre 139,3 milliards de francs C.F.A. en 1975-76 contre 78,6 milliards en 1967-68 et 93,2 milliards en 1970-71.

Le tableau I montre que trois branches de ce secteur sur quatre (transports, autres services et commerce) ont une production qui augmente de 8,5 % par an en moyenne alors que la quatrième (loyers) ne croît que de 5,8 % par an.

2.1.4 LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

La production intérieure brute qui était de 202,3 milliards, en prix 1970-71, en 1967-68 et de 235 milliards en 1970-71, sera de 337,2 milliards de francs C.F.A. en 1975-76. Le taux moyen de croissance annuelle au cours de la période du Plan sera ainsi, en prix constants de 7,5 %.

Pendant la même période, la production intérieure brute non commercialisée croîtra de 2,2 par an en moyenne pour atteindre 49,9 milliards en 1975-76 contre 42,5 en 1967-68 et 44,7 en 1970-71.

La production intérieure brute monétaire qui était, en prix 1970-71, de 159,8 milliards en 1967-68 et de 190,3 milliards en 1970-71, sera de 287,3 milliards de francs C.F.A. en 1975-76, soit une croissance moyenne annuelle de 8,5 % pendant le IIIe Plan.

Les structures de l'appareil de production devraient évoluer de façon notable au cours de la période. En 1967-68 les activités primaires étaient nettement plus importantes en valeur que les activités secondaires (38,4 % de la production intérieure contre 22,7 %). En fin de période, les activités secondaires les auront presque rattrapées ; elles assureront en effet, en 1975-76, 27,1 % de la production intérieure brute contre 31,6 % pour les activités primaires. De leur côté, les activités tertiaires augmenteront en valeur relative : 41,3 % de la production intérieure en 1975-76 contre 38,9 % en 1967-68.

Toutefois, les transformations constatées sont relativement lentes et faibles. En huit ans, la part de la production intérieure provenant des activités primaires diminuera de moins de 7 %, alors que celle provenant des activités secondaires ne croîtra que d'un peu plus de 4 %.

2.2 LE COMMERCE EXTERIEUR

(Tableaux III et IV)

Les importations augmenteront de 4,6 % par an en volume au cours du IIIe Plan et atteindront 78,1 milliards, en prix 1970-71, en 1975-76 contre 62,3 milliards en 1970-71 et 55,4 milliards en 1967-68.

Les exportations passeront de 47,8 milliards en 1967-68 à 56,1 milliards en 1970-71 et à 86,8 milliards de francs C.F.A. en 1975-76 soit une croissance annuelle moyenne de 9,1 % en francs constants.

En 1975-76, l'excédent de la balance commerciale sera de 8,7 milliards de francs C.F.A. Cet excédent paraît nécessaire pour rendre l'équilibre de la balance des paiements moins dépendant de l'aide extérieure et compenser en partie le déficit des paiements pour rémunération des facteurs de production extérieurs (salaires, intérêts, assurances, dividendes, etc...).

Développer les exportations pour pouvoir importer les biens d'équipement nécessaires au développement, constitue l'un des objectifs centraux du prochain Plan. Il s'agit, pour ce faire, non seulement d'accroître les exportations traditionnelles : café, cacao, bananes, coton et bois en grume, mais d'encourager la transformation de ces produits par les entreprises industrielles pour en augmenter la valeur à l'exportation. Il faut, en outre, diversifier la structure des exportations, pour diminuer leur vulnérabilité aux fluctuations de cours sur le marché international.

Les objectifs retenus en matière d'exportation semblent répondre assez bien à ces deux impératifs.

L'examen du *tableau III* montre, en effet, que le pourcentage des produits bruts ne cessera de diminuer, dans le total des exportations, tout au cours de la période. Contre près de 68 % en 1970-71, il n'en représentera plus que 61 % en 1975-76. A l'inverse, les produits transformés, qui fournissaient seulement le tiers des exportations en début de période, en représenteront près de 39 % en 1975-76.

En outre, l'accroissement de la part relative des produits transformés, dans le total des exportations, s'accompagne d'une diversification sensible de la nature de ces produits.

En 1970-71 *(cf. le tableau IV)*, près de 68 % des exportations de produits transformés sont constitués par trois produits : l'aluminium, le beurre de cacao et le caoutchouc. Or, tandis que l'ensemble des exportations de produits transformés augmente au rythme de 13,4 % par an, tout au cours de la période, le taux de croissance moyen de ces trois produits est moins élevé (4,5 % seulement).

Au contraire, des produits jusqu'ici peu exportés vont voir leurs ventes à l'extérieur croître à des rythmes extrêmement rapides : 34,1 % par an pour les exportations de produits textiles et d'articles chaussants, 35,4 % pour les bois ouvrés (sciages, contre-plaqués, etc...) 37,2 % pour les produits alimentaires autres que le beurre de cacao et pour les corps gras. En outre, les exportations de produits chimiques, d'articles mécaniques et électriques, de matériaux de construction et de produits divers, atteindront près de 2 milliards de francs C.F.A. en 1975-76, contre 640 millions en 1970-71, soit 24,6 % de croissance annuelle.

Au total, les exportations de ce groupe seront multipliées par 4,4 au cours de la période et représenteront près de 53 % du total des exportations de produits transformés en 1975-76.

L'examen des exportations de produits bruts montre également une diversification réelle de leur contenu. En 1970-71 plus de 52 % des exportations de produits bruts étaient constituées par le café, les bois en grume, le tabac et les oléagineux. Ces produits ne verront leurs ventes extérieures augmenter qu'au rythme de 4,8 % par an, contre 6,9 % pour l'ensemble des exportations de produits bruts. En fin de période, ils ne représenteront plus que 47,5 % du total. Au contraire, en fonction des objectifs de production retenues, les exportations de bananes devraient augmenter de 10,4 % par an tout au cours de la période, celles de coton de 12,1 %, celles de produits animaux (qui comprennent les exportations de crevettes congelées) de 26,6 % et celles de cacao de 7,1 % par an.

Au total, 52,5 % des exportations de produits bruts proviendront en 1975-76 de ces quatres produits dont le montant des ventes extérieures augmentera de 53 % en 5 ans.

Il reste que des efforts supplémentaires devront être faits pour développer certaines exportations : avocats, conserves d'ananas, pâtes à papier, etc... ; puis, à un horizon plus ou moins éloigné, des produits des industries de transfert.

2.3 LES INVESTISSEMENTS

Le volume global des investissements privés et publics, au cours du IIIe Plan, a été calculé en fonction des objectifs sectoriels de production, qu'il s'agisse de l'agriculture et des activités primaires ou du développement des activités secondaires et tertiaires. Les investissements monétaires s'élèveront à 273,9 milliards de francs C.F.A. en francs constants, auxquels s'ajouteront 3 milliards d'études et recherches et 3,1 milliards de participations financières, soit *un financement global de 280 milliards*.

Les investissements des secteurs de production s'élèveront, au cours des cinq prochaines années, à 145,4 milliards de francs C.F.A. (en prix 1970-1971) dont 109,7 seront réalisés par des entreprises privées, 25,1 seront financés par les organismes publics, les caisses de stabilisation ou l'Etat et 10,6 milliards proviendront de l'aide extérieure.

Les investissements d'infrastructure économique et sociale financés sur fonds publics atteindront 102,7 milliards de francs C.F.A., dont 49,8 milliards proviendront de l'aide extérieure et 52,9 milliards de fonds propres du secteur public.

Le secteur privé participera au financement des investissements d'infrastructure économique et sociale pour un montant de 25,8 milliards de francs C.F.A. :

- 200 millions d'installations portuaires ;
- 1,5 milliard de routes et pistes forestières ;
- 16,8 milliards de logements modernes ;
- 2,6 milliards d'établissements d'enseignement privé ;
- 1,2 milliard de formations hospitalières ;
- 3,5 milliards d'investissements des autres administrations (instituts de recherche, ambassades, organismes internationaux, etc...).

A ces 273,9 milliards d'investissements monétaires s'ajouteront 23 milliards de constructions de logements traditionnels par les ménages ; ce qui portera à 296,9 milliards le montant des investissements bruts du IIIe Plan.

Le montant des investissements bruts passera donc de 45 milliards de francs C.F.A. en 1970-71 à 65,6 milliards en 1975-76, soit une croissance moyenne annuelle de 7,8 % par an.

Les investissements monétaires s'élèveront en 1975-76 à 60,8 milliards contre 40,6 milliards en 1970-71, soit un taux annuel de croissance de 8,4 %.

Par rapport à la production intérieure brute commercialisée, les investissements monétaires, qui représentaient 21,2 % de celle-ci en 1970-71, se maintiendront à ce pourcentage en 1975-76.

Le maintien, tout au long de la période quinquennale, d'un tel taux d'investissement nécessitera un vigoureux effort des divers agents économiques.

2.4 LA CONSOMMATION

2.4.1 LA CONSOMMATION DES MENAGES

Elle augmentera en moyenne de 6 % par an au cours du IIIe Plan pour atteindre 241,1 milliards de francs C.F.A. en 1975-76 contre 179,9 milliards en 1970-71.

La consommation monétaire des ménages passera de 139,6 milliards en 1970-71 à 196 milliards en 1975-76, soit une croissance annuelle moyenne de 7 % inférieure de 1,5 % à celle de la production intérieure brute monétaire.

2.4.2 LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS

Elle atteindra 21,8 milliards de francs C.F.A. en 1975-76 contre 13,4 milliards en 1967-68 et 16,3 milliards en 1970-71, soit une croissance moyenne annuelle de 6 % au cours du IIIe Plan.

La consommation monétaire des ménages et des administrations qui représentait 82,8 % de la production intérieure brute monétaire en 1967-1968 et 81,9 % en 1970-71, ne représentera plus en 1975-76 que 75,8 % de la production finale.

L'évolution de la consommation monétaire totale (+ 6,9 %) paraît donc compatible avec un développement satisfaisant de l'économie du pays et ne risque pas de provoquer de tensions inflationnistes.

2.5 LES REVENUS

2.5.1 LA MASSE SALARIALE

Elle passera de 64 milliards en 1967-68 à 73,9 milliards en 1970-71 et à 102,4 milliards en 1975-76 soit une croissance moyenne annuelle de 6,8 % en francs constants.

La masse des salaires versés par les entreprises augmentera légèrement plus vite (+ 7 % par an) que ceux versés par les administrations (+ 6,6 % par an).

2.5.2 LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Il s'élèvera à 222,7 milliards de francs C.F.A. en 1975-76 contre 154,7 en 1970-71, soit une croissance moyenne annuelle de 7,6 %.

Le revenu brut des sociétés, qui passera de 31,6 milliards en 1970-71 à 59,7 milliards en 1975-76, augmentera de 13,6 % par an en moyenne. Le revenu brut des entrepreneurs individuels croîtra de 5,8 % par an et s'élèvera à 163 milliards en 1975-76 contre 123,1 milliards en 1970-71.

2.5.3 LES REVENUS DES MENAGES

Les revenus des ménages passeront de 163,7 milliards en 1967-68 à 195,2 milliards en 1970-71 et à 261,8 milliards en 1975-76, soit une croissance de 6 % au cours de la prochaine période quinquennale.

Les revenus monétaires des ménages s'élèveront à 211,9 milliards en 1975-76 contre 121,4 en 1967-68 et 150,5 en 1970-71, soit un rythme de croissance de 7,1 % par an en moyenne.

Au cours du IIIe Plan, la propension à consommer des ménages, qui est le rapport de leur consommation monétaire sur leurs revenus monétaires, n'évoluera pas sensiblement : 92,5 % en 1975-76 contre 92,7 % en 1970-71.

2.5.4 LA FISCALITE

Les recettes fiscales croîtront de 7,9 % par an en moyenne et s'élèveront à 76,7 milliards de francs C.F.A. en 1975-76.

1° **La fiscalité indirecte :** La croissance des recettes résultant des impôts indirects sera en moyenne de 7,6 % par an et le produit de ces impôts s'élèvera à 52 milliards en 1975-76.

2° **La fiscalité directe :** Les impôts directs augmenteront de 8,5 % par an en moyenne au cours du prochain Plan et atteindront 24,7 milliards de francs C.F.A. en 1975-76.

La fiscalité directe sur les revenus des ménages augmentera de 7,8 % par an en moyenne et représentera 6,2 % de ces revenus en 1975-76 contre 6 % en 1970-71 et 5,3 % en 1967-68. Cet accroissement du poids de la fiscalité directe sur les revenus des ménages résultera essentiellement de l'amélioration des recouvrements.

La fiscalité directe sur les revenus des sociétés augmentera de 9,4 % par an et représentera 18,9 % de ces revenus en 1975-76 contre 22,8 % en 1970-71. Cette évolution s'explique notamment par le nombre plus important des entreprises agréées au code des investissements.

2.6 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

De 230,2 milliards en 1967-68, il passera à 269,4 milliards en 1970-71 et à 384,2 milliards en 1975-76 soit une croissance moyenne annuelle de 6,6 % en francs constants. Cette croissance devrait s'accélérer au cours du IIIe Plan et atteindre 7,3 % par an en moyenne.

Compte tenu d'une croissance démographique de 2,1 % par an, le produit intérieur brut par personne augmentera donc de 5,2 % par an environ. Ce taux de croissance est très largement supérieur à l'objectif fondamental qui est le doublement du revenu réel par personne en vingt ans.

Le produit intérieur brut monétaire atteindra 334,3 milliards en 1975-76 contre 187,9 milliards en 1967-68 et 224,7 milliards en 1970-71, soit une croissance annuelle moyenne de 8,3 % en francs constants au cours du Plan.

En 1975-76, le taux de pression fiscale sera de 22,9 % contre 23,3 % en 1970-71.

2.7 L'EQUILIBRE FINANCIER

La croissance de l'économie au cours du IIIe Plan conduira à un équilibre financier très voisin de celui résumé dans les quatre tableaux suivants (en milliards de francs).

EQUILIBRE FINANCIER 1975/76	BESOIN de FINANCEMENT	CAPACITE de FINANCEMENT
Administrations	0,1	—
Ménages	—	4,1
Entreprises	4,0	—
Extérieur		—
Total	4,1	4,1

TRANSFERTS 1975/76	VERSES	REÇUS	SOLDE
Administrations	9,8	16,8	+ 7,0
Ménages	5,3	13,1	+ 7,8
Entreprises	29,7	6,2	— 23,5
Extérieur	22,4	31,1	+ 8,7
Total	67,2	67,2	0

ADMINISTRATIONS 1975/76	EMPLOIS	RESSOURCES
Consommation	21,8	—
Traitements et cotisations sociales	44,0	2,1
Total fonctionnement	65,8	2,1
Fiscalité et assimilés	—	81,0
Transferts intérieurs nets	9,8	
Transferts extérieurs nets	—	16,8
Investissements	22,7	
Financement par l'Etat des investissements publics	1,7	
Besoin de financement	—	0,2
Total	100,0	100,0

EXTERIEUR 1975/76	EMPLOIS	RESSOURCES
Importations		78,1
Exportations	86,8	
Intérêts et dividendes nets	—	8,9
Transferts nets des entreprises	—	1,7
Transferts des ménages	5,6	1,0
Aide extérieure publique	16,8	
Total	109,2	109,2

Les capacités et les besoins de financement des divers agents économiques atteignent un niveau raisonnable. L'offre et la demande de fonds prêtables sur le marché intérieur devraient s'équilibrer sans difficultés si l'Etat met en place des instruments financiers adéquats.

En ce qui concerne l'équilibre extérieur, il a été admis qu'en 1975-76 le solde de la balance des paiements serait nul. La balance commerciale devra, en conséquence, présenter un excédent de 8 à 10 milliards de francs C.F.A. pour compenser en partie les transferts de capitaux vers l'extérieur par les entreprises et les ménages et permettre l'équilibre de la balance des paiements sans recours excessif à l'aide extérieure publique.

Il apparaît, en définitive, que l'économie camerounaise dispose de larges possibilités de croissance au cours des cinq prochaines années sans qu'il soit nécessaire de modifier profondément les équilibres fondamentaux.

Si les objectifs de production agricole et industrielle prévus sont atteints, la production intérieure brute augmentera de 7,5 % par an, en francs constants, au cours de la période quinquennale. Cela permettra de faire croître la consommation des ménages de près de 4 % par an et par personne, tout en développant au rythme de 9,1 % par an les exportations et de 8,4 % les investissements monétaires.

Toutefois, atteindre ces objectifs suppose que des efforts très importants soient faits en matière de politique de développement rural, d'une part, et de promotion industrielle, d'autre part.

Enfin, l'Etat devra s'efforcer de réduire la croissance de ses dépenses de fonctionnement pour dégager l'épargne budgétaire nécessaire à la réalisation des investissements qui lui incombent.

TABLEAU I — **LES OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR BRANCHE** (en millions de francs C.F.A. prix 1971-1971).

BRANCHES D'ACTIVITE	VALEUR EN PRIX A LA PRODUCTION			VALEUR AJOUTEE			CROISSANCE III[e] PLAN EN %	STRUCTURE DE LA PRODUCTION		
	1967-1968	1970-1971	1975-1976	1967-1968	1970-1971	1975-1976		1967-1968	1970-1971	1975-1976
1. Agriculture vivrière	35 936	38 470	43 180	35 936	38 470	43 180	2,3	12,6	11,9	8,4
2. Agriculture pour industrie et exportation	27 841	32 600	42 420	26 912	31 510	41 020	5,4	9,8	10,1	8,2
3. Forêt	4 030	5 612	9 750	2 136	2 975	5 165	11,7	1,4	1,7	1,9
4. Pêche	3 505	4 160	5 525	3 206	3 805	5 055	4,9	1,2	1,3	1,1
5. Elevage	9 660	10 585	12 310	9 460	10 365	12 060	3,1	3,4	3,3	2,4
Total primaire	80 972	91 427	113 185	77 650	87 125	106 480	4,1	28,4	28,3	21,6
6. Travail des grains et farines	6 060	7 820	13 540	1 900	2 500	4 170	11,8	0,7	0,8	0,8
7. Produits tirés du cacao	4 570	5 450	14 130	1 280	1 520	3 320	16,9	0,4	0,5	0,6
8. Boissons, tabac	7 710	11 060	17 900	5 010	7 000	11 350	10,2	2,7	3,4	3,5
9. Autres industries alimentaires	770	1 130	4 410	190	280	1 250	34,9	0,3	0,3	0,2
10. Energie, eau	10 240	12 260	17 040	6 400	9 600	12 840	6,0	3,6	3,8	2,5
11. Minerais	30	40	220	20	30	150	38,0	—	—	—
12. Matériaux de construction	790	900	4 350	260	300	1 370	35,5	0,3	0,3	0,3
13. Aluminium	7 290	7 640	13 150	1 920	2 020	3 640	12,5	2,5	2,4	2,1
14. Transformation des métaux	120	130	920	20	30	190	44,7	—	—	0,1
15. Chimie et caoutchouc	2 660	3 250	5 900	600	850	1 620	13,8	0,9	1,0	0,9
16. Montage et réparation de véhicules	9 000	10 510	14 870	2 500	2 900	4 070	7,0	3,2	3,2	2,3
17. Industries mécaniques et électriques	2 730	3 400	7 170	1 330	1 720	3 340	14,2	0,9	1,0	1,0
18. Industries du bois	2 520	3 100	8 430	790	970	2 660	22,4	0,8	0,9	1,3
19. Industries textiles	8 150	16 000	76 850	3 830	5 400	9 000	21,5	2,8	4,9	14,9
20. Chaussures et cuirs	2 010	2 500	5 270	680	850	1 800	16,2	0,7	0,8	1,0
21. Corps gras	4 350	5 455	9 730	2 150	2 650	4 440	10,9	1,5	1,7	1,9
22. Articles en caoutchouc et en matières plastiques	130	160	1 380	40	50	500	59,0	—	—	0,1
23. Industries diverses	1 580	2 050	3 890	690	950	1 860	14,4	0,5	0,6	0,8
24. Bâtiment et travaux publics	24 700	27 700	39 470	15 325	17 145	23 710	6,7	9,7	8,6	7,7
Total secondaire	95 410	104 495	208 590	46 015	54 765	91 480	10,8	33,3	32,4	40,6
25. Transports	26 420	31 305	47 065	15 625	18 510	27 830	8,5	9,3	9,7	9,2
26. Loyers	4 415	5 230	6 930	3 715	4 400	5 835	5,8	1,5	1,6	1,1
27. Autres services	8 741	10 360	15 580	4 565	5 410	8 135	8,5	3,1	3,2	3,0
28. Commerce	68 400	81 050	121 865	54 715	64 835	97 485	8,5	24,1	25,1	23,7
Total tertiaire	107 976	127 945	191 440	78 620	93 155	139 285	8,4	38,0	39,6	37,0
GRAND TOTAL	284 358	323 867	513 215	202 285	235 045	337 235	7,5	100,0	100,0	100,0

TABLEAU II — **LA CROISSANCE DE 1967-1968 A 1975-1976** (en millions de francs C.F.A., en francs 1970-1971).

SECTEURS D'ACTIVITE	1967-1968	1970-1971	1975-1976	CROISSANCE ANNUELLE III[e] PLAN	STRUCTURE DE PRODUCTION 1967-1968	STRUCTURE DE PRODUCTION 1970-1971	STRUCTURE DE PRODUCTION 1975-1976
1. Agriculture vivrière	35 936	38 470	43 180	2,3	17,8	16,4	12,8
2. Agriculture d'exportation	26 912	31 510	41 020	5,4	13,3	13,4	12,2
3. Forêt	2 136	2 975	5 165	11,7	1,00	1,3	1,5
4. Pêche	3 206	3 805	5 055	5,9	1,6	1,5	1,5
5. Elevage	9 460	10 365	12 050	3,1	4,7	4,4	3,6
Total primaire	77 650	87 125	106 470	4,1	38,4	37,1	31,6
6 à 23. Industrie et artisanat	30 690	37 620	67 770	12,4	15,2	16,0	20,1
24. Bâtiment artisanal	7 500	8 320	10 050	3,9	3,7	3,5	3,0
24. Travaux publics, bâtiment moderne	7 825	8 825	13 660	9,1	3,8	3,8	4,0
Total secondaire	46 015	54 765	91 480	10,8	22,7	23,3	27,1
25 à 27. Transports, services	23 905	28 320	41 800	8,1	11,8	12,0	12,4
28. Commerce	54 715	64 835	97 485	8,5	27,1	27,6	28,9
Total tertiaire	78 620	93 155	139 285	8,4	38,9	39,6	41,3
Total production intérieure brute	202 285	235 045	337 225	7,5	100,0	100,0	100,0
Importations	55 370	62 295	78 065	4,6			
Total ressource emplois	257 655	297 340	415 300	6,9			
Exportations	47 760	56 140	86 840	9,1			
Consommation ménages	156 495	179 900	241 100	6,0			
Consommation administrations	13 400	16 500	21 800	6,0			
Investissements	40 000	45 000	65 560	7,8			
Balance commerciale	— 7 680	6 155	+ 8 775				
Ménages :							
Auto-consommation	37 600	40 300	45 100	2,3			
Consommation commercialisée	118 895	139 600	196 000	7,0			
TOTAL	156 495	179 900	241 100	6,0			
Investissements monétaires :							
P.I.B. monétaire	21 4[illegible]	[illegible]	[illegible]				

TABLEAU III — **EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS.**

PRODUITS	QUANTITES (en tonnes).			VALEUR F.O.B. (en millions de F C.F.A.)			PRIX UNITAIRES F/kg	STRUCTURE DES EXPORTATIONS EN %		
	1967-1968	1970-1971	1975-1976	1967-1968	1970-1971	1975-1976		1967-1968	1970-1971	1975-1976
Produits bruts :										
Cacao	67 559	74 200	87 000	11 486	12 614	17 790	170	24,0	22,5	20,5
Café arabica	22 384	24 900	30 000	4 477	4 980	6 000	200	9,4	8,9	6,9
Café robusta	41 274	50 300	70 000	6 604	7 050	11 200	160	13,8	14,3	12,9
Produits animaux	—	—	—	410	400	1 300	—	0,9	0,7	1,5
Bananes	46 100	61 000	100 000	1 106	1 465	2 400	24	2,3	2,6	2,8
Arachides	12 703	13 500	15 000	533	567	630	42	1,1	1,0	0,7
Tabac	1 200	1 300	1 500	960	1 040	1 200	800	2,0	1,8	1,4
Coton fibre	19 111	24 350	40 000	2 675	3 409	5 600	140	5,6	6,1	6,4
Graine de coton	13 300	17 000	30 000	200	255	450	15	0,4	0,4	0,5
Palmistes	20 350	20 000	3 000	800	780	117	39	1,7	1,4	0,1
Tourteaux	6 450	6 650	28 800	84	87	376	13	0,2	0,2	0,4
Bois en grume	300 768	473 200	638 000	2 857	4 495	6 060	95	6,0	8,0	7,0
Total produits bruts				32 191	38 142	53 123		67,4	67,9	61,1
Produits transformés :										
Produits alimentaires				270	310	2 000		0,6	0,6	2,3
Produits tirés du cacao	18 665	22 380	46 000	3 670	4 400	7 250		7,7	7,8	8,3
Boissons, tabac				110	150	420		0,2	0,3	0,5
Thé	209	330	700	42	66	140	200	0,1	0,1	0,2
Minerais				30	40	220		0,1	0,1	0,3
Matériaux de construction						320				0,4
Aluminium				6 490	6 670	6 200		13,6	11,9	7,1
Produits chimiques				300	360	685		0,6	0,6	0,8
Caoutchouc	9 500	12 000	19 000	900	1 140	1 805	95	1,9	2,0	2,1
Véhicules				150	170	290		0,3	0,3	0,3
Produits mécaniques et électriques				130	170	450		0,3	0,3	0,5
Bois ouvré	35 000	66 000	221 000	1 090	1 350	6 150		2,3	2,4	7,1
Produits textiles				455	556	3 590		0,9	1,0	4,1
Chaussures et cuirs				200	550	1 200		0,4	1,0	1,4
Huiles				418	490	1 815		0,9	0,9	2,1
Savons, détergents			6 000			567				0,6
Articles en caoutchouc et matières plastiques.				10	20	150				0,2
Industries diverses					50	100			0,1	0,1
Autres produits				1 306	1 503	365		2,7	2,7	0,4
Total produits transformés				15 571	17 995	33 717		32,6	32,1	38,8
Total exportations				47 762	56 137	86 840		100,0	100,0	100,0

TABLEAU IV — **DIVERSIFICATION DE LA NATURE DES EXPORTATIONS.**

PRODUITS CLASSES SUIVANT LEURS TAUX ANNUELS DE CROISSANCE	VALEUR (en millions de F C.F.A.)		EN POURCENTAGE		TAUX ANNUELS DE CROISSANCE	CROISSANCE BASE 1970-1971 : 100
	1970-1971	1975-1976	1970-1971	1975-1976		
A. *Produits transformés :*						
1° Taux inférieurs à moyenne.						
— Produits tirés du cacao	4 400	7 250	24,5	21,5	10,5	164,8
— Aluminium	6 670	6 200	37,1	18,4	—	92,9
— Caoutchouc	1 140	1 805	6,3	5,3	9,6	158,3
— Véhicules	170	290	0,9	0,9	11,3	170,6
— Autres produits	1 503	365	8,3	1,1	—	—
Total premier groupe	13 883	15 910	77,1	47,2	2,8	114,6
2° Taux supérieurs à moyenne.						
— Produits alimentaires, boissons, tabac	526	2 560	2,9	7,6	37,2	486,7
— Minerais, matériaux de construction, produits chimiques	400	1 225	2,2	3,6	25,1	306,2
— Bois ouvré	1 350	6 150	7,5	18,2	35,4	455,6
— Produits mécaniques et électriques, articles en caoutchouc et matières plastiques, industries diverses	240	700	1,4	2,1	23,9	291,7
— Textiles, chaussures, cuirs	1 106	4 790	6,2	14,2	34,1	433,1
— Corps gras	490	2 382	2,7	7,1	37,2	486,1
Total deuxième groupe	4 112	17 807	22,9	52,8	34,1	433,0
Total produits transformés	17 995	33 717	100,0	100,0	13,4	187,4
B. *Produits bruts :*						
1° Taux inférieurs à moyenne.						
— Café	13 030	17 200	72,5	32,4	5,7	132,0
— Tabac, oléagineux	2 387	1 947	13,3	3,7	—	81,6
— Bois en grume	4 492	6 043	25,0	11,4	6,1	134,5
Total du premier groupe	19 919	25 190	110,8	47,5	4,8	126,6
2° Taux supérieurs à moyenne.						
— Cacao	12 613	17 790	70,2	33,5	7,1	141,0
— Bananes	1 469	2 403	8,2	4,5	10,3	63,8
— Coton fibre, graine et tourteaux	3 751	5 450	20,9	10,3	7,8	171,3
— Produits animaux	300	615	1,7	1,2	15,5	205,0
Total deuxième groupe	18 233	27 858	101,2	52,5	8,9	152,8
Total produits bruts	38 152	53 048	212,0	100,0	6,8	139,0
Total exportations						

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (année 1970-1971).

R : Ressources E : Emplois (en milliards de F C.F.A)	ENTREPRISES						MENAGES				ADMINISTRATIONS				ETRANGER		TOTAL	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Opérations sur biens et services :																		
Production intérieure brute ..	235,0																235,0	
Consommation finale								172,9				16,3						196,2
Formation brute de capital fixe.						23,0				7,4				15,6				45,0
Exportations																56,1		56,1
Importations															62,3		62,3	
Total opérations sur biens et services	235,0					23,0		172,9		7,4	—	16,3		15,6	62,3	56,1	297,3	297,3
Opérations de répartition :																		
Cotisation sociale		1,5										1,5				—	1,5	1,5
Salaire		36,0					33,9	2,4			—	32,0			—	—	73,9	73,9
Intérêts et dividendes		1,1				4,0					—	—	—	—	5,0	—	6,1	6,1
Impôts directs						2,2					16,4	—			—	—	16,4	16,4
Impôts indirects		36,0									36,0	—			—	—	36,0	36,0
Opérations de péréquation ...		3,5									3,5						3,5	3,5
Transferts entre agents (subventions)	7,1	1,2					0,4					7,3			—	—	8,5	8,5
Assurances	0,4	—					—	0,2			—	0,2			—	—	0,4	0,4
Dépenses et recettes extérieures				2,1			4,6	2,9			13,0				12,4	17,6	30,0	30,0
Revenu brut des entreprises individuelles				123,1			123,1								—	—	123,1	123,1
Financement F.B.C.F. par E.I. .										2,0					—	—	2,0	2,0
Financement F.B.C.F. des organismes publics par l'Etat ..														0,8		—	0,8	0,8
Total opérations de répartition	243,5	79,3	1,1	125,2		6,2	162,0	178,2		2,0	69,4	55,8	—	0,8	17,4	17,6	302,2	302,7
Soldes comptables :																		
Revenu brut d'exploitation ...	156,5		1,1														154,7	154,7
Epargne brute								7,4				14,6		14,6			39,0	39,0
Capacité de financement										2,0						6,0		8,0
Besoin de financement														1,8			8,0	
Total général	399,5	399,5	126,3	126,3	29,2	29,2	207,0	207,0	11,4	11,4	70,4	70,4	16,4	16,4	79,7	79,7	801,2	801,2

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (année 1975-1976).

R : Ressources E : Emplois (en milliards de F C.F.A.)	ENTREPRISES						MENAGES				ADMINISTRATIONS				ETRANGER		TOTAL	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Opérations sur biens et services :																		
Production intérieure brute	337,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	337,2	—
Consommation finale	—	—	—	—	—	—	—	241,1	—	—	—	21,8	—	—	—	—	—	262,9
Formation brute du capital fixe ..	—	—	—	—	—	34,3	—	—	—	8,6	—	—	—	22,7	—	—	—	65,6
Exportations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	86,8	—	86,8
Importations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	78,1	—	78,1	—
Total opérations sur biens et services	337,2	—	—	—	—	34,3	—	241,1	—	8,6	—	21,8	—	22,7	78,1	86,8	415,3	415,3
Opération de répartition :																		
Cotisations sociales	—	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	—	—	—	—	—	2,1	2,1
Salaires	—	55,4	—	—	—	—	102,4	3,0	—	—	—	44,0	—	—	—	—	102,4	102,4
Intérêts et dividendes	—	3,3	1,6	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,9	—	10,5	10,5
Impôts directs	—	—	—	11,3	—	—	—	13,4	—	—	24,7	—	—	—	—	—	24,7	24,7
Impôts indirects	—	52,0	—	—	—	—	—	—	—	—	52,0	—	—	—	—	—	52,0	52,0
Opérations de péréquation	—	4,3	—	—	—	—	—	—	—	—	4,3	—	—	—	—	—	4,3	4,3
Transferts entre agents (subventions)	4,0	2,0					7,5					9,5					11,5	11,5
Assurances	0,6							0,3				0,3					0,6	0,6
Dépenses et recettes extérieures.				17,2			5,6				16,8				22,2	22,4	44,6	44,6
Revenus brut, entreprises individuelles				163,0			163,0										163,0	163,0
Financement F.B.C.F. par entrepreneur individuel																	3,0	3,0
Financement par F.B.C.F. des organismes publics																	1,7	1,7
Total opérations de répartition	4,6	119,1	1,6	198,7	4,7		278,5	21,7							31,1	22,4	420,4	420,4
Soldes comptables :																		
Revenu brut d'exploitation																		
Epargne brute																		
Capacité de financement																		
Besoin de financement																		
Total général																		

Achevé d'imprimer sur les Presses
de l'Imprimerie Nationale
B. P. 1603 - YAOUNDE (Cameroun)
——— 1er trimestre 1973 ———